

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(54^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 19 Mai 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT

1. — Demande de votes sans débat (p. 1246).

2. — Programmation militaire pour les années 1984-1988. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1246).

Discussion générale (suite) :

MM. Hermler,

Léotard, Darinot, président de la commission de la défense ;

André Bellon,

Branger,

François Fillon, Henu, ministre de la défense ;

Combastell, le ministre,

Bigéard,

Huyghuea des Etages, le ministre,

Baumel,

le président, le président de la commission,

Chauveau,

Lancien Richard, le ministre,

Boucheron (Ile-et-Vilaine),

Verdon,

Gatel,

Istace,

Bouvard, le ministre,

Gourmelon,

Michel Bérégovoy,

Balligand,

Mesmin.

Clôture de la discussion générale.

M. le ministre.

Passage à la discussion des articles.

Article 1^{er} et rapport annexé (p. 1275)

MM. Moutoussamy, Hamel, Hermler.

L'article 1^{er} est réservé jusqu'après l'examen des amendements portant sur le rapport annexé.

Amendement n° 5 de M. Lancien : MM. Lancien, Tinseau, rapporteur de la commission de la défense ; le ministre. — Rejet.

Amendement n° 6 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 7 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 8 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, Le Drian, rapporteur pour avis de la commission des finances ; le ministre, Gatel. — Rejet.

Amendement n° 9 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 10 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 12 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 2 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur. — Adoption.

M. le ministre.

Amendement n° 13 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 3 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur. — Adoption.

Amendement n° 4 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur. — Adoption.

Amendement n° 14 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 15 de M. Lancien : MM. Lancien, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Adoption, par scrutin, de l'article 1^{er}.

Article 2. — Adoption (p. 1288).

Article 3 (p. 1288).

Amendement n° 1 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Retraité.

Amendement n° 18 de M. Lancien: MM. Lancien, le rapporteur, le ministre, Daillet. — Rejet.

Adoption de l'article 3.

Vote sur l'ensemble (p. 1289).

Explications de vote:

MM. François d'Aubert,
Lancien,
Aumont,
Combasteil.

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

3. — Dépôt de rapports (p. 1292).

4. — Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat (p. 1292).

5. — Ordre du jour (p. 1292).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEMANDE DE VOTES SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères demande le vote sans débat des projets de loi adoptés par le Sénat:

Autorisant l'approbation d'une convention pour la formation militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (ensemble un échange de lettres);

Autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Marckolsheim et Sasbach (ensemble une annexe).

En application de l'article 104 du règlement, ces demandes ont été affichées et notifiées. Elles seront communiquées à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution des rapports de la commission.

— 2 —

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 1984-1988

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 (n° 1452, 1485).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à **M. Hermier**.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, notre assemblée est appelée à discuter et à adopter la loi de programmation militaire qui va définir pour les cinq prochaines années, dans le cadre du IX^e Plan, les orientations de dépense de la France et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour le groupe communiste, il s'agit là d'un acte politique de la toute première importance. Doter la France d'une défense nationale efficace, moderne, démocratique est, en effet, une tâche majeure pour le gouvernement de gauche que s'est donné le pays en mai 1981.

C'est essentiel pour la sécurité de la France. Si nous n'entendons menacer personne, personne en retour, où que ce soit dans le monde, ne doit avoir le moindre doute sur notre volonté et notre capacité de défendre par tous les moyens en notre possession la souveraineté de notre pays, l'intégrité de son territoire, la sécurité de notre peuple.

Et c'est essentiel pour décourager toute velléité d'intervention étrangère dans les affaires intérieures de la France, toute tentative de s'opposer de l'extérieur à la volonté librement et souverainement exprimée par notre peuple.

Voilà pourquoi nous considérons la loi de programmation militaire que vous nous proposez comme une nécessité impérieuse.

Ce n'est d'ailleurs pas pour nous affaire de circonstances. Tout au long de son histoire, le parti communiste français a toujours eu le plus haut souci de la défense nationale.

Notre parti, qui puise ses origines dans les meilleures traditions du mouvement ouvrier et progressiste français, n'a cessé de lutter contre la guerre. Nous voulons la paix et nous voulons le désarmement. Ces objectifs sont à jamais parmi nos raisons d'être communistes et nous sommes à tout moment prêts à utiliser toutes les possibilités qui s'offrent d'aller de l'avant dans cette voie.

Nous n'en avons pas moins vivement conscience que le présent et l'avenir de notre pays ne peuvent se concevoir en dehors d'un environnement international où n'a pas encore prévalu, loin s'en faut, le désarmement universel et contrôlé pour lequel nous luttons. De là cette doctrine constante de notre parti qu'il faut à la France une défense nationale efficace.

Cette attitude marque toute notre histoire, de nos efforts pour donner à la France les moyens de se défendre contre le fascisme hitlérien à la résistance et la lutte armée contre l'envahisseur nazi, de notre combat contre les injustes guerres coloniales à cette décision de nous prononcer, en 1977, pour la maintenance de l'armement nucléaire parce que force nous était de constater qu'y renoncer, dans l'état où la droite avait placé notre armée classique — ce qu'oubliait cet après-midi M. Lancien — c'était renoncer à toute véritable défense du pays.

C'est donc en toute logique avec une dimension fondamentale de notre politique que nous voterons, monsieur le ministre, la loi que vous nous proposez et la programmation des crédits militaires qu'elle implique.

Lorsque la loi dénonce « l'accumulation croissante des armements », appelle de ses vœux « un équilibre de la dissuasion sur la base d'un rapport de forces se situant au niveau le plus bas possible », se félicite des « conversations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique visant à la réduction de leurs arsenaux nucléaires », se prononce pour des négociations afin de parvenir à « l'interdiction complète et vérifiée » des armes chimiques ou réaffirme la volonté de la France d'agir pour « la réduction des disparités et des tensions entre le Nord et le Sud et les pays qui composent ce dernier », tout cela va dans le sens du rôle qu'à nos yeux la France doit jouer pour la paix dans le monde.

Lorsque la loi déclare que le « territoire français est l'objet primordial de la défense » et réaffirme notre stratégie de dissuasion nucléaire, cela est conforme à la nécessité d'assurer la sécurité de notre pays.

Lorsque la loi se propose de « garantir le territoire national contre toute tentative d'agression et de préserver en toutes circonstances la liberté de la nation », et affirme que « la France doit être prête à honorer ses engagements dans le cadre de l'Alliance atlantique en récusant cependant tout automatisme », c'est effectivement de nature à assurer notre indépendance nationale.

Lorsque la loi confirme que la conscription — symbole, selon Jaurès, de la volonté populaire de défense — demeurera la base du recrutement, elle reprend ce principe essentiel à nos yeux qui fonde le caractère démocratique de notre armée sur la participation des citoyens de la République.

Naturellement, le texte qui nous est soumis appelle de notre part certaines remarques, des réserves que nous expliciterons dans le débat.

Nous avons déjà eu l'occasion, à propos de la loi modifiant le code du service national, d'exprimer notre inquiétude devant la réduction de la place de la conscription, et le risque de dériver vers une armée de métier.

Nous souhaitons par ailleurs que les missions de la force d'action rapide soient mieux définies, qu'il soit clairement précisé que son rôle est d'être une force d'intervention capable d'as-

surer la sécurité de nos approvisionnements et d'apporter aux peuples avec lesquels nous sommes liés par des traités de coopération l'assistance qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

Nous aurions également souhaité que la question des satellites d'observation, condition d'une information indépendante, et donc d'une véritable maîtrise de nos choix, soit abordée dans la loi elle-même.

Mais, sous ces réserves, nous partageons pour l'essentiel les orientations de la loi que je viens de rappeler dans la mesure où elles peuvent définir les grandes lignes d'une politique de défense préservant la sécurité, l'intégrité et l'indépendance de la France.

Cela exige naturellement que soient dégagés les moyens de sa mise en œuvre. A cet égard, nous estimons judicieux les choix budgétaires proposés et nous attachons une particulière importance à la décision que le réexamen prévu en cours de route sera fait en termes physiques et non pas de valeur afin de ne tomber en aucun cas au-dessous du seuil minimum nécessaire à notre défense.

La droite, évidemment, prétend que l'enveloppe serait insuffisante. Jean-Marie Dailliet s'indignait il y a quelques jours dans *La Croix*, et ici même cet après-midi à la tribune pour le compte de l'U. D. F., de ce que le budget militaire ne représenterait en 1983 que 4 p. 100 — et non 4,5 p. 100, pourcentage qu'il considère comme un minimum — du produit intérieur brut marchand, contre 3,89 p. 100 aujourd'hui.

Faut-il rappeler à M. Dailliet et à ses amis politiques dans quel état les divers gouvernements de droite ont placé nos forces conventionnelles et leurs efforts obstinés pour infléchir notre politique de défense dans un sens euro-atlantique, aux dépens de la sécurité et de l'indépendance de la France.

M. Jean Gatel et M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). Très bien !

M. Guy Hermier. Nous soutenons pour notre part les grandes orientations et la programmation des moyens qui nous sont proposés. C'est pour cela que nous voterons la loi.

M. Yves Lancien. Zorro est arrivé !

M. Guy Hermier. Nous ne pouvons cependant, monsieur le ministre, approuver le chapitre I^{er} du rapport annexé à la loi.

M. Emmanuel Hamel. Très intéressant !

M. Guy Hermier. Les commissaires communistes ont déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce point, ce qui a donné lieu dans la presse à des commentaires trop souvent fantaisistes et parfois malveillants.

C'est pourquoi je veux redire de la manière la plus nette que nos réserves tiennent au fait que l'analyse de la situation internationale présentée pour justifier la programmation des crédits militaires nous apparaît pour le moins sommaire dans la mesure où, à l'évidence, elle ne tient pas compte des réalités du monde tel qu'il est.

Mon propos n'est naturellement pas de rectifier cette analyse. Le chapitre I^{er} du rapport annexé ne s'y prête pas et cela exigerait un autre débat. Je ne prendrai donc que quelques exemples pour éclairer notre appréciation.

La course aux armements est une réalité reconnue de tous et une des grandes inquiétudes de notre temps. En apprécier les causes est important si l'on veut agir efficacement pour des mesures favorables à un désarmement progressif et équilibré, assurant la sécurité de tous les pays.

Or le texte dont nous discutons ne procède pas à une analyse précise, complète de l'ensemble des facteurs, nécessairement complexes et parfois nouveaux, qui conduisent à une telle escalade. Peut-on, par exemple, tout simplement ignorer les évènements catholiques américains, les partisans innombrables du gel nucléaire, dont le sénateur Kennedy et tant d'autres personnalités, ou le Congrès quand il s'inquiète de la politique de surarmement de l'administration américaine ? Sans aucun doute non.

De nombreux foyers de tension, vous l'avez dit tout à l'heure dans votre propos, monsieur le ministre, existent dans le monde. Nous n'en ignorons aucun.

M. Emmanuel Hamel. La Pologne, l'Afghanistan ?

M. Guy Hermier. Mais, là encore, vouloir expliquer les conflits qui se déroulent notamment en Amérique centrale, en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient par des « facteurs propres » à ces pays ou « la confrontation entre les deux plus grandes puissances » ne peut à nos yeux suffire. Facteurs propres, jeu des grandes puissances, que les tentatives actuelles, pour ne prendre que cet exemple, de déstabilisation militaire contre le gouvernement du Nicaragua qui, bien que siégeant au Conseil de sécurité de l'O.N.U., vient de voir mis en doute jusqu'à sa légitimité par le président Reagan, pour qui l'Amérique centrale, je le cite, est « le jardin des Etats-Unis » ? Poser la question, c'est y répondre. Seule la prise en compte de la réalité, de la diversité des situations peut permettre de rechercher efficacement des solutions pacifiques aux conflits et tensions en cours.

Et puis, chacun le sait, les menaces contre l'indépendance d'un pays ne sont pas seulement militaires. Il n'est qu'à écouter les voix qui s'élèvent de toutes parts, en particulier des pays en voie de développement, comme au sommet des non-alignés de New Delhi, pour dénoncer le diktat du dollar et la véritable guerre économique, commerciale, financière à laquelle se livre l'administration américaine dans le monde. La France, sa monnaie et par conséquent la liberté de ses choix, ne sont pas épargnées. A l'approche du sommet de Williamsburg, le Président de la République vient de le souligner à juste titre, en remarquant « qu'il n'est pas normal que le déficit budgétaire américain soit payé par nous, que ce déficit entretienne des taux d'intérêt élevés et que le niveau du dollar, atteignant les sommets actuels, soit une des causes du déséquilibre mondial. »

On pourrait prendre bien d'autres exemples. J'ajouterai simplement, monsieur le ministre, que la France se trouve aujourd'hui dans une situation à tous égards originale. Elle figure parmi les pays les plus développés du monde. Elle a tissé des liens étroits avec ses voisins d'Europe occidentale. Elle est membre de l'Alliance atlantique.

C'est dans ce cadre que, depuis deux ans, agit un gouvernement de gauche où des socialistes, des communistes, des hommes et des femmes de progrès travaillent, ensemble, à mettre en œuvre une politique nouvelle avec la ferme volonté de réussir.

Une telle perspective n'est naturellement pas du goût de la droite qui ne se résigne pas, chez nous, à ne plus être le pouvoir. Mais nous savons bien aussi qu'elle n'a pas que des amis dans le monde et que les obstacles et les pressions de toute sorte ne manquent et ne manqueront pas pour tenter de nous faire renoncer, de nous faire revenir en arrière.

Dans ce contexte international, en assurant les responsabilités qui procèdent de ses alliances, la France se doit donc de préserver, en toutes circonstances, son entière capacité d'action, de défendre avec intransigeance son indépendance et sa souveraineté. C'est une condition première pour réussir.

L'analyse, sommaire à nos yeux, du mouvement du monde que propose l'article I^{er} du rapport annexé à la loi ne nous semble pas de nature à préparer la prise de conscience de tout ce qui menace aujourd'hui la paix, la liberté de choix des peuples — de tous les peuples —, l'indépendance de la France et par conséquent la vigilance et la mobilisation nécessaires de notre peuple pour des objectifs aussi essentiels au succès d'une politique nouvelle.

C'est pour cette raison que, tout en approuvant la programmation des crédits de notre défense, nous ne voterons pas l'article I^{er} du projet de loi.

Je veux souligner pour conclure, monsieur le ministre, que notre souci constant de la défense et de l'indépendance nationales est inséparable de notre volonté de voir la France contribuer à une politique active de paix et de désarmement, conformément à cet objectif que le parti communiste et le parti socialiste ont énoncé en ces termes dans leur accord de juin 1981 : « Les deux partis soutiendront l'action internationale de la France, dans le respect de ses alliances, pour la paix et le désarmement progressif en vue de la dissolution simultanée des blocs militaires, en assurant l'équilibre des forces en Europe et dans le monde et la sécurité de chaque pays. »

Nous nous félicitons que des négociations soient engagées à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous souhaitons, et avec nous tous les peuples qui ont tant besoin de paix, qu'elles aboutissent à une réduction équilibrée des forces en Europe et dans le monde, garantissant, je le répète, la sécurité de chaque pays.

Comme chacun le sait ici, la France n'est pas présente aux négociations de Genève. A ce propos, je veux réaffirmer de la manière la plus nette que pour nous, communistes, la force de dissuasion française n'est pas négociable. En témoigne l'appui que nous venons d'apporter aux propositions qui font l'objet de la loi de programmation militaire.

Il est donc tout à fait exclu que quiconque discute des moyens que se donne la France pour assurer sa sécurité et son indépendance. Et, le Président de la République l'a lui-même noté, personne ne formule aujourd'hui une telle demande.

Evidemment, on doit déplorer que nous soyons loin, bien loin du moment où la réduction des armements à l'Est comme à l'Ouest sera telle que notre force de dissuasion soit concernée. C'est une raison supplémentaire d'accroître les efforts pour avancer dans la voie du désarmement.

J'ajouterai ceci. Communistes et socialistes luttent pour la dissolution simultanée des blocs mais force est de constater qu'ils continuent d'exister. Bien sûr, la France s'est retirée du commandement militaire intégré de l'OTAN et il ne saurait être question qu'elle y retourne; mais notre pays est membre de l'Alliance atlantique et soviétique — nous le sommes aussi — d'assumer toutes les responsabilités qui en découlent.

C'est donc à partir de ces éléments qu'il nous paraît impossible que, pour avancer vers une réduction équilibrée des armements garantissant la sécurité de chaque Etat, ceux qui négocient à Genève puissent ignorer la réalité de l'ensemble des armements nucléaires existant en Europe. Autrement dit, rien ne devrait de ce point de vue constituer un obstacle à un aboutissement positif de ces négociations.

Pour nous communistes, se doter des moyens nécessaires à la défense du territoire de la République et de son peuple, agir pour le désarmement, donner toutes ses chances à la paix, sont les données d'un seul et même combat: celui de l'homme, de ses droits, à commencer par celui qui est le plus précieux: la vie.

C'est ce combat pour la vie qui anime ce formidable mouvement généreux et populaire qui se développe partout en Europe et dans le monde. Qu'est-ce que veulent ces femmes, ces jeunes, ces hommes innombrables qui se dressent contre le spectre du surarmement et le chantage à la guerre nucléaire? Les évêques catholiques des Etats-Unis souhaitent « des réductions substantielles, bilatérales et négociées des arsenaux des superpuissances. »

Le congrès de l'Internationale socialiste propose que les négociations de Genève se poursuivent, même s'il n'y avait pas d'accord dès cette année, sans que soient installés en Europe de nouveaux engins. Les gouvernements des pays nordiques, des pays socialistes, des non-alignés, églises, syndicats, mouvements écologistes ou humanitaires, forces politiques les plus diverses, tous mêlent leurs voix pour défendre la paix.

Oh! Je sais bien que pour les combattre, les salir parfois, il ne manque pas « de va-t-en guerre » avec la peau des autres pour accuser ces nouveaux combattants de la paix de démoralliser l'opinion publique, de contribuer au désarmement moral des nations.

Etre pacifiste aujourd'hui ce serait se préparer à trahir sa patrie demain! Voilà ce que traîne comme un sous-entendu le flot de boue qu'on peut lire ici ou là à l'encontre des mouvements pour la paix.

Je rappellerai simplement aux héritiers de Thiers, aux capitulaires de Munich, aux collaborateurs des nazis que ce sont eux, toujours eux, qui ont sacrifié la France, négocié sa soumission, trahi ses intérêts et son peuple quand l'heure des sacrifices fut au rendez-vous de notre histoire... (Très bien! sur plusieurs bancs des communistes et des socialistes)... et que ce n'est pas du côté des fondateurs du mouvement Amsterdam-Pleyel pour la paix qu'on a trouvé les fossyeurs de la France mais du côté de ceux qui déjà à l'époque les insultaient.

M. Guy Ducoloné. Très bien!

M. Guy Hermier. Non, le mouvement qui se développe en faveur de la paix et du désarmement est un fait historique.

M. François Léotard. Comme en Union soviétique?

M. Guy Hermier. Il ne constitue pas un risque mais une chance pour toute l'humanité. Les communistes souhaitent que la France y prenne toute sa part.

Voilà, monsieur le ministre, les observations que je tenais à présenter au nom du groupe communiste. Par nos remarques, par nos réserves et surtout par notre vote de la programmation des crédits militaires, nous avons voulu contribuer, comme toujours, à la définition d'une grande politique française d'indépendance, de défense nationale, de paix et de désarmement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Léotard.

M. François Léotard. Il y a moins de deux ans, monsieur le ministre, lorsque vous êtes monté à cette tribune pour présenter le premier budget de la défense nationale de l'actuel septennat, nous étions quelques-uns sur ces bancs à vous faire confiance. Vos déclarations étaient rassurantes. Nous n'avions aucune raison de douter ni de votre bonne foi, ni de votre détermination.

En votant le budget présenté par le Gouvernement, nous avons tenu à démontrer que la défense nationale devait être tenue à l'écart du débat partisan. Mais ce faisant, nous estimions qu'elle ne devait en aucun cas subir les aléas de la politique économique et sociale que par ailleurs vous proposiez au pays.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien!

M. François Léotard. Deux ans après hélas! nous constatons que cette confiance, vous ne l'avez pas véritablement méritée et que nous avons été en grande partie trompés. Par delà vos intentions, que je veux bien croire pures, force est de constater qu'il y a en permanence un décalage, si ce n'est un abîme, entre vos affirmations et les réalités.

Vous avez retardé la discussion de la nouvelle loi de programmation soi-disant pour rattraper les retards de la précédente. En réalité, vous avez laissé la situation se dégrader de manière alarmante. Vous avez fait voter deux budgets militaires à peu près convenables sur le papier. En réalité, à coup de gels de crédits, puis l'annulations, vous avez ramené ces mêmes budgets à ce qui n'est plus que l'ombre d'eux-mêmes, une sorte de caricature amaigrie de ce que nous avons ici-même voté.

M. Luc Tinseau, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Quelle caricature, en effet!

M. François Léotard. La courageuse démission de votre chef d'état-major de l'armée de terre, auquel il faut ici rendre hommage, illustre parfaitement la grande inquiétude qui règne à présent, après l'état de grâce au sein de nos forces armées.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Ce n'est pas une victime!

Un député socialiste. Est-ce un appel au putsch?

M. Luc Tinseau, rapporteur. Vous n'avez pas honte, monsieur Léotard.

M. François Léotard. J'ai moins honte que vous, mon cher collègue!

Nous pouvions alors penser que cette démission aurait valeur d'exemple et vous inciterait d'abord à une réflexion profonde, puis à la présentation d'un projet de loi de programmation militaire ambitieux, solide et équilibré, de nature à répondre aux menaces qui pèsent sur notre pays et sur l'Europe occidentale, encore démocratique.

M. Loïc Rouvard. Très bien!

M. François Léotard. Ces menaces, votre texte de présentation les a parfaitement analysées, et nous ne pouvons que souscrire à cette analyse. En cette matière, vous avez fait preuve — et la réflexion de M. Guy Hermier nous comble — de lucidité et pourquoi ne pas le dire de courage puisque, malgré la position immuable de vos partenaires communistes, vous avez dénoncé les vrais dangers et nommé l'adversaire potentiel, je veux dire l'Union soviétique et les forces du pacte de Varsovie.

M. Marcel Bigeard. Très bien!

M. François Léotard. Mais après avoir établi un diagnostic précis et rigoureux, vous nous proposez un traitement sans aucun rapport avec l'ampleur du mal et nous pourrions qualifier le texte qui nous est soumis de « loi de programmation d'un certain déclin militaire de la France ».

Une politique de défense en adéquation avec les menaces suppose, quel que soit le contexte économique et encore davantage si celui-ci est préoccupant, que l'on se dote des moyens financiers nécessaires en fonction des choix à effectuer et de l'outil militaire à construire. L'ensemble doit correspondre à un concept de défense et à une doctrine constamment réactualisée.

Force est de constater que le projet qui nous est soumis ne correspond à aucun de ces critères et, reprenant le propos de l'un de nos anciens collègues, Arthur Paecht, qui, dans cette même enceinte, s'était exprimé courageusement lors de la précédente législature, je puis dire que le flou artistique et le lyrisme dont vous entourez parfois vos décisions ou votre absence de décisions ne peuvent tenir lieu ni de volonté ni de politique.

Il ne peut être question pour moi, dans le temps qui m'est imparti, puisque vous n'avez pas voulu un long débat, de procéder à une analyse complète de votre texte.

M. Louis Darinot, président de la commission. Personne n'a refusé un long débat !

M. Luc Tinsseau, rapporteur. Les représentants des groupes de l'opposition ont accepté cette organisation du débat !

M. Louis Darinot, président de la commission. Le président du groupe U.D.F. a accepté un débat de quatre heures.

M. François Léotard. Vous n'avez pas voulu accepter un débat plus long, je le répète, et nous le regrettons. L'enjeu était de taille et aurait mérité un tel débat. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Luc Tinsseau, rapporteur. C'est vous qui l'avez refusé !

M. François Fillon. Ce n'est pas vrai !

M. François Léotard. D'autres collègues de l'opposition se joindront à ce qui a été dit tout à l'heure par nos collègues Jean-Marie Daillet et Yves Lancien, pour exprimer leur inquiétude et celle de vos rapporteurs.

Mais, monsieur le ministre, on ne prend pas beaucoup de risque en affirmant aujourd'hui que votre programmation ne sera pas respectée. Vos propos, comme les nôtres, sont consignés par écrit et nous sommes prêts à prendre date car nous ne pouvons plus vous faire confiance sur ce sujet, monsieur le ministre, puisque par deux fois déjà, en annulant des crédits votés, vous avez abusé la représentation nationale et l'opinion française.

Nous aussi, nous avons les yeux ouverts ! Votre programmation ne sera pas respectée parce que vous nous avez déjà montré que vous pouviez renier vous-même vos propres engagements aussitôt après les avoir pris ou vos propres convictions aussitôt après les avoir formulées.

Vous êtes un peu comme Saint-Pierre dans la situation d'un triple reniement.

Renier sur l'argent : c'est la dérive du budget.

Renier sur les décisions : c'est la dérive du programme.

Renier sur le concept de défense : c'est la dérive de la stratégie.

En opposition avec la précédente programmation, qui avait tenu à exprimer la dotation budgétaire soit en pourcentage du budget soit, plus tard, en pourcentage du P.I.B.M. avec un accroissement annuel garanti de ce pourcentage, le projet de loi qui nous est proposé prévoit des crédits en francs courants pour 1984 et 1985 et pour la période 1986-1988. On arrive ainsi, par une sorte de miracle de la présentation, à 830 milliards pour l'enveloppe budgétaire globale programmée. Une telle présentation est fallacieuse car elle veut donner l'impression d'une progression importante de l'effort alors qu'il n'en est rien dans la réalité. Un peu comme les villages fictifs que l'on dressait jadis sur le passage de Catherine II, vous avez dessiné devant l'opinion française et devant l'opinion militaire une programmation en carton-pâte dont nous savons hélas ! qu'elle s'affaîssera dans les premières turbulences.

Alors que pour le seul mois d'avril 1983 nous avons connu 1,4 p. 100 d'inflation supplémentaire...

M. Guy-Michel Chauveau. Vous en étiez à 14 p. 100 il y a deux ans !

M. François Léotard. ... vous prévoyez 6,2 p. 100 pour l'ensemble de l'année 1984 et 5 p. 100 de moyenne les quatre années suivantes...

M. Luc Tinsseau, rapporteur. Vous, vous aviez prévu 7 p. 100 et il y a eu 14 p. 100 !

M. François Léotard. Qui peut croire actuellement de telles prévisions ?

Alors que personne ne peut dire aujourd'hui ce que sera le P.I.B.M. français dans l'avenir, vous prévoyez avec la même légèreté un accroissement de 2 p. 100 à partir de 1986.

Grâce à ces hypothèses illusoire vous transformez l'objectif en francs constants fixé à 705 milliards pour la programmation quinquennale en un montant en francs courants destiné à prendre force de loi. Or, vous devriez savoir depuis deux ans que l'on ne décrète pas l'inflation, comme on ne décrète pas la relance !

En réalité, le pouvoir d'achat des armées — et c'était un peu, si j'ai bien compris, ce que disait M. Le Drian — va régresser dès 1984.

Les évaluations sur l'inflation à venir sont d'autant plus illusoire, comme cela a été dit tout à l'heure, que l'« inflation militaire » est toujours supérieure d'au moins un point à l'inflation générale.

La part du P.N.B. consacrée à la défense stagnera aux environs de 3,9 p. 100 du P.I.B.M. et la croissance régulière de l'effort pour la défense que nous avions engagée est désormais stoppée. C'est un fait hélas ! indiscutable.

Pour toutes ces raisons, nous pouvons affirmer que les programmes physiques inscrits dans le projet de loi proposé, malgré l'insuffisance criante de leur volume, ne pourront pas être tenus.

Si de surcroît, puisque cela semble être devenu une sorte de règle et de pratique, vous ajoutez, comme vous l'avez déjà fait, des gels et des annulations de crédits, l'inadaptation de l'effort aux exigences de la sécurité, loin de se combler comme on y tendait entre 1976 et 1981, va s'accroître et ruiner pour longtemps l'outil de défense que vos prédécesseurs ont eu le mérite d'imposer au pays alors qu'il n'avait pas toujours pris Deuxième dérive, celle du programme.

En effet, l'insuffisance de la dotation budgétaire n'est que l'un des aspects de votre loi. Vous aggravez encore votre irrésolution en scindant la programmation en deux périodes distinctes 1984-1985 et 1986-1988 avec révision en 1985, sur des critères que l'on ne connaît pas.

En analysant l'échéancier des commandes prévues dans le projet de loi, on se rend ainsi compte que l'essentiel de l'effort financier est renvoyé à la deuxième période alors que c'est dès la première que les programmes les plus importants s'imposent.

La loi que vous nous proposez est d'abord une loi de non-décision.

Un exemple est à lui seul significatif. C'est celui du porte-avions nucléaire, et croyez, si vous le voulez bien, le député du Var qui vous parle lorsqu'il vous dit que le sentiment qui prévaut actuellement dans la marine est celui d'un abandon.

Vous inscrivez ce porte-avions dans la loi pour le commander en 1986, alors qu'il faudra encore au moins sept ans ensuite pour le mettre à la mer.

D'une manière générale, vous pratiquez un étalement tellement excessif du calendrier des réalisations, comme le soulignait notre collègue M. Yves Lancien, que l'on peut affirmer, encore une fois sans risque d'erreur, que le renouvellement de l'appareil militaire de la France ne pourra pas être aux rendez-vous qui nous seront, hélas, imposés.

Les lacunes dans les choix effectués, et je ne veux citer ici que l'arme à radiations renforcées, vont encore accentuer l'insuffisance qualitative de notre appareil militaire, sans parler des réductions d'effectifs qui mériteraient un débat un peu plus long.

Troisième dérive, celle du concept stratégique.

La formule des trois cercles que vous avez utilisée est certainement poétique, mais ce n'est pas, et ce ne peut être une formule stratégique.

Ce qui nous apparaît comme étant le plus grave et le plus préoccupant, c'est que, faute d'avoir pu dégager les crédits nécessaires et faute d'avoir pu effectuer les choix qui s'impo-

saient, vous vous êtes peu ou prou résigné à modifier le concept stratégique. Nous n'avions pas de pétrole, il nous fallait des idées...

M. André Bellon. C'est neuf !

M. François Léotard. Nous n'avons plus d'argent et nous changeons notre fusil d'épaule.

Le 20 septembre 1982, le Premier ministre — votre Premier ministre — déclarait à l'institut des hautes études de défense nationale : « Nous sommes concernés directement par la sécurité de nos voisins et je veux à ce propos rappeler ce que j'ai dit lors de la précédente session. L'agression contre la France ne commence pas seulement lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national ! »

M. Mauroy avait raison, mais le projet de loi que vous nous présentez vide dans une large mesure de tout véritable sens l'engagement de la France dans la défense commune de l'Europe.

Sans doute, sans le vouloir, comblez-vous d'aise le parti communiste en instituant de facto une régression doctrinale vous amenant de la « sanctuarisation élargie » à la « sanctuarisation rétrécie ».

Vous voulez bien être solidaire de nos alliés, mais seulement en-dessous du seuil nucléaire, comme en attestent les décisions que prévoit la loi sur l'armement nucléaire tactique de la première armée.

L'infléchissement de notre doctrine de défense par le décalage entre la défense du territoire national et celle de l'Europe favorisera, soyez-en persuadé, les tentations neutralistes des uns, les Allemands, et isolationnistes des autres, les Américains.

M. Robert Aumont. M. Daillet l'a déjà dit !

M. François Léotard. Et tout le monde comprend bien ici, monsieur le ministre, que la politique militaire de la France n'est que la partie d'un ensemble plus vaste qui est la politique, tout court, de la France dans le monde.

Nous ne pouvons pas dire aux Allemands qu'ils sont arrogants dans leur politique monétaire, et ensuite parler avec eux d'une défense qui nous serait commune. Nous ne pouvons pas donner des leçons monétaires aux Américains, comme le fait le chef de l'Etat, et ensuite leur demander de nous aider dans notre effort.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Vous préférez baisser les bras !

M. François Léotard. En vérité, il y aura une politique de défense de la France lorsque notre pays, qui était probablement la troisième puissance militaire du monde le 9 mai 1981, aura retrouvé la santé de sa monnaie et de son économie.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Vive le capitalisme !

M. François Léotard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en écoutant les rapporteurs, je pensais tout à l'heure à cette expression chinoise du « tigre de papier » que connaît bien le général Bigeard. Votre projet de loi, c'est un tigre de papier : on en souligne ici ou là avec une grande complaisance la cohérence, l'équilibre, la logique, la rigueur ou l'ampleur, mais comme l'a indiqué Jean-Marie Daillet tout à l'heure, nous n'y voyons rien de tel...

M. Luc Tinseau, rapporteur. Forcément, cela vous a ébloui.

M. François Léotard. ... mais plutôt l'accumulation verbale d'intentions, de souhaits, de décisions avortées ou reportées et de refus déguisés. Personne ici ne peut vous contester — nous l'avons vérifié tout à l'heure — une grande habileté, monsieur le ministre. Mais le camouflage que vous utilisez est probablement nécessaire au ministre des armées en 1983 pour qu'il ne soit pas la cible de critiques trop faciles. Toutefois ni cette habileté ni ce camouflage ne peuvent être considérés comme une politique, c'est-à-dire l'orientation et l'organisation des moyens vers un objectif défini et accessible. C'est même très exactement une non-politique que vous nous proposez, c'est-à-dire, déjà, une démission. Nous avons depuis deux ans déjà perdu trois batailles monétaires.

Nous avons aussi largement perdu celle du commerce extérieur.

Nous ne voulons pas, simplement, monsieur le ministre, mes chers collègues, perdre cette bataille de la volonté qui nous attend au carrefour des choix de notre défense ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Louis Darinot, président de la commission. Monsieur le président, permettez-moi de dire à M. Léotard qu'il a commis au moins une erreur que je tiens à rectifier !

En effet, il a affirmé que le Gouvernement n'avait pas voulu d'un long débat. Or, la durée de la discussion générale a été fixée à quatre heures par la conférence des présidents, du reste sur ma proposition : à ma connaissance, cette décision n'a pas été contestée ; aucun des présidents du groupe de l'opposition n'a manifesté une quelconque réprobation. Au contraire !

J'avais même l'accord du vice-président du groupe U.D.F., M. Brocard, qui était présent, et je suis prêt à une confrontation avec M. Brocard sur ce point. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Nous sommes pourtant plusieurs à avoir demandé que les temps de parole soient plus longs, mais sans résultat !

M. le président. Mes chers collègues, je peux confirmer les propos de M. Darinot, car j'étais présent à la conférence des présidents.

La parole est à M. Léotard. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Huyghes des Etages. Pour dire n'importe quoi !

M. François Léotard. Monsieur le président, la confrontation est inutile.

J'ai regretté simplement que, dans ce débat, nous soyons limités par le temps d'une façon trop draconienne. C'est tout.

Et je pense que ce n'est probablement pas la faute de l'opposition ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Luc Tinseau, rapporteur. Prenez-vous en à vos propres amis !

M. Louis Darinot, président de la commission. A M. Brocard !

M. Jacques Huyghes des Etages. S'il est là !

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, certains orateurs l'ont déjà relevé, d'autres y reviendront certainement tout à l'heure : nous vivons une période troublée, incertaine, conflictuelle qui nous pose de graves problèmes et alourdit nos responsabilités dans la mesure où elle nous oblige à opérer des choix d'autant plus graves, d'ailleurs, que nous vivons aussi actuellement en un temps de crise politique et économique ; les conflits se multiplient partout dans le monde et je dirais presque que nous assistons à une banalisation des tensions, situation exigeant de notre part non seulement une analyse très serrée mais une attitude responsable, en quelque sorte une attitude nationale.

En ce sens, parler de la défense collective de la France et de sa sécurité, c'est se préoccuper d'un enjeu national qui ne saurait d'aucune façon, monsieur Léotard, devenir un enjeu de politique intérieure.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. André Bellon. Face à ces difficultés, étant donné l'importance de l'enjeu réel du moment et compte tenu de l'attention que nous portons a priori, tous, sur ces bancs, à l'intérêt de la France et à celui de son peuple, j'attendais au sujet de la défense de la France un peu plus de retenue, un peu plus de volonté, un peu plus de sens des responsabilités de la part de certains orateurs.

Or, ce n'est vraiment pas cette attitude qui m'a le plus frappé ! Le moins que je puisse en dire, surtout après avoir entendu le dernier orateur, en particulier, « pinailler » sur le temps de débat, — chose non contestée avant la séance publique, c'est-à-dire tant qu'il n'y avait pas de public — et après avoir entendu aussi M. Daillet, c'est que cette attitude que je souhaitais de la part des orateurs ne m'a pas crevé les yeux ! (Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes.)

Pourtant, j'ai écouté jusque dans le détail ce qu'a déclaré M. Daillet, et je crois vraiment qu'il a posé de vrais problèmes. Qu'en ai-je retenu globalement ? En substance, il nous a dit :

« Je suis d'accord avec la stratégie affirmée par le Gouvernement ; avec l'analyse de la menace ; sur les objectifs affichés. » Mais il a ajouté aussitôt « Vous n'avez pas les moyens de votre politique » ! Certes, voilà qui est bien fâcheux, sous réserve, bien entendu de rappeler que son analyse des moyens était tributaire de sa propre analyse de l'évolution de la situation économique dans les années à venir ! (Sourires.)

Mais si je considère en vérité son analyse, si j'examine ce que M. Daillet a dit vraiment, je comprends en substance qu'il affirme un accord avec nos objectifs ! Mais que, pour le reste, pardonnez-moi de le dire, il spéculé sur l'échec ! Voilà comment je ressens le discours de M. Daillet, comment j'appréhende son analyse de la situation économique, dont je veux bien parler moi aussi, mais sérieusement ! Si nous traitons ici d'économie, ne nous bornons pas à examiner s'il doit y avoir ou non un échec. Nous voulons faire de l'économie ? Soit ! Lançons-nous dans une analyse économique et demandons-nous d'abord pourquoi il y a une crise économique internationale, quelles en sont les causes, où résident les contradictions du système !

Par exemple, nous sommes de plus en plus nombreux à constater que la crise économique est internationale, et qu'elle déborde très largement le cadre de la France ; qu'elle est le résultat d'un système qui mérite d'être remis en cause. Puisque aussi bien, messieurs, vous affirmez vouloir la réussite de la France, je vais, moi, vous poser une question : allez-vous juger positive l'attitude du Président de la République au sommet de Williamsburg ? Voilà une question nette, concrète, à laquelle vous pouvez répondre en montrant si, oui ou non, vous voulez le succès de la politique française !

Car c'est là aussi que se joue la défense de la France. En effet, lorsque l'on parle de la défense de notre pays, il ne s'agit pas uniquement du domaine militaire : la défense est quelque chose de global ; c'est une capacité collective qui s'exerce sur bien des plans militaires, certes, mais aussi économiques, monétaire, social, et, pourquoi pas moral. Or, il faut aussi se placer sur le plan de notre cohésion nationale ; permettez-moi en ce sens de ne pas revenir sur celle que vous affichez aujourd'hui.

A cet égard, monsieur le ministre, le projet qui nous est proposé témoigne de la part du Gouvernement d'un souci non seulement de cohérence mais encore d'adaptation à des réalités internationales nouvelles, à une situation troublée. Y a-t-il des risques d'échec ? Certes, mais battons-nous pour qu'il en soit autrement. Les risques se matérialiseront plus ou moins. Tout dépendra de notre capacité de prendre les défis à bras le corps. Le succès, ou l'échec, sera fonction de notre capacité de marquer notre volonté nationale, de l'affirmer par rapport à toutes les forces, par rapport à toutes les résistances qui s'opposent à ce que nous voulons faire, à toutes les résistances au mot que l'on n'aime guère sur les bancs de l'opposition : au changement. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. François Léotard. Résistance à la faillite !

M. Jean Gatel. Tiens, ils n'aiment pas la résistance tout court !

M. André Bellon. Ce projet de loi témoigne d'un souci de cohérence. Cohérence qui consiste d'abord à affirmer, en France, dans les instances internationales, partout, et par le truchement des voix les plus autorisées, à commencer par celle du premier citoyen de France, celle du Président de la République, un souci de paix et de désarmement, sans que cette volonté, affirmée, ni ce souci affiché n'apparaissent comme signes de faiblesse ou comme prêtant le flanc à une menace contre la sécurité de la France.

C'est Claude Cheysson qui, à l'assemblée générale de l'organisation des Nations unies sur le désarmement, a rappelé que la volonté obstinée de paix n'est pas le pacifisme, que, de ce fait, notre dissuasion nucléaire est aussi un instrument au service de notre discours international.

De ce point de vue, une simple remarque au passage. J'ai bien écouté M. Daillet, et son discours sur la situation du faible par rapport au fort. J'ai cru y sentir plus qu'une nuance par rapport au discours traditionnel du gaullisme, en ce qui concerne son appréhension de la force de dissuasion, disons la volonté qu'il a de maintenir notre capacité dans ce domaine. Mais, s'il n'y a pas de dissuasion, il n'y a pas non plus de défense ! Et s'il n'y a pas de défense, ce n'est même plus la peine, à mon sens, de parler de paix ou même de désarmement ! Dans ces conditions, effectivement, le faible sera mangé par le fort. Aucun doute à avoir à ce sujet !

M. Luc Tinseau, rapporteur. Très juste !

M. André Bellon. Notre volonté de dissuasion est aussi un des signes les plus tangibles de notre volonté d'indépendance nationale, volonté réaffirmée d'ailleurs dans un cadre difficile, où chacun est confronté à des intérêts très contradictoires et extérieurs.

Ce signe marque la place spécifique de la France au sein de l'Alliance atlantique. Il faut le réaffirmer à cette tribune et dans ce projet, monsieur le ministre !

C'est la cohérence aussi qui conduit à réaffirmer dans ce texte une volonté de reconstruction de l'industrie nationale et d'indépendance des choix économiques de la France en réaffirmant simultanément le souci de maintenir, de développer et d'approfondir nos alliances internationales.

Là encore, je pourrais demander à l'opposition : oui ou non, considérez-vous comme un élément positif le fait de reconstruire notre économie, notre industrie ? Voulez-vous, oui ou non, affronter les problèmes que nous pose la situation économique de notre pays par rapport à celle d'autres puissances ? Par exemple, la France peut penser que les Etats-Unis ne sont pas « oints », qu'ils n'ont donc pas à jouer le rôle du « leader » de l'Occident, et elle a marqué le souci qu'elle a de l'indépendance par ses choix propres de façon très concrète en refusant notamment de pratiquer l'embarq sur un certain nombre de produits dans les échanges avec les pays de l'Est. Elle a ainsi indiqué que l'Alliance atlantique n'était pas un lieu d'affrontements économiques Est-Ouest.

Ce faisant, notre pays marque que sa présence au sein de l'Alliance atlantique est un choix, une attitude librement et fermement décidée, d'autant plus fermement que la France a sa propre capacité d'onomie économique en cas de menace militaire.

C'est la cohérence, enfin, qui conduit à affirmer dans ce projet le respect de nos solidarités dans le monde, notre souci de défendre non seulement les intérêts français mais aussi ceux des peuples auxquels nous attachons des liens séculaires, des siècles d'une histoire, parfois glorieuse, parfois tragique, des intérêts communs, en nous donnant les moyens de cette affirmation.

La politique de défense qui nous est présentée, monsieur le ministre, constitue aussi une adaptation aux réalités nouvelles.

Adaptation aux tentatives de l'U.R.S.S. d'effectuer un « découplage » des Etats-Unis et de l'Europe par l'affirmation de la nécessité d'une sécurité européenne, de la nécessité d'approfondir le contenu de l'Alliance atlantique — et donc de s'adapter à ces nouvelles réalités — et de la nécessité de la solidarité au sein de l'Alliance de chacun par rapport à tous. C'est cela aussi le débat que nous devons avoir pour redonner un contenu nouveau à l'Alliance ! A cet égard, la loi proposée participe de cette recherche : elle contribue à la sécurité collective européenne et renforce les liens franco-allemands.

Adaptation aussi aux contradictions du monde actuel, aux aspirations nouvelles des « pays du Sud ». Le soutien accordé par la France aux revendications d'un nouvel ordre économique international, l'attitude que vont prendre nos représentants dans les conférences économiques internationales, au sommet de Williamsburg, la lutte en faveur des droits des peuples, des droits de l'homme et pour le développement sont aussi des instruments de paix et de sécurité, en même temps que des réducteurs de tensions, au même titre que les capacités directes de défense que nous affirmons en ce jour.

En tout cas, tel est le seul moyen d'empêcher le développement de la logique des blocs, de la logique Est-Ouest dans l'ensemble des pays du Sud, dans ce que nous appelons de façon un peu rapide le « tiers-monde ».

Monsieur le ministre, cette recherche de la cohérence, cette volonté d'adaptation, en dépit des difficultés, et des risques qu'elle comporte, reconnaissons-le, par rapport à l'incertitude générale de cette période, surtout en matière économique, ainsi que ces liens directs entre votre projet et notre diplomatie ne sont pas le fait d'un hasard.

Pour ma part, je regrette que seule la majorité ait souhaité mettre en relief cette cohérence. En effet, il n'y a pas de bonne défense sans bonne diplomatie, et il n'y a pas de bonne défense, c'est un fait, sans bonne économie ! Tout à l'heure, M. Lancien a repris le vieil adage : « Faites-nous de la bonne finance, nous ferons de la bonne défense. »

M. Yves Lancien. On peut toujours rêver !

M. André Bellon. Je répondrai : « Soutenez la volonté de faire de la bonne finance, et il y aura sûrement une bonne défense globale ! »

Si vous acceptiez cela, vous seriez, messieurs, beaucoup plus cohérents !

Cela dit, ce projet, qui pouvait être en lui-même crédible, a voulu l'être de façon plus générale encore en sortant des champs habituels auxquels se cantonne la seule défense militaire.

Il est donc cohérent dans sa globalité, du point de vue de la situation nationale et internationale. C'est ici que nous le constatons aujourd'hui. A l'heure où tant se joue, cette réaffirmation globale était plus nécessaire pour prendre en compte les nouvelles réalités, les nouvelles tensions, les nouvelles difficultés auxquelles nous nous trouvons confrontés.

Mais il était bon aussi de répéter cela à l'ensemble de notre peuple, pour bien lui montrer à quel point nous souhaitons reconstruire l'ensemble de la France, c'est-à-dire toute son industrie et toute son économie. De ce point de vue, la défense de notre pays ne sera que la conséquence de notre volonté globale. Alors interviendra une volonté qui est la seule à prendre un sens en matière de défense du territoire, en matière de défense de la France : la volonté de tout le peuple de France ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, le projet de loi de programmation que vous nous proposez peut apparaître satisfaisant au niveau des principes et manquer d'audace dans les réalisations, en dépit des contraintes financières dans lesquelles vous vous enserrez et que nul ne songe à nier.

Or, il est satisfaisant de le constater, il est au moins un domaine où la continuité des options politiques se maintient, et où donc un consensus existe au-delà de nos divergences : c'est celui des grandes options sur lesquelles repose votre politique de défense.

Indépendance grâce à la dissuasion, coopération avec nos alliés dans le cadre des forces classiques et maintien de notre présence au service de la paix mondiale grâce à la force d'intervention : sur ces points, personne ne peut contester vos choix, qui sont dans la ligne de ceux de vos prédécesseurs, et vous avez su les imposer à l'autorité budgétaire.

Mais ce qui vous a été accordé en gros, ne vous est-il pas rogné dans le détail ?

Une première inquiétude naît, à mon sens, de l'insuffisante progression des crédits de la recherche, qui n'augmenteront que de 14 p. 100 sur la période. A un moment où, sous l'effet des mutations technologiques, des transformations fondamentales vont se produire dans les systèmes d'armes, il semble que nous ne nous dotions pas des moyens d'assumer ces transformations.

Or qui néglige la recherche néglige la défense de demain !

D'ailleurs, mais j'ai scrupule à vous faire part de mon sentiment, je ressens, à l'étude de votre projet de loi, une certaine impression de stagnation.

Certes, il poursuit l'effort passé, valable en son principe, mais cherche-t-il vraiment à innover là où il le faudrait ?

Evidemment, la poursuite du programme des sous-marins lanceurs d'engins et des avions Mirage 2000 est un impératif. Mais, pour le reste, on peut être surpris par vos options ou par les lacunes du projet.

Le missile Hadès est-il vraiment nécessaire ? La poursuite de l'étude de l'arme à neutrons, sa réalisation éventuelle, n'auraient-elles pas été mieux adaptées à votre concept de dissuasion ? Ce n'est pas l'arme elle-même, qui est à critiquer, c'est son opportunité. Je me demande si elle n'a pas dix ans de retard. Ou alors il faudrait au moins un satellite d'observation pour savoir ce qui se passe à 350 kilomètres !

Votre programmation me paraît reposer sur des choix valables. Mais elle pose encore beaucoup de questions auxquelles il n'est pas répondu. Il n'est pas dans la tradition de refuser à un gouvernement les moyens qu'il réclame pour la défense du pays. Cet accord ne saurait toutefois être un blanc-seing. Il doit être éclairé par vos réponses.

En conclusion, monsieur le ministre, le contenu de la loi n'est pas mauvais en soi, mais les conditions d'ordre économique, monétaire, budgétaire, le taux d'inflation trop faible que

vous avez prévu, le dérapage des coûts des matériels très élabores que nous allons subir et qui ne manquera pas d'intervenir sont autant de facteurs qui font que je ne suis pas très optimiste, à moins que vous n'assuriez devant la représentation nationale que la priorité, dans le monde troublé où nous vivons, est et sera la défense nationale. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai le sentiment de participer aujourd'hui à un débat historique, non pas que je croie que l'histoire retiendra ce projet de loi de programmation militaire comme le premier déposé par un gouvernement socialiste sur le bureau d'une assemblée à majorité socialiste, mais parce que ce dernier définit la politique de défense de la France et fixe ses moyens alors que jamais, depuis la guerre froide, n'ont été aussi lourdes les menaces qui pèsent sur l'Europe occidentale.

Ces menaces viennent du déséquilibre croissant des forces entre l'Est et l'Ouest, comme de notre incapacité à résoudre le problème des inégalités entre le Nord et le Sud.

A l'Est, la menace est soviétique. Elle tient dans le surarmement comme dans la politique extérieure : 42 500 chars, 31 500 canons, 1 350 missiles nucléaires, dont 350 SS 20 directement braqués sur l'Europe. Des armes chimiques en quantité, une politique expansionniste tous azimuts, la certitude de la supériorité immanente de l'organisation sociale communiste sur toute autre forme d'organisation.

Au Sud, la menace s'appelle la pauvreté.

Sur ce point, monsieur le ministre, je vous donne acte de votre analyse, d'autant plus courageuse que certains de vos collègues ne la partagent pas et que le parti communiste la réfute, au mépris des faits comme de la solidarité gouvernementale.

Autre source d'inquiétude : le sort réservé à l'armée de terre. Votre prédécesseur et le chef d'état-major de l'époque avaient donné la priorité à la restructuration de cette armée en allégeant ses structures et en lui rendant une certaine mobilité. Mais le prix de cette réforme était l'équipement.

Cette évolution, il faut le constater, n'a pu être menée à son terme en raison des restrictions budgétaires. Dans ces conditions, une réforme fondamentale n'était-elle pas à envisager ? Sans doute, aurait-elle remis en cause le principe de la conscription universelle, la structure des unités et doctrine de leur emploi ? Elle aurait certainement conduit à évoquer, à évaluer et à prévoir le rôle assigné aux unités de réserve, les grandes absentes de ce projet de loi.

Nous savons seulement, par vos déclarations, qu'une grande partie de la défense intérieure du territoire sera placée sous le commandement de la gendarmerie. Mais quelles seront les missions de cette dernière ? Comment s'articuleront-elles avec celles de l'armée de terre ? Quels moyens y seront affectés ? Sur ce dernier point, rien ne figure dans le projet de loi.

Or on pourrait imaginer un allègement des forces de l'armée de terre si celles-ci pouvaient être complétées en temps de crise avec des unités de réserve de même niveau. C'est le système adopté par nombre de pays voisins. Où en est votre réflexion sur ce sujet ? Les Français, surtout les citoyens d'aujourd'hui, ne refuseront pas d'assumer leurs obligations de citoyens pour la sécurité du pays, à condition de savoir quel rôle ils peuvent jouer et comment ils peuvent le remplir. Il faut les en informer.

Enfin on peut être inquiet aussi du maintien au niveau soutenable de nos forces d'intervention. Des conflits récents ont montré à quelles conditions elles peuvent être efficaces. Disposeront-elles, en fin de période, des moyens de transfert adaptés à leurs missions, moyens aériens et moyens maritimes ? Rien n'est moins certain.

Dans cette situation internationale tendue à l'extrême, le rôle de la France est prépondérant. Face aux SS 20 et aux missiles intercontinentaux, les nerfs de la jeunesse allemande et du peuple des Etats-Unis ont tendance à lâcher, et on le comprend. Les jeunes Allemands cherchent refuge dans une sorte de « national-pacifisme » ; les jeunes Américains refusent l'automatisme de l'engagement de leurs forces nucléaires stratégiques en cas de conflit européen.

La France échappe pour le moment à cette crise morale puisqu'elle s'est dotée d'une défense puissante et indépendante reposant sur la dissuasion nucléaire et dont il n'est pas inutile de rappeler qu'elle ne doit rien aux hommes qui en ont aujourd'hui la responsabilité.

Pour ces raisons, la politique de défense de la France a besoin d'un consensus sur les grandes lignes de sa doctrine de défense, et de forces modernes, puissantes, intégrant en permanence les évolutions technologiques.

Le consensus, il existe, et je m'en félicite. C'est un atout qu'il convient de préserver d'autant plus que sa fragilité vient d'être démontrée par les réserves du parti communiste sur l'article 1^{er} de la loi, et qu'il est récent.

Comme j'ai plaisir, monsieur le ministre, à vous entendre dire : « La France s'est dotée depuis plus d'un quart de siècle, au prix d'efforts considérables, des moyens d'une dissuasion indépendante et crédible ; elle entend continuer à disposer d'une capacité de destruction. » On est loin du programme commun qui prévoyait de renoncer à la force de frappe nucléaire stratégique, sous quelque forme que ce soit.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. François Fillon. Comme j'ai plaisir à vous entendre affirmer avec fierté : « Trois sous-marins nucléaires à la mer, c'est moi. »

La situation des forces dépend essentiellement des moyens financiers que le Gouvernement lui consacre.

Ces moyens financiers ont de tout temps été insuffisants. Néanmoins, de 1976 à 1981, leur progression a été en moyenne de 4,8 p. 100 l'an. Depuis, cette progression diminue ; le budget de 1983, avec ses annulations illégales de crédits, a même marqué une baisse en volume. Aussi, cette loi de programmation était attendue par tous les Français comme la loi de la dernière chance.

Eh bien ! monsieur le ministre, il aurait mieux valu qu'elle ne fût pas, puisque, malgré votre volonté sincère, elle confirme l'affaiblissement engagé en 1983.

En effet, la loi de programmation militaire de 1984-1988 repose sur des hypothèses économiques dont on peut dès aujourd'hui affirmer qu'elles sont fausses.

En outre, les objectifs affichés de cette loi, dont la réalisation est incertaine, n'empêcheront pas la poursuite de l'affaiblissement de nos forces. Ils posent en outre plusieurs problèmes quant à la doctrine de défense du Gouvernement.

La réalisation de la loi de programmation dépend essentiellement des moyens financiers qui lui seront consacrés.

La publication par l'I. N. S. E. E. de l'indice des prix pour avril 1983 — plus 1,4 p. 100 — confirme les critiques que nous avons faites dès que le contenu du projet de loi a été connu.

Suivant une méthode désormais traditionnelle à votre gouvernement, vous avez construit la loi de programmation à partir de vos souhaits, mais aussi de vos rêves et de vos désirs en matière d'économie.

Mais vos rêves et vos visions n'intéressent que vous. Avec une prévision d'inflation de 6,5 p. 100 pour 1984 et de 5 p. 100 pour les années suivantes, les moyens mis à la disposition des armées, dans votre programmation, n'augmenteraient que de 2 p. 100 en moyenne.

Encore faut-il distinguer dans votre loi deux périodes : 1984 et 1985 — où la progression serait voisine de 1 p. 100 — et les années suivantes, où le retard volontairement pris serait comblé par une sorte de « miracle socialiste ».

Comment pouvez-vous justifier cette programmation qui consiste à accumuler les retards pour mieux les rattraper ?

En réalité, il est clair que nos forces ne disposeront pas des moyens financiers que vous leur promettez.

La lutte contre l'inflation a été menée avec des moyens artificiels qui ont permis de dissimuler momentanément les effets du mal.

Nous sommes de nouveau, en 1983, sur la pente d'une inflation à deux chiffres qui aura pour conséquence une diminution du volume des crédits affectés à la défense de plus de 2 p. 100 pour cette seule année.

Seul, votre engagement sur un volume de crédits affectés en francs constants aurait une certaine crédibilité.

Nous vous avons fait des propositions en ce sens. Vous les avez rejetées. Vous en porterez la responsabilité.

Cette responsabilité sera d'autant plus engagée que les objectifs affichés de la loi de programmation n'empêcheront pas, à mon avis, la poursuite de l'affaiblissement de nos forces comme une certaine rupture avec des choix clairs sur la politique de défense.

Si le principe de dissuasion nucléaire est clairement réaffirmé, la priorité au nucléaire n'est pas réellement traduite dans les faits.

En effet, alors que la loi de programmation prévoit une croissance de deux points en moyenne du volume des crédits, la part du nucléaire baissera par rapport au reste des forces puisque les crédits de la section commune régresseront de 1984 à 1989 de 24,27 p. 100 à 23,37 p. 100, ce qui confirme l'évolution du rapport avec le total des dépenses du titre V des crédits d'investissement consacrés à l'armement nucléaire et qui passent de 32,64 p. 100 à 31,99 p. 100.

Si les gouvernements qui vous ont précédé ont lancé six S. N. L. E. en quinze ans, vous, vous proposez de n'en réaliser qu'un seul en vingt ans, alors que les deux premiers, *Le Redoutable* et *Le Terrible* devront quitter le service d'ici à l'an 2000.

Le programme SX de missiles mobiles terrestres reporté de 1992 à 1996 ne figure pas dans la loi, pas plus que les satellites d'observation et de communication, ou le missile M 5, destiné à équiper notre troisième génération de SNLE.

En revanche, les programmes Hadès et Astarté seront menés à bien.

Si notre force de dissuasion garde, grâce aux efforts de vos prédécesseurs, toute sa crédibilité pour les cinq années à venir, il n'en va pas de même à l'horizon 90.

Si la participation de la France à la défense de l'Europe est spectaculairement réaffirmée, la réorganisation de l'armée de terre ne lui donne pas les moyens de sa mission.

La loi de programmation n'est pas une question de politique intérieure, mais un acte politique dont il est plus important d'assurer la cohérence avec les autres grandes décisions nationales qu'avec les discours des théoriciens des partis.

La programmation militaire ne peut, à cet égard, être dissociée de la politique étrangère dont elle n'est finalement qu'un instrument. En cette matière, les grandes orientations ont été définies par le Président de la République sans ambiguïté, et c'est bien ainsi. Nous tenons pour très significatifs les discours au Bundestag, comme l'expulsion des espions soviétiques.

L'engagement de la France aux côtés de l'Alliance atlantique, que la présence de ministres communistes au sein du Gouvernement aurait pu affaiblir, a été spectaculairement réaffirmé.

Mais, contrairement à la politique intérieure, les relations internationales sont plus sensibles aux faits qu'aux idées. S'il est à l'honneur du Gouvernement d'affirmer que « la France doit être prête à honorer ses engagements dans le cadre de l'Alliance atlantique en refusant cependant tout automatisme », il faudrait qu'il s'en donne les moyens ou, au moins, qu'il maintienne à leur niveau les forces existantes.

A ce jour, la mission d'intervenir dans le champ d'action européen est dévolue, principalement, à la 1^{re} armée. La loi de programmation, sans aller jusqu'à son démantèlement, en organise l'affaiblissement. Privée de son armement nucléaire tactique, regroupée à terme dans une unité autonome plus prestigieuse qu'efficace et de ses hélicoptères de combat affectés en tant que de besoin à la force d'assistance rapide — la F.A.R. — elle ne sera plus au niveau des meilleures troupes du continent. Quelle menace constituera-t-elle pour les forces du Pacte de Varsovie ? En outre, la fabrication de la bombe à neutrons, que redoutent tant les stratégies soviétiques, n'est plus retenue. Est-ce le résultat d'un arbitrage au sein du Gouvernement ou la conséquence des difficultés budgétaires ? Si c'est un choix stratégique, monsieur le ministre, pourquoi dire alors que vous vous réservez la possibilité de la fabriquer ? Ces faits méritent attention.

Il est significatif, monsieur le ministre, que plusieurs gestes — rapportés par la presse — aient été faits depuis que le projet de loi a été rendu public pour assurer la République fédérale d'Allemagne de la réalité de nos engagements. Serait-ce donc qu'elle en doutait ?

Vous envisagez ainsi d'accroître d'une centaine de chars AMX 30 les dotations du 2^e corps d'armée stationné en République fédérale d'Allemagne. Vous avez pris tout à l'heure l'engagement solennel devant l'Assemblée nationale de maintenir dans ce pays les effectifs militaires français au-dessus

de 50 000 hommes. Prenez-vous l'engagement solennel de tout mettre en œuvre pour que la 1^{re} armée soit au niveau des meilleures troupes du continent ?

La réorganisation de l'armée de terre, avec la création d'une grande unité nucléaire tactique autonome et de forces d'action rapide, marque, à mon avis, une rupture avec des choix clairs.

La création de la force d'action rapide ne soulève pas de questions de principe. Il est souhaitable, en effet, que la France puisse disposer d'éléments militaires mobiles susceptibles d'intervenir dans différentes parties du monde. En revanche, si la mise sur pied de cette force suppose un affaiblissement de la 1^{re} armée, le souhaitable peut devenir moins urgent, d'autant que la coordination de cette force avec la 1^{re} armée est loin d'être évidente.

Ne nous laissons pas séduire par la vision romantique d'une charge en gants blancs, style 1890, ou en hélicoptère, style *Apocalypse now*. Les apparences sont trompeuses en matière de défense. Clausewitz le faisait déjà remarquer : « Dans la guerre tout est simple, mais la chose la plus simple y est difficile. » Alors, monsieur le ministre, pourquoi la compliquer, d'autant plus que cette réorganisation ne s'accompagne pas d'une augmentation suffisante de moyens, notamment en hélicoptères de combat ?

Des explications techniques de la part des spécialistes contribueraient peut-être à atténuer certaines inquiétudes sur la crédibilité de cette nouvelle organisation. Mais, comme on le sait, monsieur le ministre, vous avez interdit aux chefs d'état-major de se rendre aux convocations de la commission de la défense. On dit que la guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires. C'est vrai pour la conduite de la guerre, non pour celle des opérations. Quand la possibilité de conduire les opérations peut être mise en cause, il n'est pas superfétatoire d'écouter ceux qui en auront la charge.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je m'excuse, monsieur le député, vous ne parlez que des chefs d'état-major. Je précise que cette règle s'applique également à tous les hauts fonctionnaires. C'est une règle générale de l'Etat républicain. Cela fait deux fois que je le dis ce soir.

M. François Fillon. Mais, monsieur le ministre, ils sont venus dans le passé devant la commission de la défense...

M. le ministre de la défense. C'était un mauvais passé !

M. François Fillon. ... et c'était avec vous.

M. le ministre de la défense. Non, pas depuis que je suis ministre.

M. François Fillon. Si ! Nous les avons tous reçus en 1981 à la commission de la défense.

M. Loïc Bouvard. Exact !

M. le ministre de la défense. On a changé parce que c'était mal.

M. François Fillon. Nous ne trouvons pas que cela était mal.

M. le ministre de la défense. Le changement existe, vous le voyez !

M. François Fillon. Enfin, la défense des départements et des territoires d'outre-mer et des alliés traditionnels de la France dans le monde, troisième mission de nos forces, risque de se trouver affaiblie dans les années 90.

En effet, cette mission revient en priorité à la marine nationale et plus particulièrement aux porte-avions. Vous en êtes d'ailleurs convaincu puisque vous avez finalement décidé la construction d'un porte-avions nucléaire qui entrera en service en 1992, alors que *Le Foch* et *Le Clemenceau* devaient être retirés du service dans les années 90.

Il y aura donc diminution de moitié de la capacité française et ce n'est pas la F.A.R., privée de tous moyens de transports à longue distance, qui pourra changer la situation. Il faut donc se résigner à voir le rôle de la France dans le monde diminuer dans les années 90, car il n'est de grande puissance que dotée d'une force navale importante. C'est ce que vient de comprendre l'Union soviétique.

Voire loi de programmation repose sur des hypothèses économiques fausses. La dissuasion nucléaire est affirmée, mais ne bénéficie pas en fait d'une réelle priorité. La réorganisation de l'armée de terre dissimule son affaiblissement. La défense

des départements et des territoires d'outre-mer et des alliés traditionnels de la France souffrira d'un manque de moyens dans les années 90.

M. le ministre de la défense. Mais non ! Mais non !

M. François Fillon. Pouvait-on faire autrement ? Nous pensons que oui, en menant une politique économique crédible et en faisant d'autres arbitrages. Il aurait alors été possible d'assurer une progression des moyens financiers de nos forces supérieures à 2 p. 100 par an.

Renforcer la priorité du nucléaire, moderniser l'équipement de la 1^{re} armée, lancer la construction de deux porte-avions nucléaires : le groupe du rassemblement pour la République a déposé une proposition de loi en ce sens, qui aurait pu d'ailleurs, avec bonheur, être discutée conjointement avec le texte du Gouvernement.

M. Luc Tinseau, rapporteur. On n'en a pas eu connaissance !

M. François Fillon. Elle est sur le bureau de l'Assemblée !

M. Luc Tinseau, rapporteur. Ah bon ?

M. François Fillon. Vous avez mis en cause, monsieur le ministre, la crédibilité de cette proposition. Dois-je vous rappeler que la République fédérale d'Allemagne consacre 130 milliards à sa défense, sans force de frappe et sans force d'intervention extérieure, et qu'en 1983, la Grande-Bretagne, malgré ses difficultés économiques, aura dépensé 170 milliards ?

M. Louis Darinot, président de la commission. Elle a une armée de métier !

M. Francis Fillon. Un gouvernement doit être jugé sur ce qu'il fait, et non sur ce qu'il dit.

La majorité parlementaire actuelle a la responsabilité des affaires depuis mai 1981 et son mandat expire en 1986. Elle aura ainsi pu arrêter cinq budgets de la défense mais, jusqu'à présent, ses intentions ne se sont pas traduites dans les actes. Le projet de loi de programmation militaire montre maintenant clairement qu'elle n'a ni l'intention ni les moyens de redresser la situation d'ici à la fin de la législature. Tel est l'enseignement essentiel d'une loi destinée à disposer d'un avenir qui n'appartient pas à ce gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Combasteil.

M. Jean Combasteil. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale est appelée aujourd'hui à débattre et à approuver le projet de programmation militaire qui revêt une importance capitale pour notre pays. Il s'agit de définir pour la France une politique de défense, une stratégie militaire, et de décider des moyens matériels et humains qui y concourent.

De l'adéquation de ces conceptions avec les exigences de souveraineté, de l'efficacité de ces moyens, dépendront l'indépendance de la nation, la sauvegarde de ses intérêts et la liberté de détermination politique de son peuple.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il a semblé au groupe communiste qu'un tel projet qui, par définition, porte sur l'instrument militaire ne pouvait faire le silence, tout au moins dans sa partie générale consacrée aux conditions de la sécurité française, sur les autres composantes politiques, sociales, économiques, culturelles de la défense, d'autant que, pour la gauche française, la défense nationale est fondée sur la volonté d'adhésion et de participation de la nation tout entière aux efforts qu'elle implique. Elle est donc indissociable d'une politique de progrès social et d'extension des libertés, propre à développer cet esprit de défense, évidence maintes fois soulignée par le Premier ministre et par vous-même, et dont l'absence de référence dans le texte nous paraît incompréhensible.

De même, nous paraît incompréhensible le peu de place attribuée dans le texte à la nécessité d'une action dynamique pour promouvoir le désarmement et la détente, et pour réduire les tensions internationales. Or cette action conditionne la paix mondiale et reste donc primordiale pour la sécurité du peuple français. En effet, s'il y a une certitude à l'ère nucléaire, c'est bien celle de la destruction de toute civilisation, du suicide collectif, en cas d'un affrontement militaire. C'est dire qu'il n'y a pas d'alternative à la paix, à la coexistence pacifique, au développement des échanges et de la coopération entre Etats. La France se doit d'offrir au monde une autre vision de relations internationales que celle basée sur la politique des blocs et la confrontation Est-Ouest ou Nord-Sud.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous ne pouvons souscrire à l'analyse de l'environnement international figurant dans le texte. Celle-ci est conditionnée par la désignation à l'avance d'un seul ennemi, ce qui amène à occulter les facteurs essentiels d'instabilité et de tension dans le monde d'aujourd'hui. Elle comporte, de surcroît, le risque d'orienter la politique étrangère de la France dans une perspective d'affrontement, de renforcement des blocs et non dans celle de la paix et du désarmement progressif en vue de la dissolution simultanée des blocs.

Ces aspects ayant été longuement traités par mon ami Guy Hermier, je limiterai mes observations à la stratégie et à l'outil militaire, retenus dans le projet.

La stratégie d'abord : nous relevons avec satisfaction qu'elle est purement défensive, basée sur une capacité de dissuasion globale, nucléaire et conventionnelle. Le texte souligne en effet que « la France ne menace ni n'a l'intention d'agresser qui que ce soit ». Les forces nucléaires relèvent strictement de la stratégie de dissuasion du faible au fort, ce qui résume les notions de « sanctuarisation élargie », de « bataille de l'avant » et de « guerre limitée » introduites dans la doctrine nucléaire française lors du précédent septennat.

En réservant la menace d'emploi des armes nucléaires à la défense du premier cercle, la loi de programmation marque nettement le refus d'aligner la doctrine française sur les concepts stratégiques de l'O. T. A. N.

En ce qui concerne l'arme nucléaire tactique, le projet consacre le retour à l'orthodoxie, en affirmant qu'arme d'ultime avertissement, elle ne saurait être utilisée comme une sorte de super-artillerie de campagne. En d'autres termes, elle constitue, dans le cadre de la doctrine française et dans notre dispositif nucléaire, une arme de dissuasion indissociable de la F. N. S. et nullement une arme de bataille.

Enfin, pour dissiper tous les doutes qui pourraient subsister malgré le projet, vous avez tenu, monsieur le ministre, à souligner, en commission de la défense, que la France ne pouvait se substituer aux Etats-Unis et faire croire que sa dissuasion nucléaire fonctionnerait en faveur de l'ensemble de l'Europe.

Ce sont autant de principes que les communistes n'ont cessé de défendre, car ils sont le fondement d'une politique indépendante de dissuasion, la seule à même de garantir la sécurité nationale. C'est cette même conviction, monsieur le ministre, qui guide notre opposition à la bombe à neutrons, dont le déploiement signifierait, selon le Président de la République, un changement de stratégie. C'est cette même conviction qui fonde notre souci de voir la force nucléaire dotée des moyens essentiels de l'autonomie de décision, notamment en matière de détection, de transmission et d'acquisition d'objectifs, ce qui appelle une utilisation de l'espace avec des satellites français d'observation et de télécommunications. En ce qui concerne le système de détection aéroporté, M. le rapporteur a souligné, dans une fiche annexée à son rapport, qu'aucun choix n'a encore été opéré entre l'achat d'un appareil étranger et une solution française à partir des avions Transall ou Atlantique. Notre préférence, comme vous pouvez l'imaginer, va à la deuxième solution, si toutefois il reste encore une décision à prendre en ce domaine.

Enfin, soucieux d'assurer la maintenance de la force nucléaire, c'est-à-dire le maintien de son aptitude opérationnelle au niveau quantitatif et qualitatif défini par les seules exigences de la sécurité et de l'indépendance du pays, nous approuvons l'effort, inscrit dans le projet, pour la modernisation de la force nucléaire stratégique, garant de la crédibilité dissuasive.

Cette appréciation concerne notamment la décision de construire le septième S.N.L.E. nouvelle génération, car celui-ci constitue l'arme par excellence de la riposte et, dans l'arsenal français, celle de la dissuasion tous azimuts. Il reste d'ailleurs le système le plus invulnérable et donc le plus dissuasif dans l'environnement technologique actuel. C'est d'ailleurs la conclusion qui se dégage des nombreuses auditions sur la question devant la commission de la défense.

J'ajoute, monsieur le ministre, qu'une des conditions de la crédibilité de notre F. N. S. c'est la limitation de la course qualitative aux armements qui pose sans cesse de nouveaux défis à la capacité opérationnelle de notre force nucléaire. C'est dire que, du strict point de vue de l'intérêt national, la France doit concourir à la recherche de la maîtrise des armements dans le monde.

Mais, pour décisive que soit la maintenance de la force nucléaire nationale, l'efficacité dissuasive de la stratégie française résulte nécessairement de l'ensemble des moyens militaires par lesquels le peuple français matérialise sa volonté de défense nationale.

Je veux parler des forces conventionnelles qui constituent le deuxième pilier de la dissuasion globale. Les choix organisationnels et de matériels ont été opérés, dans le projet, en fonction du critère de renforcement de la puissance de feu, de la mobilité et de la polyvalence. Si, pour maximaliser l'aptitude opérationnelle de nos forces, nous pouvons souscrire, monsieur le ministre, à votre « force d'hélicoptères anti-chars et d'appui protection », les missions attribuées à la force d'action rapide soulèvent, je ne peux vous le cacher, certaines réserves de notre part.

D'abord, il nous semble contestable de mettre sur le même plan, comme fait le texte, les objectifs d'indépendance et ceux de solidarité avec les alliés confiés à nos forces conventionnelles. Certes, le projet réclame clairement, et nous nous en félicitons, l'automatisme d'engagement de nos forces auprès de celles de l'O. T. A. N., le Gouvernement français réservant sa totale liberté d'appréciation et de décision quant à l'emploi de celles-ci en cas de crise ou de conflit. Mais, pour nous, si la France doit assumer l'ensemble de ses obligations au regard du traité de l'Atlantique Nord, celles-ci ne peuvent, en aucun cas, primer ou même égaler celles découlant des impératifs de l'indépendance nationale.

Ensuite, la référence à l'engagement des F. A. R. outre-mer, avec ou sans le soutien des forces maritimes et de leur composante aéronavale, rattachée, à juste titre, le triste souvenir des interventions néocolonialistes françaises au Zaïre, au Tchaï et en République centrafricaine, pour ne prendre que quelques exemples.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous souhaitons que les F. A. R. soient composées, dans une large mesure, des appelés effectuant le service militaire à durée normale et éventuellement des appelés volontaires ayant une haute formation spécialisée.

Cette remarque m'amène à relever une lacune, importante à notre avis, du projet de loi : le manque de référence à la défense populaire qu'intègre et implique le concept de dissuasion globale. Nous avons eu l'occasion, lors du débat sur la réforme du service national, au début de cette semaine, de parler de la signification, capitale à nos yeux, de la conscription qui assure une liaison étroite entre l'armée et le peuple et permet la mise en œuvre de la défense de la nation par la nation tout entière. Je ne reviendrai pas sur nos préoccupations concernant l'avenir de la conscription avec ses trois volets — la préparation militaire, le service national et les réserves — mais nous nous interrogeons sur les modalités de la réduction des effectifs de l'armée de terre.

Vous avez précisé, monsieur le ministre, à la commission de la défense — et vous l'avez répété à cette tribune — qu'il n'y aura ni dégageant des cadres, ni incitation au départ, ni détérioration des carrières, ni réduction des pourcentages d'admission au grade supérieur. Cela est bien, mais alors comment sera effectuée cette réduction ? Portera-t-elle essentiellement sur le nombre d'appelés ? En ce cas, serait renforcée la tendance, perceptible depuis quelques années, à l'affaiblissement du rapport entre conscripts et professionnels au sein des forces terrestres. En liaison avec les nouvelles mesures concernant le volontariat, cette tendance ne manquerait pas d'avoir un impact négatif sur l'équilibre structurel et, finalement, sur la nature de l'armée nationale.

Nous nous interrogeons également sur la réorganisation des réserves prévue par le projet, qui risque d'entraîner une diminution de leur nombre.

Enfin, pour terminer, je dirai quelques mots sur notre industrie d'armement qui doit avoir pour finalité d'équiper les forces nucléaires et classiques françaises nécessaires à une défense nationale, indépendante et efficace.

Pour apaiser les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales des travailleurs de l'Etat, vous avez tenu, monsieur le ministre, à apporter les précisions nécessaires concernant le plan de charge des arsenaux, notamment ceux de la marine. Ils seront assurés, nous avez-vous dit, par les commandes prévues dans le projet de loi de programmation et par celles venant de l'étranger. Il reste malgré tout que des inquiétudes peuvent encore subsister quant aux établissements, notamment quant à ceux du groupement industriel des armements terrestres.

Le deuxième aspect pose, vous en conviendrez, un certain nombre de problèmes liés au caractère aléatoire du marché d'exportation dans ce domaine et aux tensions, voire aux guerres, ravageant les régions concernées par ce commerce. Pour pallier ces difficultés, nous avions, lors du débat budgétaire, lancé l'idée de l'exploitation, dans un premier temps, des capacités non utilisées des établissements et des arsenaux pour les fabri-

cations civiles, ce qui permettrait, tout en respectant les besoins de notre défense nationale, de rentabiliser le parc machine par sa pleine utilisation et de bénéficier d'une plus grande liberté dans le choix d'une politique d'exportation d'armes.

Un autre sujet de préoccupation, monsieur le ministre, reste les coûts de plus en plus prohibitifs des systèmes d'armes sophistiqués. Cette situation exige une meilleure prise en compte de l'existence dans notre pays d'un secteur d'Etat expérimenté et qualifié et d'un secteur nationalisé qui vient d'être élargi. Elle suppose une coordination étroite de deux secteurs publics, un contrôle démocratique, une action soutenue pour la suppression des gaspillages et pour créer les conditions d'un meilleur rendement économique pour la nation.

Il est important que ces deux secteurs puissent faire face aux impératifs financiers comme aux exigences technologiques. Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est-à-dire les établissements industriels de la défense, il est important que soit maintenu et, mieux encore, développé leur potentiel de recherche, d'études et de production.

Une attention toute particulière doit être portée aux besoins de ces établissements en personnel de haut niveau. Nos arsenaux et nos manufactures réclament davantage d'ingénieurs et davantage de techniciens. On peut donc s'inquiéter de la suppression de 3 500 emplois civils. Il est hautement souhaitable que ces suppressions, s'il faut y consentir, n'altèrent pas les capacités d'innovation et d'études des établissements. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, avoir sur ce sujet une réponse claire et rassurante.

Nous sommes également inquiets de la diminution du recrutement dans les écoles de formation technique. L'effort du Gouvernement en faveur de la formation professionnelle devrait aussi concerner ces écoles.

Cela est d'autant plus important que le recours à la coopération pour la fabrication de certains armements est envisagé. Il serait dangereux pour notre pays, pour son indépendance, que cette coopération se fasse avec des partenaires français affaiblis ou réduits au rang de sous-traitants alors qu'ils doivent être des cotraitants. Procéder autrement serait, au surplus, perdre certaines de nos capacités techniques dans des domaines essentiels, voire transférer dans d'autres pays des savoir-faire reconnus mondialement. Je pense, par exemple, à la fabrication d'hélicoptères.

Dans ce domaine, comme ailleurs, le succès de la politique engagée par le Gouvernement dépend étroitement du développement de la responsabilité des travailleurs dans la production et de leurs droits démocratiques, comme de leur participation à la gestion des entreprises. C'est pourquoi nous souhaitons que les établissements d'Etat et les arsenaux puissent entrer dans le champ d'application du projet de loi concernant les droits des travailleurs du secteur public, avec des adaptations nécessaires, correspondant à leur spécificité.

Pour terminer, je tiens à me féliciter de l'effort que compte accomplir le Gouvernement, au plan des crédits, pour doter l'armée française des moyens matériels adéquats. Les crédits d'équipement marqueront une croissance de plus de 32 p. 100 en cinq ans et le quart des dotations du titre V sera consacré à la recherche.

Pour se prémunir contre une éventuelle évolution défavorable de la situation économique, le Gouvernement prend l'engagement de réactualiser les dotations prévues à la loi de programmation, en 1985, afin de garantir la réalisation, quoi qu'il arrive, des programmes d'équipement majeurs contenus dans le projet. Ce mécanisme exceptionnel de réévaluation, auquel le Gouvernement a voulu donner force de loi, démontre, si besoin était, la mauvaise foi de la droite et son attitude partisane, dans un domaine aussi crucial pour la France que la défense nationale. Ses manœuvres de procédure à l'égard de ce projet relèvent manifestement de préoccupations de politique intérieure.

Considérant le projet satisfaisant, au plan des crédits et souhaitant la prise en compte de nos observations, relatives aux concepts fondant la politique de défense et l'organisation des forces armées, le groupe communiste votera le projet de loi de programmation militaire. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. A moins que je ne me sois mal exprimé tout à l'heure, je crois que M. Combasteil a fait une confusion. C'est pourquoi je tiens à répondre immédiatement à la question très directe qu'il m'a posée afin de bien préciser les choses.

En effet il n'est nullement question de supprimer 3 500 emplois dans les arsenaux ou dans les industries d'armement. Il s'agit simplement de ne pas recruter, pendant cinq ans, 3 500 personnes dans les services des armées. J'espère au contraire que grâce au développement des exportations et, surtout, grâce à la loi de programmation nous pourrions créer 35 000 emplois dans les industries d'armement. Monsieur le député, vous pouvez donc rassurer les syndicats que vous avez évoqués tout à l'heure.

M. Jean Combasteil. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. En écoutant M. Combasteil, alors qu'il est vingt-trois heures, je me suis revu, je ne sais pas pourquoi, avec mes camarades de 1940, de la Résistance, d'Indochine, d'Algérie. En effet, une image est passée devant mes yeux.

Dans l'opposition, il est facile de démolir, d'être 100 p. 100 contre ceux qui engagent l'avenir de notre patrie, ce que vous n'avez cessé de faire pendant un quart de siècle, depuis la « bombinette » du général de Gaulle et nos interventions en Afrique, alors que j'avais tenu à voter votre premier budget de la défense, celui pour 1962.

Je voudrais, le plus rapidement possible, vous dire, en cinq points, ce que je pense de vos actions et de votre loi de programmation en m'appuyant sur du concret, sur une expérience vécue à travers le monde pendant vingt années de guerre, à la disposition des gouvernements, ce qui est tout à fait normal pour un militaire.

Premièrement, la méfiance du militaire passé de l'autre côté de la barrière, par la force des choses; deuxièmement, vos orientations sur les grandes lignes de la défense; troisièmement, le doute, le brouillard sur votre projet de loi et comment vous croire; quatrièmement, le moral de nos armées et, cinquièmement, une courte conclusion.

D'abord la méfiance vis-à-vis de certains hommes politiques.

Oui, pendant vingt années de guerre j'ai pu juger des décisions de nos politiques, particulièrement sous la IV^e République. Actuellement, vos comportements, vos hésitations, vos volte-face depuis juin 1981 me rappellent un peu cette époque. Vous critiquez le nucléaire, les ventes d'armes; M. Bourges était traité de « marchand de canons », or Dieu sait si cela se poursuit !

La seconde guerre mondiale : 100 000 morts, un million de prisonniers : qui était responsable ? Le sursaut avec ceux de la Résistance, de la France libre pour sauver l'honneur; mais avec qui ? Avec ceux de la Résistance bien sûr, et puis avec de Gaulle, Leclerc, Delattre, Juin, c'est-à-dire avec des soldats.

L'Indochine : 1945-1954, une décennie sans savoir où nous allions, sans politique précise, pour terminer à Dien-Bien-Phu alors qu'en 1946 le général Leclerc avait dit : « Il faut faire la paix. » Un soldat !

Cette longue guerre d'Algérie, avec les hésitations, les contradictions des politiques — vingt-trois ans déjà — quand le pouvoir « à ramasser », à la recherche d'un homme providentiel, a fait appel au général de Gaulle.

Depuis cette date, il y a eu de nombreuses réorganisations, des dégagements d'effectifs, de nouvelles implantations. La situation internationale a évolué vers une fausse détente et notre budget est descendu — voyez, vous n'êtes pas le seul — à 3,36 p. 100 du P.I.B.M. en 1974, ce qui n'était pas brillant non plus. Le malaise dans les armées m'a propulsé, à ma grande surprise, secrétaire d'Etat.

Depuis 1975, lentement mais sûrement, nous avons progressé malgré la crise et deux chocs pétroliers. Le calme est revenu dans les armées. On réorganise une armée, cela redémarre : en 1995, il y aura ce qu'il faut. Et si demain ou dans six mois, il se produisait quelque chose ?

Deuxièmement, vos orientations sur les grandes lignes de notre défense.

Aujourd'hui, tous les observateurs qualifiés pensent que nous entrons dans une tension maximale entre l'Est et l'Ouest. Vous affirmez vous-même, monsieur le ministre, avec retenue, que « l'environnement international est devenu incertain ». Moi, je précise que, dans le contexte actuel, un grand souffle devrait nous armer moralement et nous faire comprendre que défendre la liberté n'a pas de prix.

Votre conception de la défense reste dans les normes. La formule des trois cercles est politiquement habile et elle permet de garder une certaine souplesse. Je ne suis pas contre, mais chacun sait que l'hypothèse qui se joue est celle qui n'a pas été prévue. Chaque fois il en a été ainsi.

Le discours du président de la République au Bundestag ne pouvait qu'être applaudi par l'opposition.

Le renvoi des diplomates soviétiques, il fallait le faire. Chapeau !

Vous maintenez nos forces nucléaires stratégiques et tactiques et également, à vous entendre, nos quinze divisions de l'armée de terre. Marine et aviation sont, a priori, sans changement.

La gendarmerie sera renforcée et chargée de nouvelles missions. Vous conservez nos implantations outre-mer — cela me fait plaisir — et vous vous tenez prêts, s'il le faut, à partir en guerre avec la force d'assistance rapide.

J'ai envie de vous applaudir; encore faudrait-il s'appuyer sur une nation unie, prête à certains sacrifices, et sur une armée dotée d'un grand idéal et des crédits nécessaires.

Troisièmement, le doute, le brouillard concernant votre loi, et comment vous croire.

Catalogue d'intention; l'Elysée — parce que c'est l'Elysée. et je sais comment ça marche! — rassure, ménage le chèvre et le chou.

Les temps ont bien changé et, à première vue aux yeux des profanes de toutes tendances, votre programmation marque une volonté de continuité politique en ce qui concerne les grandes orientations de la défense de vos prédécesseurs. Vos projets sont séduisants mais il faut y regarder de plus près.

Dans vos exposés « la force tranquille », monsieur le ministre, il y a beaucoup de promesses et, je le reconnais, vous êtes champion pour envelopper. Je l'avais déjà dit à cette tribune à M. Bourges, mais, monsieur le ministre, vous le battez de deux ou trois longueurs. Il faut le faire! (Sourires.) C'est un compliment, monsieur le ministre!

Vous dites réévaluation à partir de 1986, si l'évolution, etc. Mais 1986, monsieur le ministre, ce sont les législatives. Quant aux promesses pour l'an 2000, cela ne coûte rien, mais il faut effectivement prévoir vingt ans à l'avance.

Faisons donc un inventaire rapide de nos forces d'après votre future loi :

Forces nucléaires stratégiques et tactiques, il y a continuité. Vous maintenez et poursuivez :

Le sixième S.N.L.E. pour 1985 — c'est l'héritage — ;

Le septième S.N.L.E., oui, mais en service en 1994 alors que Le Redoutable sera bon pour la ferraille; cela ne change pas grand chose ;

Programme de refonte des S.N.L.E. de première génération armés de missiles M4 à têtes multiples, le premier livré en 1988 — c'est l'héritage — ;

Plateau d'Albion. Mirage 4, A S M P ; rien de neuf ;

Remplacement de Pluton, à partir d'un premier régiment Hadès en 1982, portée à 350 kilomètres. Est-ce qu'on verra ce qui se passera à 350 kilomètres? Y aura-t-il un satellite ?

Des missiles sol-sol en dehors de la loi de programmation ;

La production de l'arme à radiations renforcées, point d'interrogation ; on aurait peut-être fait la même chose.

L'armée de terre. Vous dites que les trois corps d'armée comprendront dix divisions et la force d'assistance rapide. Une division para, la deuxième division d'infanterie, une division légère et une division blindée légère. Voilà donc votre force rapide, monsieur le ministre. Il n'y a pas grand-chose de changé. Vous aurez peut-être besoin de plus ou de moins, selon les nécessités. Autrement dit, on revient à ce que l'on appelait les groupements mobiles que l'on créait de toutes pièces : on prend trois régiments ici, quatre là, cela amuse un peu la galerie.

Plus une force hélicoptère antichars, la F.H.A.C. Je suis à l'origine de cette doctrine, c'est moi qui le premier ait utilisé l'hélicoptère armé au combat. Mais tout dépend, monsieur le ministre, de qui vous aurez en face; attention, l'hélicoptère est très fragile!

Et la grande unité nucléaire tactique autonome dans le début de la décennie 1990.

Le futur char pour 1992, c'est loin; on en parle déjà depuis longtemps, on en parlera encore; ça coûte très cher.

Vous dites vouloir privilégier les blindés légers et les armes antichars. Je suis d'accord. J'ai toujours dit: moins de chars, mais plus d'armes antichars, en raison de nos régions boisées. Je l'avais dit à la commission de la défense nationale; je l'avais proposé à Bourges, mais il fallait garder nos chars.

En résumé, rien n'est encore très clair: 22 000 hommes en moins, des retards aggravés depuis 1981, une future armée tronquée en plusieurs commandements, de nouvelles implantations, des crédits alloués sur le papier et malgré cela une force terrestre plus forte, plus efficace.

La marine Hors Post. Le porte-avions nucléaire serait en service en 1995, mais Le Clemenceau et Le Foch doivent être déclassés en 1990. Nous serions certainement allés un peu plus vite.

Les sous-marins nucléaires d'attaque, efficaces aux Malouines — je suis d'accord — deux en exercice, trois autres livrés avant la fin de 1988: c'est un peu un héritage, mais vous poursuivez, et c'est une bonne chose.

La marine passera à 270 000 tonnes à la fin de la décennie 1980 pour atteindre 300 000 tonnes à la fin du siècle; c'est loin. En fait, aucune surprise, si ce n'est, et c'est heureux, un budget supplémentaire pour la marine. Je pense que c'est une bonne chose.

Les forces aériennes: 450 avions de combat, une centaine d'avions de transport. Un retard que vous ne combleriez pas, vous verrez.

Etudes sur l'avion de combat futur, destiné à remplacer le Jaguar et le Mirage 3 à compter de 1995. Il sera cher; on en reparlera; on en parle depuis 1975 et on avait choisi le Mirage 2000 parce qu'il était moins cher.

L'avion de transport futur devrait assurer la relève, à partir de 1995, des premiers Transall. Tout cela est loin, mais notre flotte civile est parée. On a nos bases au Gabon, à Dakar; on peut réquisitionner l'avion civil, amener nos troupes et de là le Transall peut les parachuter à proximité.

Vous dites pouvoir livrer 106 Mirage 2000 entre 1984 et 1988. Nous verrons.

Vous précisez aussi l'effort sur les missiles air-sol et sol-air; beaucoup de promesses; nous jugerons sur pièces. Ce qui est certain, c'est 5 500 militaires en moins.

La gendarmerie, très cotée à juste titre dans la nation, et votre enfant chéri en plus, disposera d'effectifs accrus grâce à une participation significative du contingent, permettant de renforcer ses implantations et d'assurer au mieux ses missions militaires élargies. Mais le temps passé à la formation des jeunes, leurs nouvelles missions, font naître l'inquiétude chez bon nombre d'officiers supérieurs de la gendarmerie.

Votre projet, dans l'ensemble, reste dans la ligne. Il est séduisant à première vue mais tout est une question de crédits et du moral de nos forces, et je dirai de la nation tout entière.

Vous dites que l'enveloppe financière de 830 milliards de francs a été obtenue à partir de 705 milliards de francs 1983, en tenant compte d'une augmentation annuelle de l'inflation d'un peu plus de 5 p. 100 — permettez-moi de sourire! — sur les cinq années à venir et d'une croissance en valeur de 2 p. 100 en moyenne par an. Avec vos 830 milliards, vous disposez d'une garantie supplémentaire.

Et vous fixez, sans mollesse, tout de suite, les cinq budgets: 142 milliards, 151 milliards, etc., et vous arrivez à 810,82 milliards pour les cinq années.

Il reste donc 19,18 milliards pour arriver à vos 830 milliards, ce qui justifie vos prévisions, en précisant une marge plus forte pour les trois dernières années: au lieu de 6,66 p. 100, elle pourrait monter à 10 p. 100.

Je voudrais bien vous croire et je prends acte des 705 milliards de francs 83 sur cinq années régulièrement versés au budget, mais il ne faut pas se laisser endormir par cette loi bien enveloppée: à savoir moins de crédits, moins d'hommes et enfin une armée digne de ce nom, plus forte, plus efficace. On croit rêver, si j'en juge, monsieur le ministre, par votre comportement depuis 1981. Et je ne demandais qu'à vous suivre!

Votre premier budget représentait 3,89 p. 100 du P.I.B.M. alors que nous aurions eu, vous le savez, 3,94 p. 100 à l'époque. Budget sur lequel le 13 novembre 1982 vous avez annulé 3,2 milliards de crédits de paiement. Tout le monde le répète.

Votre budget 1983, voté en novembre 1982, il stagne à nouveau à 3,895 p. 100. Là aussi nous aurions eu au moins 4 p. 100. En février 1983, vous annoncez que 20 p. 100 des A.P. ne seraient engagés qu'après le 1^{er} novembre. Je ne sais pas où ça en est, ça!

M. le ministre de la défense N'avez pas d'inquiétude!

M. Marcel Bigeard. Pas d'inquiétude ? Mais toujours sans l'accord du Parlement.

A priori l'inflation sera cette année — soyons honnêtes, monsieur le ministre — d'au moins 9 p. 100, votre budget devrait donc être de 145 milliards pour 1984 et non 142 milliards et sans compter l'augmentation de 2 p. 100 en volume annoncée.

Inutile de poursuivre la démonstration pour les budgets des quatre années suivantes.

La dérive du prix des matériels continue. Les matériels sont de plus en plus chers. On en fait peu, donc ils sont très chers.

Le fondement de la défense c'est l'économie, permettez-moi de partager les inquiétudes de M. Delors et comme disaient nos anciens de 14-18 : pourvu qu'il tienne ! (Sourires.) Pourvu qu'il réussisse son plan. Croyez-moi, je le souhaite de tout cœur dans l'intérêt de la France. Nous verrons.

L'ancienne loi de programmation 1977-1982 s'était traduite par un léger retard de calendrier mais un effort sérieux avait été fait et apprécié par l'opinion et nous avait valu la confiance de nos alliés.

Vous débutez cette loi avec votre propre héritage, maintenant déjà lourd, et je devine combien vous allez l'alourdir.

Les retards, il est difficile de les combler ; il vous fallait donc camoufler votre opération chirurgicale ; c'est chose faite. Je me souviens des difficultés que nous avons eues avec M. Bourges pour récupérer quelques milliards de francs de déficit.

Le moral des armées. Une armée, ce n'est pas seulement des moyens, la qualité des hommes en demeure un facteur déterminant.

Etes-vous certain, monsieur le ministre, que vos militaires responsables et « non carriéristes » ne se posent pas de questions et ne sont pas pénétrés par le doute ?

Les journalistes spécialistes « défense » particulièrement qualifiés comprennent et réagissent vite et ils ont très vite « titré » le lendemain de vos exposés : « Des programmes ambitieux mais flous » ; « L'armée à la mode socialiste » ; « Des moyens financiers insuffisants et incertains » ; « Les grands desseins sous l'égide de la rigueur » ; « Un capitaine : « Il n'y a plus rien à faire dans l'armée » ; « On voudrait bien croire à cette loi mais... » ; « Le Gouvernement démilitarise les armées... la loi accroît l'inquiétude des cadres dont le moral était déjà entamé par des décisions qui tendent à faire du soldat un fonctionnaire comme les autres » ; « En restant dans le flou, le Gouvernement évite de donner des armes supplémentaires à ses détracteurs. »

En fait, sur le papier, il y a continuité : de Gaulle, Pompidou, Giscard ont suivi la même ligne malgré vos oppositions au nucléaire et nos implantations et actions à l'extérieur de l'hexagone.

Je sais maintenant que s'il le faut, vous le ferez !

Reconnaissez que vous essayez de suivre et que vous enterrez quand même vos intentions d'avant 1981 qui n'étaient pas tout à fait celles-là.

En effet, 22 000 hommes en moins dans l'armée de terre, 5 500 dans l'armée de l'air, et à nouveau des chambardements, des mutations. On ignore comment cela se passera.

Etre militaire est une véritable vocation. J'allais dire : on est militaire comme on est un peu curé. Mais les curés, il est compliqué de savoir le jeu qu'ils jouent en ce moment. (Sourires.)

J'ai l'impression que progressivement vous allez égarer ceux qui ont la foi et, à force de parler de non-guerre, de non-combat et d'assistance, vous risquez de transformer nos guerriers en enfants de chœur. (Nouveaux sourires.)

Je ne suis pas pour la guerre — plus on la fait, moins on la souhaite — je suis pour la paix ; mais ce ne sont tout de même pas des formules qui maintiendront la paix.

Nous n'en sommes pas là et les cadres d'active que je vois dans nos forces d'intervention — la 11^e division para, la Fatac, la force aérienne tactique, la marine — ont la pêche, c'est sûr, et s'accrochent en sachant que l'essentiel c'est de durer, d'espérer et d'essayer de maintenir ce qui tourne rond.

Pour conclure, permettez-moi d'être inquiet sur le devenir de nos armées, votre catalogue projeté dans le temps, a priori rassurant, n'est qu'un trompe-l'œil, c'est de la poudre aux yeux pour rassurer nos armées et l'opinion.

M. Robert Aumont. C'est une affirmation gratuite !

M. Marcel Bigeard. Il y a loin entre les promesses et la réalité et vous le savez ; vous avez pris du retard et vous continuerez à en prendre ; vos budgets 1984-1985 en sont une démonstration.

Les crédits alloués à nos armées sont et seront liés à la situation économique de notre pays ; depuis 1981 s'est creusé un gouffre financier et on voit mal comment il sera comblé ; la confiance n'y est plus ; la France baisse les bras et attend. Quoi ? Je ne le sais. Elle est frappée de stupeur, elle se cherche, elle ne sait plus.

A titre personnel, je vous dirai que je ne erois pas à un conflit nucléaire entre les deux super-grands qui font la loi et ont la possibilité de se vitrifier plusieurs fois. Cette arme nucléaire n'a pas heureusement été employée depuis 1945.

La véritable dissuasion c'est la volonté d'un pays tout entier — Afghans et Polonais nous donnent une leçon — car il y a deux mondes : ceux du monde libre, et l'U.R.S.S. qui précise : « Nous n'avons pas besoin de vous faire la guerre avec des chars, des avions, des sous-marins, nous possédons une arme bien plus redoutable et ce sont nos idées. » Ou encore : « Nous sommes puissamment armés mais nous ne ferons intervenir nos forces que lorsque nos adversaires, minés par notre idéologie, tomberont d'eux-mêmes. »

Du reste, nous sommes déjà minés de l'intérieur avec cette lutte des classes qui ne cesse de s'amplifier. La fameuse guerre subversive dont on n'osait parler couve sous la cendre, alors que, dans le contexte actuel, l'union des Français devrait être prêchée par tous les responsables.

Vous écrivez vous-même, monsieur le ministre, page 8 de votre projet de loi : « Il convient également de disposer de moyens permettant de protéger les points sensibles et de contrer des actions terroristes ainsi que l'infiltration d'éléments légers : outre les forces militaires classiques, la gendarmerie y apporter une contribution importante. »

Vous sentez bien qu'il y a un danger ; si vos prédécesseurs avaient dit cela, on aurait dit : « Tiens ! on parle d'une guerre subversive. »

C'est pourquoi la France a besoin d'unités solides à l'intérieur du territoire. Il n'y a pas que le nucléaire.

J'ai toujours prêché l'union de ceux du monde libre et de l'Europe en particulier qui à les moyens physiques et intellectuels pour réagir, alors qu'elle s'endort dans ses pantoufles, son matérialisme, son chacun pour soi. C'est grave et encourageant pour ceux qui veulent imposer leur doctrine dans le monde. Mais vous n'y êtes pour rien ; l'Europe c'est pas facile — d'autres ont essayé avant vous, d'autres essaieront après —, et c'est bien dommage.

Je vous pose une question sans réponse, monsieur le ministre ; on attaque beaucoup les Etats-Unis, le dollar, etc. Mais en 1914-1918, ma mère me l'a dit, ils sont venus ; en 1939-1945, ils ont encore débarqué. Heureusement ! Où en serions-nous s'ils n'étaient pas venus ? Imaginez les Etats-Unis s'écartant de l'Europe, retirant leurs G.I. en Allemagne et leurs têtes nucléaires. Que ferions-nous et que deviendrions-nous ? Ne me répondez pas, mais moi, je le sais. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est M. Huyghues des Etages.

M. Jacques Huyghues des Etages. Monsieur le ministre, vous vous êtes exprimé de la façon suivante en juillet 1982 : « Les moyens seront maintenus à la mesure de nos capacités — qui sont celles d'une puissance avancée mais moyenne — avec une accentuation du caractère polyvalent de nos moyens pour l'action aussi bien sur le théâtre européen ou sa périphérie, que dans les régions plus lointaines. »

Aujourd'hui, nous discutons de la loi de programmation qui est l'épreuve de vérité, à condition d'être tenue, et notre majorité fera tout pour vous y aider. Depuis deux ans, vous nous avez donné l'habitude de faire ce que vous annoncez. Aussi, je ne vois pas pourquoi et au nom de quoi, ceux qui n'ont pas été capables d'achever leur propre loi de programmation s'arrogent le droit de prophétiser l'inadéquation des intentions et des moyens, c'est-à-dire l'échec par anticipation. En bonne logique, ils devraient attendre cinq ans, c'est-à-dire les résultats, pour dresser leur constat. C'est ce que nous avons fait.

Nous, socialistes, considérons que la défense des valeurs de notre pays, héritées d'une longue histoire, est une affaire trop sérieuse pour faire l'objet de vaines polémiques et d'un procès d'intention — c'est aussi une question de dignité.

Je constate que nous pouvons être d'accord sur la finalité de la défense, même si nous ne le sommes pas sur les moyens et les voies à employer. A partir de là, il est normal que s'instaure une discussion démocratique et sérieuse, mais ni sur le même ton ni avec les arguments employés depuis quelques mois par une certaine presse, plus soucieuse de « slogans-canon » pour faire vendre la feuille que d'objectivité, et qui ne sont pas dénués d'arrière-pensées.

Me limitant dans mon propos, je voudrais aborder l'élément très important dans la défense représenté par le concept « recherche-développement-essais », qui englobe tout depuis la recherche fondamentale jusqu'à la mise au point des prototypes, essais opérationnels compris. Ce concept conditionne l'avenir. Il est à la base de toute défense indépendante.

Notre pays, qui a la volonté d'assumer son destin sans s'en remettre à d'autres pour la prise des décisions, est conduit à se doter des matériels les plus modernes, aussi performants que ceux des autres grandes puissances. D'où l'importance primordiale d'être capable de suivre l'accélération des découvertes scientifiques et de leurs applications techniques qui se traduisent par la formation de vagues successives de matériels de nouvelle génération. Ces systèmes d'armes doivent être totalement optimisés. A titre d'exemple, les avions d'armes actuels ne volent pas plus vite que leurs prédécesseurs, c'est-à-dire à plus Mach 2, mais avec leurs radars, leurs missiles et leur électronique, ils ont une efficacité opérationnelle très supérieure — cette politique demande un effort considérable.

Il est évident que les moyens de la France ne sont pas ceux des deux grands. Si pour l'U.R.S.S. nous ne disposons guère d'évaluations des moyens qui sont consacrés à la recherche-défense, nous admettons qu'ils doivent être considérables ; pour les U.S.A. il est connu qu'ils sont sept fois les nôtres. Les U.S.A. ont donc droit à plus d'erreurs que nous dans leurs explorations. Pour éviter de gaspiller de l'argent et de perdre trop de temps, nos équipes font un large usage de « l'information scientifique et technologique ouverte ». Cela nous vaut en moyenne deux à cinq ans de retard, qui sont de peu d'importance quand on sait que les matériels sont destinés à équiper les forces pendant quinze à trente ans. Parfois ce retard est même bénéfique car il nous permet d'améliorer nos productions par rapport à ce qui est sorti et qui équipe déjà les forces d'autres pays. Il en ressort que, paradoxalement, ce sont ceux qui ont le plus de moyens qui doivent modifier leurs productions le plus souvent pour ne pas être distancés pendant un certain temps.

Cette course au maintien à niveau coûte très cher, et seuls les deux grands en sont capables aisément. En France on travaille plus à l'économie et il n'est pas abusif de dire qu'on a tiré jusqu'à présent le meilleur parti des ressources budgétaires et de nos capacités scientifiques et techniques. Il est impératif de déceler en permanence toutes les possibilités des sciences et des techniques qu'un adversaire pourrait exploiter dans un avenir plus ou moins proche. Cela s'appelle « l'évaluation prospective de la menace » qui conduit à orienter nos efforts sur des recherches moins diversifiées qu'elles ne le sont aux Etats-Unis et en l'Union soviétique, mais assez pour permettre ultérieurement des choix au stade du développement, qui donneront naissance à des familles de produits, la polyvalence restant une pensée constante au moment des choix.

La recherche de défense travaille dans trois directions : au sein de la défense, dans le cadre de l'effort national et dans celui de la coopération internationale.

Ces trois points ont été très bien développés dans un opuscule paru à l'occasion des « Journées nationales science et défense » des 26 et 27 avril 1983 auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister.

En résumant très brièvement chacun de ces points voici ce qu'on peut en dire :

La recherche au sein de la défense, c'est 20 000 personnes dont 3 000 ingénieurs.

Elle comprend la recherche de base ou appliquée qui couvre presque tout le champ des sciences et des techniques. Elle consiste en un très grand nombre d'opérations, de l'ordre de 1 500, qui sont regroupées en une trentaine de « thèmes de programmation » et aboutit à un programme triennal des recher-

ches et études. De là sortiront les développements exploratoires nouveaux, retenus après examen par le groupe permanent de travail interdirection, par les états-majors et par le groupe de planification et d'études stratégiques. En 1982, 26 développements exploratoires nouveaux ont pu être lancés qui se sont ajoutés aux 154 en cours. En 1983, on en compte près de 200.

Un développement exploratoire peut être considéré comme la dernière étape avant le lancement d'un matériel en développement ou encore comme les travaux qui permettent de préciser l'application opérationnelle d'un concept technique nouveau par une réalisation expérimentale limitée.

La durée moyenne d'un développement exploratoire est de quatre à cinq ans. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur ce point car il explique certaines dates prévues dans le projet de loi de programmation. Si nous ne sommes pas capables de sortir des systèmes d'armes avant plusieurs années, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas été programmés à temps et qu'il faut qu'on les prépare de façon sérieuse.

Il est intéressant de voir quel est le contenu physique des développements exploratoires en donnant quelques exemples.

Pour les engins blindés, et tout spécialement le char futur, sont traités les aspects de la détection des cibles, de l'armement — conduite de tir, projectiles —, des blindages et de la mobilité : moteur, transmission, suspension, chenilles. Un poids particulier est donné aux développements exploratoires relatifs à l'avion de combat tactique : radar aéroporté, conduite de tir air-air, motorisation, structures en composite, commandes de vol.

Les problèmes posés par le combat air-air des hélicoptères sont traités dans plusieurs développements exploratoires.

La défense anti-aérienne dans tous ses domaines, naval et terrestre, est l'objet de très nombreux développements exploratoires — radars de détection, radars de conduite de tir, systèmes canon, systèmes missiles — couvrant un éventail très large de techniques.

Dans le milieu maritime, sont particulièrement étudiés les problèmes de chasse aux mines, de torpilles, de détection par sonar et de propulsion des navires.

Enfin, le domaine de la guerre électronique — détection, brouillage contre-mesure — des télécommunications et des réseaux de commandement est traité dans une vingtaine de développements exploratoires.

En ce qui concerne le nucléaire, des études sont menées en permanence en vue d'améliorer les systèmes actuels et pour définir des systèmes plus performants.

Les recherches sont orientées dans des domaines variés qui interfèrent entre eux. Il s'agit de la diminution des dimensions, de la diminution des masses totales et de matières nucléaires, et de l'amélioration du rendement des réactions nucléaires.

Les missiles nucléaires font l'objet de plusieurs développements exploratoires portant sur la propulsion, donc la portée, le guidage et la précision. Il serait opportun que ces systèmes améliorés puissent équiper nos S.N.L.E. de la nouvelle génération.

Les crédits d'études dont nous pouvons avoir eu connaissance ne prennent pas en compte les coûts des expérimentations nucléaires et des matières nucléaires. Est-il besoin de dire à nouveau que ce chapitre est une première priorité ?

La France ne se désintéresse pas de la menace chimique et bactériologique. Il appartient à la D.R.E.T. de coordonner des recherches et des études pour mettre au point des réalisations visant à détecter le danger, à l'évaluer et à se prémunir contre lui. Les recherches entreprises en France depuis la première guerre mondiale ont donné lieu à trois mille rapports qui, entre autres thèmes, démontrent la complexité extrême des interactions d'ordre chimique, physiologique, épidémiologique, etc.

Constatant que les moyens utilisés au cours de la guerre de 1914-1918 semblent primitifs en regard des moyens actuels, la D.R.E.T., la sous-direction « Défense N.B.C », en collaboration avec le laboratoire de recherche militaire au centre du Bouchet, certains laboratoires des universités et d'industries, le service de santé des armées, le groupe de biologie et de sciences humaines des recherches sont équipés en moyens modernes et puissants d'analyse et d'évaluation qu'ils utilisent pour la recherche fondamentale et appliquée.

La mission correspond aux étapes suivantes : étude des agents potentiellement utilisables ; étude de leur comportement après dispersion ; étude des conséquences opérationnelles.

La protection des êtres humains se fait à partir de trois axes de recherches : la protection individuelle et collective, la décontamination des individus et des matériels, la prophylaxie et la thérapeutique des intoxications.

Nous croyons que l'effort qui a été soutenu et qu'il faudra poursuivre dans ces domaines de la recherche permettra que l'utilisation de ces armes n'apparaisse plus comme de nature à apporter une supériorité décisive pour un assaillant. De la sorte, nous pouvons espérer une non-utilisation. Nous sommes conscients de cette menace ; nous ne sommes pas en retard dans ce genre de recherche à but défensif. Cela aussi fait partie de la dissuasion.

Qu'en est-il de l'observation par satellite ? Je vous demande, monsieur le ministre, de me confirmer si ce que je vais vous dire est toujours d'actualité :

Il n'y a pas d'engagements du programme SAMRO proprement dit, mais des études préparatoires en vue du développement. Des crédits existent pour ces études. Cette question me paraît si importante que j'aimerais qu'elle ne soit pas abandonnée.

M. le ministre de la défense. Les crédits sont prévus dans la loi de programmation pour la suite du satellite, mais vous savez qu'il existe d'autres possibilités d'observation.

M. Jacques Huyghues des Etages. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision.

Tous les domaines de la recherche que nous venons d'aborder — et il y en a beaucoup d'autres — exigent une compétence qui se trouve répartie dans de nombreux laboratoires qui relèvent de la D.G.A., des universités, des laboratoires, des grandes écoles ou de l'industrie. Citons quelques organismes connus : le C.E.A., commissariat à l'énergie atomique, la D.A.M., direction des applications militaires, le C.N.R.S., centre national de la recherche scientifique, le CEDOCAR, centre de documentation et de recherche de l'armement, l'E.T.C.A., établissement technique central de l'armement, l'I.S.L., institut Saint-Louis, l'ONERA, office national d'études aérospatiales.

En ce qui concerne l'organisation budgétaire et les enveloppes, le Conseil des recherches et études de défense, le C.R.E.D., fixe chaque année un rapport entre le montant des études en amont et le montant global des crédits des titres V et VI du budget.

Ce ratio qui n'avait pas cessé de se dégrader à partir de 1973 est remonté progressivement depuis 1978 et devrait atteindre dès 1984 le niveau de 6 p. 100. C'est ce pourcentage que revendiquent les scientifiques et les techniciens. Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure, et je vous en remercie, que le taux serait supérieur à 6 p. 100 au cours de la période d'application de la loi de programmation.

M. le ministre de la défense. En effet, et cela correspond aux prévisions du IX^e Plan.

M. Jacques Huyghues des Etages. Le C.R.E.D. donne aussi des directives quant à la répartition de l'effort entre recherches, études et développements exploratoires, ceux-ci devant avoisiner 20 à 25 p. 100 des études en amont. Mais c'est la direction des programmes et des affaires industrielles, en accord avec les états-majors, qui arrête les montants des études en amont des quatre sections budgétaires et leur répartition par articles.

J'aborde maintenant la place de la recherche de défense au sein de l'effort national.

La défense est partie prenante dans de nombreuses actions relevant du ministère de la recherche et de l'industrie, parce que les résultats obtenus peuvent recevoir des applications aussi bien civiles que militaires. De nombreux chercheurs militaires et ingénieurs participent aux divers comités spécialisés du ministère de la recherche et de l'industrie. En outre, la direction des études et techniques — la D.R.E.T. — passe de nombreux contrats avec les universités et le C.N.R.S.

Dans les faits cela se traduit par des participations au programme « filière électronique » ; à la grande soufflerie transonique cryogénique ; à la réalisation du centre du Vaudreuil ; au programme de développement technologique Espace ; au calculateur Cray ; à des actions finalisées : « mécanique, robotique, matériaux, instrumentation » ; et n'oublions pas le domaine nucléaire.

L'effort de recherche de défense dans l'effort national représente plus de 35 p. 100 de l'effort budgétaire et plus de 20 p. 100 de l'effort global.

M. Le Drian, dans son rapport, apporte les précisions suivantes : « Compte tenu de la progression de ces crédits, l'effort militaire de recherche est susceptible de passer de 0,46 p. 100 du P.I.B m. à 0,53 p. 100 en 1988, sur la base de crédits militaires représentant 4 p. 100 du P.I.B.m. à cette date. »

J'en viens à la recherche de défense dans un cadre international :

Si les contraintes économiques, le prix des séries, sont un stimulant pour la coopération en matière de développement des systèmes d'armes, il n'en est pas de même pour la recherche car les équipes nationales ont tendance à croire qu'elles ont les meilleurs atouts.

Cette recherche se fait le plus souvent sur des thèmes ; elle est bilatérale et quelquefois multinationale.

Il est important de signer des accords de coopération avec des partenaires de niveau technologique avancé afin que les rencontres soient fructueuses. Dans le cas contraire, ce serait un simple transfert de technologie, donc sans intérêt quand il s'agit de recherche.

La coopération peut consister à mettre en commun des moyens matériels et humains dans un même centre, dont les résultats des recherches bénéficient aux deux partenaires à égalité. C'est le cas de l'institut franco-allemand de Saint-Louis. Ses axes de recherche sont les explosions et les phénomènes ultrarapides, les lasers, la mécanique des fluides, les bruits, les blindages. Un bon exemple de collaboration multilatérale est celui du groupe pour la recherche et la technologie en Europe appelé Garteur, auquel participent la France, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas.

Son activité s'articule autour des problèmes de l'aérodynamique, de la mécanique du vol et des matériaux aéronautiques.

Citons encore le groupe consultatif pour la recherche et le développement aérospatial — A.G.A.R.D. — qui échange des informations scientifiques entre les pays de l'Alliance atlantique.

Avant de clore ce chapitre, je voudrais, monsieur le ministre, vous demander où en est le projet de réalisation par quatre pays européens d'une soufflerie transonique cryogénique ? Et y a-t-il de nouveaux projets de collaboration scientifique à l'étude ?

En résumé, vous apportez les moyens nécessaires à la réalisation de ce chapitre de la loi de programmation puisque « le ministère de la défense consacra aux études et recherches environ le quart de ses crédits d'équipement », et que vous nous assurez que « la part des études en amont des développements, indispensable à la maîtrise des techniques du futur, sera augmentée ».

En outre, ces crédits affectés aux études et matériels militaires soutiendront l'effort national de recherche dans les domaines de l'informatique, de l'optronique, des télécommunications, de la technologie des matériaux et en particulier des matériaux composites, de la mécanique des fluides, etc.

Plus de 35 p. 100 de ces recherches seront faites dans les laboratoires des universités, des établissements publics spécialisés et dans les centres d'études de la défense : 15 à 20 p. 100 des études et développements se feront dans l'industrie d'armement.

Compte tenu de ces faits qui nous assurent de la production de matériels d'un très haut niveau technologique pour faire face à l'évolution de la menace, notre choix est clair : nous préférons avoir des armes sophistiquées et être avarés du sang des Français.

Je vous apporte donc au nom du groupe socialiste l'assurance d'un vote positif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Quelle politique de défense pour la fin du siècle ? Quels moyens choisir et utiliser pour l'appliquer ? Où et comment trouver les crédits pour les financer dans un pays en proie à une crise qui affaiblit son économie et sa monnaie ? Telles sont les trois questions qui dominent notre débat.

Notre politique de défense doit naturellement s'inscrire dans le contexte international de cette fin du xx^e siècle. Sombre contexte d'ailleurs, avec la crise des relations Est-Ouest, avec la perte des illusions de la détente, avec le déséquilibre croissant

entre les deux blocs, avec les atterrissements des Etats-Unis et l'incapacité des Européens à s'affirmer et à s'unir, avec la crise économique qui affecte les pays riches et qui frappe encore plus cruellement les nations du tiers monde, bref avec tous les aspects d'un monde dangereux et incertain au milieu duquel se trouve la France, avec aussi un bouleversement des stratégies traditionnelles par les nouvelles technologies. Sur ce dernier point je n'insisterai pas car on vient d'en parler abondamment.

Les facteurs technologiques revêtent désormais une importance décisive. On l'a dit : tout va plus vite, tout coûte plus cher. Malheur à celui qui est définitivement surclassé. Il faut à la fois parer toute percée adverse et rester en tête de l'innovation pour être compétitif. Or on peut se demander si, dans cette loi de programmation militaire, les crédits consacrés à ce secteur — un quart du total — sont suffisants pour répondre aux exigences technologiques. Utilise-t-on suffisamment tous les moyens qui pourraient être déployés pour renforcer notre recherche militaire, pour nous placer dans une situation d'avant-garde et pour faire face aux problèmes du futur ?

On est frappé de constater que, dans des récents conflits régionaux, les techniques les plus audacieuses ont contribué à des succès spectaculaires, que ce soit au Liban, que ce soit dans les guerres entre Israël et des puissances comme la Syrie, que ce soit lors du conflit étrange des Malouines, que ce soit encore dans la guerre entre l'Irak et l'Iran. Je crois qu'il faut faire très attention à l'arrivée de nouveau matériels, de nouvelles techniques qui peuvent bouleverser la stratégie de demain.

Monsieur le ministre, nous considérons tous ici que vous avez analysé très justement la situation dans laquelle nous sommes. Personne ne met en doute votre bonne volonté, votre courage, votre lucidité. Simplement, un doute subsiste : on se demande si vous pourrez réaliser les ambitions qui sont contenues dans ce projet de loi de programmation militaire. Pour des gens de bonne volonté, tout le problème est là.

En fait, on craint que votre texte ne soit quelque peu irréaliste car il s'appuie sur des hypothèses trop optimistes et prend en compte des chiffres sur lesquels il est permis d'avoir un doute. On peut craindre que, malgré de bonnes intentions, on n'assiste soit à une stagnation de notre effort, soit, comme l'affirment certains, à une régression.

Il est vrai que les perspectives économiques et financières des prochaines années ne peuvent que renforcer ces craintes d'un déclin de notre appareil de défense en raison d'un vieillissement excessif et d'un non-remplacement en temps opportun de nos armes essentielles.

Vous affirmez qu'une priorité sera donnée au nucléaire, et vous avez raison. Mais — on l'a dit bien souvent avant moi, et j'ai quelques scrupules à le répéter — cette priorité apparente masque des retards ou des étallements préoccupants.

Ainsi, le SX est repoussé à 1996. Or il pourrait être construit depuis deux ans déjà. Nous prenons beaucoup de retard et vous savez, comme moi, que les autorités les plus incontestées dans ce domaine considèrent que ce retard est considérable pour la modernisation de nos forces nucléaires.

Le M. 5 à têtes multiples ne figure pas dans votre projet de programmation. Par ailleurs, vous avez prévu — c'est tant mieux — un sous-marin nucléaire, mais un seul, alors qu'on pouvait penser en avoir au moins deux.

Je ne parle pas du satellite militaire d'observation, qui est pour nous essentiel. Je crains que nous ne le réalisions au moment même où nos adversaires potentiels auront la possibilité de le détruire à peine lancé !

Les forces conventionnelles sont encore plus mal loties. Je ne reprendrai pas la litanie égrenée par les orateurs précédents concernant l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine. On vous en a suffisamment parlé pendant toute cette journée.

En vérité, je crois qu'il est difficile de procéder à une modernisation réelle de nos forces ou à une réforme de notre appareil de défense avec des budgets en diminution et un franc qui n'est pas aussi solide qu'il l'était auparavant. Alors, on essaie de s'en tirer par des économies. Mais les économies sont coûteuses dans un premier temps. De plus, comme on avait déjà tenté d'en réaliser avant vous, les réductions que vous projetez aujourd'hui risquent d'affecter des unités opérationnelles tout entières et non pas seulement des éléments fractionnels.

Le troisième reproche que l'on pourrait vous adresser, et auquel beaucoup attachent de l'importance, concerne les innovations dont vous présentez certains aspects dans votre loi de programmation militaire, et en particulier la création de la force d'action rapide.

C'est un élément nouveau, certes, mais qui n'apporte pas, semble-t-il, une grande amélioration quantitative à défaut d'une amélioration qualitative. Elle ne semble pas correspondre à une logique d'emploi bien cohérente. Qu'en serait-il, en effet, de l'intervention sur un point d'avant-garde de la force d'action rapide — au demeurant fort disparate, pour ne pas dire hétéroclite — dans un ensemble de forces alliées disposant elles-mêmes du réseau très serré et complexe de leurs voies de ravitaillement et de leurs éléments d'intervention ? Il y a là un problème préoccupant.

En outre, la création de deux batailles pour la France, une bataille de l'avant et une bataille de l'arrière, est un élément tout à fait nouveau. L'intervention de la force d'action rapide suppose une liaison avec les éléments alliés qui sont autour de nous, donc des accords préalables. A-t-on pensé à ce que peut être l'intervention d'une force française dégagée des forces traditionnelles, telles que la 1^{re} armée, et utilisée à l'avant, dans certaines conditions ?

De même, monsieur le ministre, vous avez parlé de l'unité nucléaire qui permettrait de regrouper nos forces tactiques nucléaires telles qu'aujourd'hui le Pluton et demain l'Hadès. On y voit deux inconvénients essentiels, parmi beaucoup d'autres. Tout d'abord, il conviendrait de réfléchir sur l'utilisation de ces forces. Vous avez parlé, dans votre exposé liminaire, du problème de leur emploi éventuel comme « artillerie nucléaire ». Ce serait, en effet, une préoccupation grave. Mais il faut bien voir, néanmoins, que leur utilisation se fera sur un territoire occupé par nos voisins allemands, qu'il s'agisse des Allemands de l'Ouest avec le Pluton ou des Allemands de l'Est avec l'Hadès. Cela ne peut pas ne pas manquer de nous préoccuper, et plus encore les Allemands.

Je crois, par ailleurs, que la création de cette unité nucléaire risque d'entraîner deux conséquences : d'une part, un certain découplage des éléments de la 1^{re} armée ; d'autre part, un défaut de complémentarité avec l'arme nucléaire tactique aérienne qui existe déjà et qui est elle aussi chargée de frapper des objectifs à distance. Il y a là un problème de coordination. On ne peut, en effet, imaginer une unité nucléaire terrestre rattachée le plus directement possible, vous l'avez dit, à l'autorité politique et, par ailleurs, des unités tactiques aériennes qui pourraient, elles aussi, utiliser l'arme nucléaire.

Je passe sur ce point car le temps m'est compté.

Dans la loi de programmation militaire que vous nous soumettez, j'ai relevé quelques lacunes dont je voudrais vous entretenir très rapidement. Tout d'abord, vous ne parlez pas beaucoup du service de la défense, qui est pourtant essentiel. Certes, vous évoquez à juste titre le rôle accru de la gendarmerie. Mais cela n'est pas suffisant. Alors que l'on peut redouter la présence d'éléments de déstabilisation, le terrorisme, les attentats, ce service de défense est pour l'instant tragiquement démuné. Il était prévu 220 000 hommes ; or, aujourd'hui, c'est une coque vide. Il faudrait se pencher sur cette question et peut-être envisager une coordination avec des corps qui existent déjà, comme les sapeurs-pompiers.

Je pense également à la question de l'intervention outre-mer. Nous n'avons pas, cela a été souligné, d'avions à longue distance, et nous n'en aurons pas pendant longtemps. L'état de notre flotte est certes intéressant, mais ne permet pas de réaliser l'extraordinaire performance de l'Angleterre mobilisant sa flotte pour transporter en trois semaines un corps expéditionnaire aux Malouines.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de bien vouloir conclure. Vous avez dépassé votre temps de parole de plusieurs minutes.

M. Jacques Baumel. Je conclus, monsieur le président, en passant sur divers points que j'aurais souhaité aborder.

Cette loi de programmation militaire doit être envisagée dans un contexte de politique générale. Il faut bien voir que, aujourd'hui, la défense de la France doit être conçue dans un ensemble plus large.

Certes, un consensus a été enfin réalisé en France sur l'indépendance et la dissuasion nucléaire. Mais aujourd'hui, nous sommes également concernés par l'Europe dont la défense implique nécessairement pour nous des obligations. Nous ne pouvons

pas à la fois condamner le pacifisme ou le neutralisme allemand et affirmer que nous n'interviendrons qu'à partir du moment où l'ennemi potentiel atteindra nos frontières et entrera dans la ville de Strasbourg. Il y a là une certaine contradiction. Je crois donc qu'il nous faut chercher un rapprochement sur le plan européen et renforcer le pilier européen de l'alliance.

En conclusion, je dirai que, devant l'aggravation des menaces, devant l'apparition d'un créneau de vulnérabilité accrue entre 1984 et 1988, il faut moins que jamais baisser la garde, mais, au contraire, préparer l'outil le plus efficace pour demain. Un sursaut est nécessaire. Je ne doute pas de la volonté du Gouvernement d'essayer de donner à la France, par cette loi de programmation militaire, l'outil de défense nécessaire : je doute malheureusement, monsieur le ministre, des moyens qui vous seront réellement accordés pour réaliser pleinement ce programme, et je crains que votre loi ne soit revue au fil des ans plutôt en baisse qu'en hausse, ce qui serait grave, car elle va engager notre pays, pour cinq ans, dans une voie irréversible pour ce qui concerne sa sécurité et la défense de son indépendance à la veille du troisième millénaire (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, il est minuit. La conférence des présidents a prévu la suite éventuelle du débat demain après-midi.

Il reste onze orateurs inscrits, pour une durée totale d'une heure vingt ; nous entendrons ensuite la réponse de M. le ministre ; dix-sept amendements ont été déposés ; interviendront enfin les explications de vote. Tout cela, si nous décidons de poursuivre la séance, nous conduira jusqu'aux environs de trois heures du matin, ce qui obligera à reporter à onze heures, au lieu de neuf heures et demie, l'ouverture de la séance consacrée aux questions orales.

Si nous arrêtons nos travaux à une heure trente, nous pourrions les reprendre demain après-midi à quinze heures, avant la suite du débat sur le projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989, qui est prévu à partir de seize heures au plus tôt.

Conformément à l'article 50, alinéa 7, du règlement, je vais consulter l'Assemblée sur le point de savoir si elle préfère s'arrêter à une heure trente et reporter la suite du débat à demain après-midi, ou, au contraire, poursuivre la discussion jusqu'à son terme et, en conséquence, reporter à onze heures l'ouverture de la prochaine séance.

La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Louis Darinot, président de la commission. La commission souhaite que l'Assemblée poursuive le débat jusqu'à son terme.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, votre projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 exprime les objectifs de la politique de défense que le pays doit se donner en matière d'organisation, de fonctionnement et d'équipements.

Comme le projet l'indique, le choix de deux priorités a été fait : maintenir la crédibilité de la dissuasion nucléaire et renforcer la mobilité et la puissance de feu des forces classiques — vous ajoutez : « Fut-ce au prix d'une certaine réduction de leur nombre. »

Cette réorganisation des forces, principalement terrestres, rendue nécessaire par la mise en œuvre des moyens modernes, doit permettre l'amélioration du rendement des unités et de l'efficacité générale de nos armées.

La réduction, vous l'avez dit, portera sur 22 000 militaires de l'armée de terre, pour un effectif global de 312 000 hommes, sur 5 500 militaires de l'armée de l'air, pour un effectif actuel d'environ 100 000 hommes, et sur 3 500 militaires de la marine, pour un effectif actuel d'environ 68 500 hommes.

Certains ne manqueront pas, ne serait-ce que par pure démagogie — mais il ne s'en est pas trouvé à la commission de la défense nationale — de dire au pays que cette réduction met en cause notre potentiel de défense. Je ferai à ce propos plusieurs remarques, et je ne m'en tiendrai qu'aux seuls personnels militaires.

Avec 580 000 hommes et femmes, d'active ou du contingent, nous disposons des effectifs les plus nombreux d'Europe occidentale et rapportés à l'ensemble des populations, des effectifs les plus nombreux de tous les grands pays de l'Alliance atlantique.

Il faut, bien sûr, tenir compte du rôle spécifique que jouent l'apport des personnels civils et notre gendarmerie.

Mais une fois la gendarmerie exclue, nos effectifs, d'une part, restent les plus élevés en Europe, avec 35 000 hommes de plus que la République fédérale d'Allemagne et 160 000 hommes de plus que la Grande-Bretagne, et, d'autre part, demeurent à égalité avec les Etats-Unis en pourcentage de la population globale.

Ma deuxième remarque sera la suivante. Sur ces 580 000 militaires, 315 000, soit 55 p. 100, sont affectés à l'armée de terre, le rapport atteignant 65 p. 100 si l'on ne retient que les trois armées. Hormis la République fédérale d'Allemagne, aucun pays, pas même l'Union soviétique, ne fait un effort aussi massif en faveur de son armée de terre, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne dépassant pas 50 p. 100.

En contrepartie, nos effectifs aériens sont, en pourcentage, les plus faibles et ceux de notre marine se maintiennent dans la moyenne.

Troisième remarque : les militaires appelés — 280 000 sur 580 000 — ne représentent que 36 p. 100 des personnels civils et militaires. Au sein de ces personnels militaires, le pourcentage des appelés atteint 60 p. 100 pour l'armée de terre, 37 p. 100 pour l'armée de l'air et 27 p. 100 pour la marine.

Si nous comparons les effectifs de nos armées et les équipements qui leur sont alloués, nous constatons qu'au sein des aviations européennes il y a identité, mais qu'elles mobilisent en proportion plus d'effectifs que les aviations américaines ou soviétiques. En ce qui concerne la marine, les comparaisons sont analogues.

En revanche, notre armée de terre — à l'exception de l'armée britannique — apparaît nettement moins équipée que les armées étrangères : à nombre égal de chars de bataille, nous avons trois fois plus d'hommes que les Etats-Unis ou l'Allemagne fédérale et cinq fois plus que l'Union soviétique. Le rapport n'est pas plus favorable pour les armements antichars ou l'artillerie.

Aussi, la diminution de certains coûts devrait-elle permettre d'améliorer le fonctionnement, l'activité opérationnelle et les équipements de nos forces.

Cette meilleure adéquation des effectifs aux besoins doit également prendre en compte les déroulements de carrière qui, pour être harmonieux, impliquent, entre autres, un certain volume de départs. Or, force nous est de constater que depuis les années 1975-1976, la conjoncture économique, d'une part, la revalorisation indiciaire, d'autre part, ont eu pour conséquence de ralentir ces départs : par exemple, dans l'armée de terre, il y eut, en 1982, 4 400 départs de sous-officiers, contre 6 700 en 1974.

De même, les promotions massives de 1976 dans l'armée de l'air commencent à peser sur l'avancement et ce ne sont que des mesures temporaires qui pourront pallier cet état de fait.

Ainsi, monsieur le ministre, ces difficultés ne seront pas sans conséquence sur la politique de recrutement et de formation que vous aurez à mener dans les années qui viennent.

Une armée bien équipée ne serait rien, en effet, sans les hommes qui la commandent, et si aujourd'hui nous tenons à souligner la compétence professionnelle des personnels, grâce à la formation initiale ou continue qui est donnée dans nos armées, je veux rappeler l'importance de ces actions de formation.

Au total, les organismes de formation mobilisent plus de 80 000 personnes, soit plus de 10 p. 100 des effectifs globaux, qui se répartissent ainsi : 45 000 personnels d'active, 31 000 appelés, 5 500 personnels civils.

Ainsi, pour l'armée de terre, les personnels en formation représentent 32 000 personnes, pour un effectif budgétaire total de 357 000, militaires et civils compris, tandis que pour la marine, 22 p. 100 du personnel, élèves compris, est immobilisé par la mise en œuvre de la politique de formation, soit environ 15 000 personnes pour un effectif d'un peu moins de 70 000 hommes.

Cette formation devra encore plus que jamais intégrer trois paramètres : le volume et la qualité du recrutement, la durée de carrière et l'avancement.

Mais le recrutement n'est-il pas aussi fonction des perspectives de déroulement de carrière des officiers? L'engagement possible des jeunes ne dépend-il pas de l'image qu'ils perçoivent de l'armée et de ses cadres? N'est-il pas tributaire de la perception que peut avoir la nation envers ses armées plus que de la situation réelle de celles-ci? C'est aussi pour cela que ce débat est important.

Avant de conclure, je veux rappeler à ceux qui ont déjà commencé à faire de la démagogie — j'en ai entendu ce soir à cette tribune — que la déflation prévue pour l'armée de terre de 1977 à 1980, a été réalisée, et je regrette qu'il n'y ait personne actuellement sur les bancs de l'union pour la démocratie française...

M. Emmanuel Hamel. Je suis présent, même si je ne suis pas à ma place!

M. Guy-Michel Chauveau. Je vous prie de bien vouloir m'excuser, monsieur Hamel. Je ne vous avais pas vu.

M. Jean-Pierre Belligand. On ne sait jamais où est M. Hamel! (Sourires.)

M. Guy-Michel Chauveau. Je précise donc que la déflation prévue pour l'armée de terre de 1977 à 1980 a été réalisée. Elle a touché 15 700 appelés et, par la suite, en 1981 et 1982, la réorganisation, prévue, de l'armée de terre, a entraîné une déflation non programmée d'environ un millier de militaires. Avec le transfert de 3 000 appelés vers la gendarmerie, c'est au total la déflation, prévue en 1976, de 20 000 postes que l'on retrouve.

Cette méthode de déflation n'est donc pas nouvelle et portera essentiellement dans l'avenir sur l'environnement. Déjà sur ces bancs, en 1976, une composante de la majorité d'alors — dans l'opposition d'un jour — critiquait, par la voix de M. Messmer, l'augmentation trop faible des dépenses d'équipements et d'armement du titre V, parce que le ministre de l'époque avait dû affecter plus de crédits à des dépenses de fonctionnement qui, ajoutait M. Messmer, « sont liées aux effectifs ».

M. Lancien, cet après-midi, a déclaré en substance que la qualité des hommes primait sur le nombre.

M. Emmanuel Hamel. Il faut la qualité et le nombre!

M. Guy-Michel Chauveau. Quant à M. Bigeard, j'ai noté l'expression qu'il a utilisée en commission : « 290 000 au lieu de 312 000, a-t-il déclaré, c'est pas bien grave. »

Force nous est de constater aujourd'hui que, sur ces bancs, de façon unanime ou presque, on reconnaît qu'il n'est pas possible de réaliser la modernisation de nos équipements et même de l'accélérer, sans poursuivre l'allègement — radical, disait la loi de 1976 — des frais généraux.

En conclusion, je pense que nous sommes tous persuadés que la sécurité de la France exige une armée moderne, efficace, avec, à sa tête, des hommes de qualité, aptes à s'adapter à toutes les situations conflictuelles. Fallait-il encore qu'il n'y ait plus d'ambiguïté sur l'emploi de ces forces ou sur le concept de l'emploi de ces forces. Depuis deux ans maintenant, vous avez, avec le Gouvernement, contribué à le définir et à le préciser. C'est là un de vos mérites, monsieur le ministre. L'opposition devrait au moins vous le reconnaître.

Tout à l'heure, M. Bigeard parlait de « flou ».

M. Emmanuel Hamel. Artistique!

M. Guy-Michel Chauveau. Il oubliait, je pense, la période de 1974 à 1976.

En fait, si, ce soir, l'opposition n'a convaincu personne, c'est que, sur le fond, elle n'avait rien à dire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. François Fillon. C'est vous qui le dites, monsieur Chauveau!

M. Louis Derinot, président de la commission. Elle n'était pas convaincante, l'opposition!

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de programmation, qui a pour objet de définir la politique de défense de la France pour les cinq prochaines années, intervient dans un contexte particulièrement difficile: d'une part, en raison de la détérioration de la détente Est-Ouest et de la multiplication des foyers de tension dans le monde et, d'autre part, du fait du mauvais état de l'économie française. Dans ces conditions défavorables — et je dirai malgré elles — on attend du Gouvernement qu'il définisse clairement les enjeux et donne au pays les moyens réels d'assurer sa défense et le maintien de son indépendance.

L'analyse de fond de votre programme, monsieur le ministre, a été faite avec beaucoup de justesse dans les interventions de mes collègues de l'opposition. Je ne puis que partager leur conviction: ce projet n'est qu'un leurre dissimulant à grand peine un recul de l'effort de défense de la nation.

Plus concrètement, je limiterai mon propos à trois points de votre dispositif: la force d'action rapide, le remplacement des porte-avions Foch et Clemenceau, et l'armement à rayonnement renforcé, tout en souhaitant que vous nous fournissiez quelques précisions sur des aspects de votre conception du rôle que la France entend jouer au sein de l'Alliance atlantique.

En créant cette force d'action rapide, vous prenez, me semble-t-il, une initiative qui, en réalité, n'a que l'apparence de la nouveauté. Elle ne correspond pas réellement à un enrichissement de notre potentiel militaire. En effet, cette réorganisation de nos forces d'intervention extérieure n'est possible que grâce à une ponction en hommes et en matériel sur la première armée de l'Est parmi les unités stationnées sur le territoire de l'Allemagne fédérale.

M. le ministre de la défense. Absolument pas! C'est une invention. C'est vraiment dire n'importe quoi.

M. Lucien Richard. Les tâches d'une telle force seraient d'ailleurs très diversifiées — en quelque sorte « tous azimuts » — aussi bien sur le théâtre européen que dans des missions plus lointaines en Afrique ou dans les départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre de la défense. C'est le contraire! C'est précisément la force d'action rapide qui pourra aller, si les Français le décident, en Centre-Europe — ce qui n'était pas le cas. Vous dites le contraire de la vérité! C'est incroyable de tromper les populations et les armées comme vous le faites. Vous vous livrez à une véritable intoxication. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. François d'Aubert et M. François Fillon. Vos propos sont excessifs, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Mes propos ne sont nullement excessifs. Mentir à ce point-là, c'est incroyable! Je me demande vraiment, monsieur Richard, qui peut se permettre de vous renseigner de cette façon.

M. Lucien Richard. Dans ce cas d'intervention extérieure, a-t-on sérieusement tiré la leçon de la guerre des Malouines, qui nous a appris, si besoin était, que, pour transporter des troupes à 10 000 ou 15 000 kilomètres, il faut beaucoup de temps et de moyens? Nulle mention n'est faite, dans votre projet, du transport à long rayon d'action. Faut-il en déduire que nous ferions systématiquement appel aux appareils de l'U.S. Air Force, à moins que le département ministériel confié à M. Fiterman n'ait en permanence un plan de mise à disposition de la flotte et des moyens long-courriers des compagnies civiles? Je serais, sur cette importante question, désireux d'obtenir de vous des éclaircissements de nature à confirmer la thèse de l'autonomie militaire française. Vous avez répondu cet après-midi sur le futur, mais non sur le présent immédiat.

Il est un autre point sur lequel vos actes me paraissent contredire absolument les intentions affichées. Peut-on, en effet, affirmer vouloir une meilleure solidarité en Europe de l'Ouest, tout en diminuant les effectifs en République fédérale d'Allemagne?

M. le ministre de la défense. Je n'ai jamais dit, monsieur le député, que je diminuais les effectifs en Allemagne! J'ai dit le contraire: j'ai dit que le seuil des 50 000 serait maintenu. Je vous écoute avec grand intérêt parce que vous êtes un homme de bonne foi. Mais, comme vous dites d'habitude des choses très sincères, je me demande qui se permet de vous donner des renseignements aussi faux sur nos armées.

M. François d'Aubert. Si vous ne changez pas si souvent d'avis, monsieur le ministre!

M. le ministre de la défense. Venez avec moi en Allemagne, monsieur Richard!

Comment pouvez-vous prétendre que je vais diminuer le nombre des forces en Allemagne alors que j'ai dit partout que leur effectif serait maintenu à 50 000 ? Je vous demande de me croire. Il n'y a pas un officier, pas un sous-officier dans l'armée qui ne le sache. Je vous demande donc de ne pas insister et de ne pas dire devant la représentation nationale des choses qui ont pour résultat de démoraliser nos armées, donc la nation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Lucien Richard. La force d'intervention rapide...

M. le ministre de la défense. Et vous continuez !

M. Robert Aumont. Il a un papier ; il le lit !

M. Lucien Richard. Monsieur le ministre, je vous pose simplement des questions, de façon à obtenir des réponses précises.

M. le ministre de la défense. Très bien, je vous écoute avec calme !

M. Lucien Richard. Un second point sur lequel votre projet nous paraît imprécis concerne le remplacement prévu pour 1995 du porte-avions *Clemenceau* par un porte-avions à propulsion nucléaire de 35 000 tonnes. Pourquoi attendre 1986 pour lancer ce programme...

M. Jacques Huyghues des Etages. Parce qu'il n'a pas été prévu avant !

M. Lucien Richard. ...dont la justification se fera jour dès 1990, date à laquelle l'actuel porte-aéronefs sera déclassé ? Un tel délai de latence, que vous imposez les circonstances économiques, aura pour effet d'affaiblir la crédibilité de notre flotte stratégique pendant quatre ou cinq ans, laquelle sera de surcroît entamée par le faible nombre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dont aucun ne sera équipé du missile à têtes multiples M5, sans parler du *Foch*, dont le remplacement ne paraît pas devoir être envisagé avant l'an 2000.

J'en arrive maintenant, dans le domaine des armes nucléaires tactiques, au problème de la bombe à neutrons. Est-il concevable que la réflexion du Gouvernement sur l'utilisation d'une telle arme ait si peu progressé qu'il soit nécessaire de reporter encore une décision devenue indispensable ?

Vous-même, monsieur le ministre, ne posez-vous pas la question à cette tribune en 1978 au cours de la discussion de la précédente loi de programmation, pour relever, je le précise, les réserves qu'elle vous inspirait à l'égard de nos voisins européens et de notre indépendance vis-à-vis du système militaire intégré de l'O.T.A.N. ? Nous sommes en 1983. Aussi serait-il temps de connaître le fruit de vos réflexions. Vous nous avez fait part cet après-midi de certaines d'entre elles sans cependant nous faire savoir quel en était l'aboutissement.

Vous me permettez, pour conclure, de déplorer que le satellite d'observation militaire, dont l'abandon semble scellé par le présent projet de loi, ait été sacrifié par le Gouvernement alors que l'on connaît les progrès considérables accomplis par les puissances spatiales dans la localisation des objectifs.

M. le président. Monsieur Richard, je vous prie de bien vouloir effectivement conclure, car vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Lucien Richard. J'ai été interrompu, monsieur le président.

La mise en service de ce satellite aurait dû être obligatoirement associée à l'acquisition, que nous jugeons positive, d'avions de détection à basse altitude.

Tout cela, monsieur le ministre, ne donne pas à votre projet le contenu souhaité et l'on se rend compte déjà que sa véritable entrée en vigueur ne se fera pas avant 1985-1986.

Vous maintenez tout juste, car vous êtes aujourd'hui convaincu de son rôle, une force nationale de dissuasion, dont vous avez combattu la naissance et la construction, mais les retards quantitatifs et technologiques commencent à s'accumuler. Votre position même, au sein de l'Alliance atlantique, malgré quelques déclarations éclatantes, n'est pas suffisamment précise pour que ne subsistent pas entre la France et ses alliés des méfiances, voire des incompréhensions.

M. François Fillon et M. François d'Aubert. Très bien !

M. Robert Aumont. Ce sont eux qui ont écrit le discours !

M. Robert Aumont. Ce sont eux qui ont écrit le discours !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le ministre, en soumettant aujourd'hui au Parlement votre projet de loi de programmation militaire 1984-1988, vous définissez le concept d'indépendance de la France, vous définissez une stratégie de l'emploi des forces et une programmation d'acquisition des moyens nécessaires à cette stratégie.

Les conditions d'équipement de nos forces conditionnent bien évidemment tout le reste. Des moyens industriels et humains importants sont en jeu et il me paraît nécessaire que les Français prennent conscience de l'importance économique de notre outil de défense.

Sur le plan de l'emploi, tout d'abord, plus d'un million d'actifs sont directement concernés par notre activité de défense. Cela signifie que près de 2,5 millions de personnes vivent de cette activité. L'industrie de l'armement utilise directement 310 000 personnes, ce qui représente 4 p. 100 de l'effectif industriel de la France. Les deux tiers de ces emplois sont directement alimentés par les commandes de l'Etat, un tiers par celles de l'exportation. Ces emplois sont généralement hautement qualifiés : l'électronique, par exemple, représente le quart de l'industrie de l'armement.

Le projet de loi de programmation militaire qui nous est soumis aujourd'hui entraînera la création de 35 000 emplois nouveaux. A budget égal, nous savons que le titre V crée des emplois induits en plus grand nombre que le titre III. Le fait que la progression de 3 895 p. 100 à 4 p. 100 du P.I.B.M. profite exclusivement à l'équipement devrait créer 10 000 emplois nouveaux, les 25 000 autres résultant du transfert du titre III au titre V. Il faut également tenir compte des effets de synergie, puisque les modèles économiques montrent qu'une progression d'un milliard de francs du budget de la défense entraîne une production induite de 1,6 milliard.

Les effets de cette loi de programmation sur l'emploi sont donc importants, puisqu'ils sont très majoritairement induits par l'investissement et non par la création budgétaire de postes.

Les effets sur le secteur de la recherche ne sont pas moindres. Celle-ci représente globalement le quart du titre V, ce qui montre le haut niveau de technicité atteint par nos moyens de défense. Cela représente le tiers du financement budgétaire français en matière de recherche. Ce chiffre doit être manié avec prudence, puisque des recherches civiles peuvent avoir des débouchés militaires et qu'un grand nombre de découvertes de laboratoires à vocation militaire ont des applications directes dans le secteur civil, notamment dans les domaines de la santé, des transports, des télécommunications, de l'équipement, etc. Cela devait être rappelé.

De plus, un tiers de ces recherches sont effectuées par des laboratoires d'université. L'ensemble des industries de l'armement consacrent 15 à 20 p. 100 de leur budget à des activités de recherche. Je crains cependant, monsieur le ministre, que ce chiffre ne soit une moyenne et que les établissements de la défense n'aient des pourcentages de dépenses de recherche et de développement beaucoup plus faibles que les entreprises publiques ou nationalisées.

Sur ce point précis, j'aimerais que vous nous éclairiez quant aux décisions que la direction générale des armements ne manquera de prendre. Ce haut niveau de la recherche permet à la France de se situer au tout premier plan dans de nombreux domaines, comme les missiles tactiques, les hélicoptères, les avions de combats, la microélectronique, le laser, l'optique, les blocs de propulsion des chars futurs, etc. Deux cents développements exploratoires de pointe sont actuellement en cours.

Dans ce domaine précis, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez les décisions prises ou sur le point d'être prises pour une meilleure utilisation des jeunes appelés à haute qualification dans les différents laboratoires de nos établissements. En effet, lors de la discussion du projet de loi modifiant le code du service national, nous avons parlé de l'esprit de défense. Utiliser les jeunes appelés au meilleur de leurs compétences civiles me semble relever également du renforcement nécessaire de l'esprit de défense.

Le problème des exportations est nécessairement plus complexe et plus aléatoire. Cent mille actifs sont directement concernés par ces activités. Elles sont aussi l'élément essentiel de la stabilisation des plans de charge. Les établissements de la marine, de par la durée des constructions, peuvent plus facilement « lisser » leurs planings de production.

Pour les armements terrestres, il n'en va pas de même. De plus, le pourcentage de leur activité lié à l'exportation est plus élevé. Il est donc nécessaire que cette activité soit maintenue, tout en respectant l'éthique qui est la nôtre, selon laquelle aucun armement français ne peut servir dans un pays dictatorial à des opérations de maintien de l'ordre et d'asservissement de la population.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, je veux appeler votre attention sur plusieurs points.

Tout d'abord, sur l'adaptation de notre outil de production à l'activité d'exportation.

M. François d'Aubert. Marchands d'armes !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Les problèmes rencontrés au niveau de la maintenance du matériel vendu semblent aujourd'hui totalement résolus. En revanche, il n'en va pas de même quant à la souplesse nécessaire d'utilisation de nos personnels dans le cadre de la préparation des contrats. Il est vrai que cette fonction est nouvelle pour des personnels relevant de statuts publics. Je ne demande pas la modification de ces statuts, mais des décisions d'ordre administratif devront être prises pour les placer à égalité de capacité par rapport à leurs homologues étrangers.

Ensuite, l'activité d'exportation est partiellement conditionnée par la coopération. Il est bien évidemment difficile d'inscrire de telles actions dans une loi de programmation, mais je souhaiterais que vous nous précisiez l'importance que vous donnez à cet aspect de l'activité et surtout que vous nous définissiez les principes qui sont les vôtres pour pousser la coopération suffisamment loin pour qu'elle soit efficace et avec suffisamment de prudence pour qu'elle n'entame en rien l'indépendance d'utilisation de nos forces tant sur le plan technique que sur le plan politique.

Enfin, il est intéressant de noter qu'à l'heure où le redressement de la balance extérieure est la priorité définie par le Gouvernement, ces exportations dégagent un solde positif de 20 milliards de francs. Or, actuellement, les autorisations de crédits que vous êtes susceptible de proposer sont nettement moins bonnes que pour les exportations civiles. Chacun sait qu'actuellement les conditions d'exportation deviennent difficiles et âpres entre les pays concurrents.

M. François d'Aubert. Qui l'a informé ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). La procédure dite de l'article 90, qui permet le cofinancement de l'industrie à l'exportation, devrait donc pouvoir être utilisée dans le prochain budget.

M. François d'Aubert. Au fond, vous êtes pour les ventes d'armes, maintenant !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Selon certains principes et selon une éthique que vous n'avez jamais respectée, oui.

M. François d'Aubert. Cette éthique consiste, pour vous, à en vendre aux deux parties !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Pas du tout ! Il s'agit simplement de respecter les démocraties et de ne pas aider les régimes dictatoriaux dans l'asservissement des populations.

Là dessus, nous pouvons, je crois, vous donner des leçons !

M. Luc Tinsseau, rapporteur. Très bien !

M. François d'Aubert. L'Irak est donc une démocratie ?

M. le président. Monsieur d'Aubert, je vous prie d'éviter les conversations particulières. Si vous voulez interrompre l'orateur, demandez-lui s'il accepte que vous l'intériez.

M. Louis Darinot, président de la commission. M. d'Aubert a eu la réponse qu'il méritait.

M. François d'Aubert. J'ai retenu que l'Irak et la Libye étaient des pays démocratiques !

M. le président. M. Boucheron a seul la parole.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Si vous proposez monsieur d'Aubert, que la France arrête de vendre certaines armes à l'Irak, avec toutes les conséquences que cela peut impliquer dans les pays du Golfe, dites-le ! Nous jugerons sur pièces.

M. François d'Aubert. Mais vous, vous avez répété pendant dix ans que vous étiez contre les ventes d'armes !

M. le ministre de la défense. Il est très intéressant de savoir, monsieur d'Aubert, que vous êtes pour la victoire de l'Iran ! Cela figurera au Journal officiel !

M. François Fillon. Cette schématisation, monsieur le ministre, n'est pas digne de vous !

M. le président. Monsieur Boucheron, veuillez poursuivre.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). En conclusion, je crois qu'il est essentiel que le Gouvernement ait inscrit dans le cadre même de la loi les aspects industriels d'une programmation d'équipement de nos forces.

Nous y voyons là votre volonté d'associer tous les partenaires économiques à l'effort de défense et, en premier lieu, bien sûr, les centaines de milliers de salariés de ces secteurs, qui, par leur travail quotidien, participent à la sécurité du pays.

Monsieur le ministre, ce projet de loi innove dans beaucoup de domaines. Il assure la sécurité du pays, son indépendance, sa capacité de faire entendre sa voix, c'est-à-dire la voix de la liberté, dans un monde dangereux. Il engage des dépenses qui restent acceptables et donne l'assurance aux Français de rester des hommes libres. C'est exactement ce que nous attendions du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Verdon.

M. Marc Verdon. « Il est intolérable de gaspiller des biens quand il y a deux milliards d'êtres humains qui souffrent de la misère et de la faim. Il est dérisoire de se plaindre de l'inflation, du chômage et de la concurrence « sauvage » quand on pourrait, instituer, comme ce fut le cas jusqu'en 1971, un système monétaire international cohérent. Il est vain de parler de développement des pays pauvres quand les pays riches consacrent tant d'argent à leur propre armement. Il est suspect de proclamer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes quand les grandes puissances entendent régenter les peuples les plus faibles. »

M. François d'Aubert. Ainsi soit-il !

M. Marc Verdon. En et-et, ainsi soit-il, mon cher collègue !

« C'est la France qui, dans le passé, a répandu sur toute la terre les mots d'ordre de liberté, et plus récemment d'arbitrage, de désarmement et de sécurité collective. Pas davantage aujourd'hui elle n'est à court d'idées. »

Ainsi s'exprimait le 23 mars dernier le Président de la République, renouvelant, au nom de la France, ses appels en faveur d'une sécurité collective, dont la recherche passe par les négociations de désarmement.

En ce raccourci saisissant, le Président de la République dénonçait la course aux armements qui oppose les deux grandes puissances — Etats-Unis et U. R. S. S. —, évoquait les désordres de la crise économique, soulignait le prix que fait payer aux pays du tiers-monde cette folie des pays riches.

Dans son rapport, M. Tinsseau a mis en évidence les conditions dans lesquelles l'équilibre stratégique fondé depuis les années soixante-dix sur une dissuasion réciproque entre les deux grands, consacrés par Salt I, s'est trouvé remis en cause. A cela, il y a eu un certain nombre de raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas : l'évolution des forces en présence, l'évolution des technologies.

M. François d'Aubert. Ce n'est pas original !

M. Marc Verdon. Ce n'est peut-être pas original, mais c'est malheureusement une réalité !

Ainsi a-t-on abouti à l'idée d'une frappe chirurgicale sur des objectifs stratégiques choisis, permettant le retour à une course aux armements à travers la remise en cause, notamment, de la stratégie anti-cités.

Dans ce contexte où les négociations Start marquent le pas, quelle est la situation de l'Europe ?

Pendant des années, et mon collègue Tinsseau l'a rappelé dans son rapport, la situation de l'Europe était celle d'un ensemble de nations garanties par les principes de la réponse flexible à une éventuelle agression.

L'évolution que j'évoquais tout à l'heure fait que la confiance dans la trilogie « forces conventionnelles — nucléaire tactique — escalade » a été ébranlée et que l'Europe tend à devenir ou à être considérée comme un exutoire possible à un affrontement Est-Ouest.

Ce qui est clair alors, c'est que, conventionnel ou nucléaire, un affrontement direct en Europe aboutirait à la destruction de l'Europe elle-même.

Au-delà de ces constats, je rappellerai la manière dont la course aux armements née des antagonismes Est-Ouest trouve ses prolongements dans le tiers monde, dans un tiers monde où effectivement, comme vous l'avez rappelé à diverses reprises, monsieur le ministre, les conflits sont nombreux. Ces conflits naissent le plus souvent d'antagonismes ethniques, de contestations de frontières, d'affrontements divers issus de la décolonisation, nourris aussi par des apports idéologiques, et qui prennent en définitive fréquemment la forme d'affrontements indirects Est-Ouest.

Les nations du tiers monde, dont le Président de la République a évoqué, en divers lieux et à plusieurs reprises, le sort difficile et les responsabilités des grandes nations dans l'évolution de ce sort, sont à la fois un enjeu et un marché pour la course aux armements.

Dans tous ces domaines qui sont ceux où se constate la montée des périls qui menacent l'équilibre précaire réalisé dans la période antérieure, la sécurité passe par un recul de la confrontation entre l'Est et l'Ouest et par la transformation des rapports Nord-Sud, et c'est aussi ce qu'a rappelé le Président de la République. Cela ne peut se faire qu'à travers la négociation, le non-recours à la force et la recherche d'une sécurité collective.

Telles sont les positions de la France qui recherche, en toutes occasions et par tous les moyens, à faciliter une telle évolution des rapports Est-Ouest et, par là, des rapports Nord-Sud.

La France s'est déterminée en faveur d'un équilibre situé au plus bas niveau possible des armements, qu'il s'agisse des armements stratégiques ou des armements nucléaires à moyenne portée. Je rappelle à ce sujet que les distinctions qui ont cours dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique n'ont pas été retenues par notre pays qui considère que les missiles nucléaires à longue portée et les missiles nucléaires à moyenne portée dépassant 1 000 kilomètres sont des armes à caractère stratégique.

La France a adhéré au principe défendu en 1979 par l'O.T.A.N. de la double décision dans un esprit que le Président de la République a rappelé dans le discours qu'il a prononcé devant le Bundestag, à Bonn. Son adhésion s'est faite dans un esprit de paix. Elle a rappelé que le recours à la négociation était, pour elle, primordial. Parallèlement, la France apporte son soutien, dans le même esprit, aux diverses négociations en cours dont celle de Genève.

Cependant, la France refuse que l'on incorpore ses propres forces. Elle considère que son armement nucléaire n'a pas à être pris en compte dans les différentes négociations américano-soviétiques sur les armes à moyenne portée qui sont actuellement en cours et qui malheureusement marquent le pas.

M. le président. Monsieur le député, je vous demande de conclure car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Marc Verdon. Je vous prie de m'en excuser, monsieur le président.

La France a pris position en faveur de la recherche négociée de solutions aux tensions de notre monde. La loi de programmation qui nous est soumise aujourd'hui répond à ces objectifs. En effet, elle n'accroît pas la puissance de notre dissuasion nucléaire qui reste limitée au minimum nécessaire et suffisant. Elle se contente d'adapter cette puissance de dissuasion en la modernisant.

Deuxièmement, l'adoption du IIadès enrichit notre capacité de dissuasion sans remettre en cause son caractère global. Elle n'implique pas — et il a bien été dit que c'était une option rejetée — la nucléarisation de la bataille de l'avant. La rénovation de nos forces terrestres et l'effort annoncé en faveur de notre marine de surface et de nos forces aéronavales nous donnent les moyens de notre stratégie Nord-Sud.

Mais, et je vais conclure sur ce point, ces questions si importantes qu'elles soient sont à replacer dans le contexte maintes fois défini par le Président de la République qui est celui de la recherche, négociée simultanément en vue du maintien d'une force susceptible de garantir la sécurité et la paix, de l'établis-

sement d'un nouvel ordre économique international et, plus récemment, d'un nouvel ordre monétaire, sans lesquels les périls ne sauraient être conjurés, quelles que soient les bonnes volontés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de respecter strictement votre temps de parole pour que le débat ne se termine pas trop tard cette nuit.

La parole est à M. Gatel.

M. Jean Gatel. Mon intervention a pour but de montrer, à travers l'exemple de l'armée de l'air, la cohérence entre notre stratégie de défense et les moyens et matériels choisis.

Aujourd'hui, en 1983, nos forces aériennes ont un rôle déterminant : composante des forces nucléaires stratégiques grâce aux missiles SS BS d'Albion et grâce aux Mirage IV porteurs de l'A.N. 22 ; composante des forces nucléaires tactiques en particulier par les Mirage III E ; composante de forces plus conventionnelles pouvant opérer sur l'espace européen ou national — je pense aux F 1 — ou servir les intérêts de la France dans le monde, je pense à nos moyens de transports aériens.

Tel est l'acquis. Examinons maintenant l'évolution de ces forces aériennes d'après votre loi de programmation et ses objectifs.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre, la priorité donnée à notre force de dissuasion, garantie de notre indépendance nationale. Cette force nucléaire stratégique est le moyen d'éviter la guerre — cela a été dit toute la journée — puisque toute agression contre la France serait suivie de telles mesures de riposte que personne ne doit pouvoir en prendre le risque.

Encore faut-il maintenir notre potentiel dissuasif au plus haut niveau technologique.

M. Yves Lancien. Très bien !

M. Jean Gatel. Les 18 missiles S3 du plateau d'Albion ont été durcis. Ils constitueront jusqu'en 1994 une des composantes fondamentales de nos F.N.S.

Les 34 Mirage IV se trouvent confrontés à des problèmes de vieillissement et à des problèmes de crédibilité technique. Nombreux sont les observateurs qui mettent en évidence, devant les moyens d'interception nouveaux, le manque de fiabilité d'une composante nucléaire stratégique aéroportée. La solution adoptée est sage : 18 Mirage IV seront transformés ; de plus, ils seront équipés de l'A.S.M.P. leur permettant de tirer à distance, donc de ne pas être obligés de s'engager dans un théâtre opérationnel.

Enfin et surtout — et je souhaite que les études soient les plus rapides possibles — vous préparez la nouvelle génération des F.N.S. en permettant les études sur le SX missile mobile qui permet de remplacer les missiles fixes d'Albion, dont on peut penser qu'un éventuel agresseur puisse tenter de les détruire en en connaissant parfaitement la localisation précise. Ce risque disparaîtra avec la mobilité du SX qui permet également de remplacer les Mirage IV, composante aéroportée vulnérable.

Vous avez ainsi choisi de maintenir au plus haut niveau technologique les F.N.S. Il importe en effet que ces forces stratégiques ne puissent pas être contournées ou rendues inefficaces. Le SX missile mobile ne peut être repéré, connu et donc détruit. Il ajoute à la crédibilité de la dissuasion, au même titre que les S.N.L.E. Il participe à la riposte totale qui serait déclenchée par le Président de la République si le sanctuaire national était menacé.

L'arme nucléaire tactique fait figure, dans notre concept stratégique, d'arme de test. Les forces aériennes tactiques sont considérablement renforcées puisque 70 Mirage 2000 N seront commandés durant la période. Ce programme des Mirage 2000 avait, d'ailleurs, été le plus malmené durant la loi de programmation précédente. Je vous félicite de votre volonté de rattrapage, monsieur le ministre.

Enfin, en protection et en appui, l'armée de l'air participe à des missions plus conventionnelles.

La capacité de détection, fondamentale pour toute notre défense, sera enfin renforcée par l'acquisition d'un système de détection aéroportée dont la première tranche sera livrée au cours de la période. Ainsi sera comblée une énorme lacune maintes fois dénoncée.

Pour la chasse et le combat, vous vous êtes engagé à commander 33 avions en moyenne par an. Cela doit permettre le renouvellement quantitatif de la flotte qui demeurera au niveau de 450 appareils en ligne, chiffre reconnu unanimement comme nécessaire.

Enfin, concernant le délicat problème du transport aérien, problème qu'il est nécessaire de résoudre si l'on veut que la France tienne son rôle dans le monde, vous avez pris des mesures à long terme en autorisant des études sur un avion de transport, en même temps que vous autorisiez des mesures à court terme : le maintien en service d'un cinquième DC 8 ; la remotorisation de trois DC 8 ; la révision de conventions liant le ministère des armées à des compagnies aériennes. Cela s'ajoute aux vingt-trois Transall nouvelle génération livrés en 1982 et 1984.

Dans son rapport, M. Luc Tinsseau pose bien le problème du transport aérien et de sa portée en le liant à la présence de certaines de nos positions relais, en Afrique en particulier, et en repensant ces données en termes de stratégie diplomatique.

Si l'on ajoute enfin les efforts sensibles dans le domaine des munitions, dans la recherche sur l'ACX-ACT, dans la protection de nos bases, on peut constater que l'armée de l'air est une de vos préoccupations essentielles et dans son rôle et dans ses moyens.

Lundi soir, je disais à cette tribune qu'était commencée la grande mutation de la défense nationale, de plus en plus technicienne et dissuasive. L'armée de l'air peut être assurée que dans cette mutation, elle maintient son rôle fondamental.

Je n'aime pas les polémiques, mais je n'aime pas non plus l'amnésie. Je voudrais, pour terminer ma brève intervention, rappeler quelques chiffres.

S'agissant des Mirage 2000, par exemple, il devait en être commandé vingt entre 1977 et 1979. En réalité, il en a été commandé quatre. Il devait en être livré dix, il n'en a été livré aucun.

M. Yves Lancien. Et en 1982 ?

M. Jean Gatel. Je rappellerai aussi cette déclaration que j'ai retrouvée : « Les autorisations de programme du budget de l'armée de l'air n'ont augmenté que de 3 p. 100, créant ainsi un déficit par rapport aux besoins de plus de 2 milliards de francs. Le retard pris n'a jamais été rattrapé, au contraire. Le budget de l'armée de l'air connaît en ce domaine de graves insuffisances qui ne touchent pas encore les projets majeurs, mais qui pénalisent l'environnement. Le retard pris pourra-t-il être rattrapé ? Le glissement des commandes doit se faire en pleine connaissance des conséquences ultérieures. Dans ces conditions de retard, ne risquez-vous pas prochainement un télescopage des commandes de FI, de 2000, d'Alphajet et de Transall qui soient budgétairement irréalisables ? » L'auteur de cette déclaration était Loïc Bouvard, rapporteur pour avis, le 7 novembre 1978.

M. Yves Lancien. Très bien !

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Gatel.

M. Jean Gatel. J'en ai terminé, monsieur le président.

J'insisterai ensuite sur la décroissance en pourcentage des dépenses nucléaires, contrairement à ce qui avait été envisagé en 1976. L'auteur du rapport concluait : « En 1977, la loi prévoyait 16,8 p. 100, le budget n'a retenu que 13,6 p. 100 ; en 1979, la loi prévoyait 16,2 p. 100, le budget a donné 14 p. 100. Cette diminution des pourcentages des crédits nucléaires est extrêmement préoccupante. Il existe, dans le domaine du nucléaire, un décalage entre les déclarations et les réalités budgétaires. » Le rapporteur était M. Arthur Paecht et le ministre, M. Bourges.

Je termine, en reprenant la déclaration suivante : « C'est ainsi par exemple que le budget de la défense de 1980 ne représentera plus, par rapport au P. I. B. M., que 3,65 p. 100. Il ne peut en être autrement. Le budget est un document prévisionnel et ne peut être déterminé qu'avec les données disponibles au moment où l'on procède à la fixation de son montant. L'idéal serait de 3,85 p. 100, pourcentage que j'aimerais bien voir un jour respecté. Mais plus que les chiffres ou les pourcentages, ce qui compte c'est la réalité de l'effort. » L'auteur de ces propos était le ministre Joël Le Theule, le 23 octobre 1980. J'aimerais que certains prennent dans ces déclarations des leçons de modestie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Istace.

M. Gérard Istace. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de programmation, dont nous débattons aujourd'hui, concerne à plusieurs titres l'armée de terre. J'en soulignerai quelques aspects.

Tout d'abord, monsieur le ministre, et vous avez largement évoqué ce point, la création de la force d'action rapide va fournir à nos forces conventionnelles les capacités de mobilité, de polyvalence et la puissance de feu requises pour protéger nos intérêts vitaux et intervenir aux côtés de nos alliés ou ailleurs dans le monde, si le pouvoir politique l'estime nécessaire.

Vous savez, monsieur le ministre, que la création de cette force d'action rapide a été favorablement accueillie par des officiers généraux, tel le général Poirier dont l'autorité et l'expérience n'ont guère d'équivalent.

Avec la force d'action rapide, notre politique de défense va enfin trouver l'équilibre qu'elle recherchait entre la défense de notre sanctuaire et la capacité d'honorer nos engagements à l'égard de nos alliés. Cette « greffe », pour reprendre le titre d'un article désormais célèbre, est donc bienvenue.

Cependant, comme chaque fois que des changements dans l'organisation de nos forces et de nos structures sont intervenus, des inquiétudes se sont fait jour. Elles sont légitimes et nous devons pouvoir apaiser les doutes.

Première inquiétude, la réduction des effectifs. Vous avez pris à cet égard des engagements très précis en soulignant que la réduction de 22 000 hommes s'opérerait sans mesure autoritaire de dégelage des cadres, par une limitation du recrutement. On est loin des 35 000 suppressions de postes que l'on avait abusivement considérées comme acquises il y a quelques mois. Avec 290 000 hommes, l'armée de terre ne passera pas en dessous du seuil de crédibilité. Ses capacités opérationnelles ne seront pas atteintes.

Le dispositif de l'armée de terre sur notre territoire va être modifié. Il importera cependant que la répartition et le nombre des garnisons n'introduisent pas de nouveaux déséquilibres, dans des régions déjà affaiblies par la crise économique.

Cette modification des structures en fonction des objectifs visés, mobilité, polyvalence, puissance de feu, nécessité des dotations régulières pour le renouvellement, la modernisation des matériels et l'accroissement de certaines capacités opérationnelles, telles que munitions et véhicules.

Elle nécessite aussi le lancement de programmes nouveaux. C'est notamment le cas pour les hélicoptères de nouvelle génération qui succéderont au SA 342, ainsi que pour le successeur de l'AMX 30 B 1 et pour le lance-roquettes multiples, les engins anti-chars et les véhicules.

Les objectifs physiques figurant dans le projet de loi sont à cet égard précis. Je note cependant que plusieurs programmes devront être réalisés en coopération avec nos partenaires et je serais heureux que vous puissiez, monsieur le ministre, m'indiquer l'état d'avancement des discussions engagées à ce sujet.

Un autre impératif a trait au maintien de nos forces françaises en Allemagne. Certains ont rapidement conclu que les forces françaises en Allemagne seraient réduites. Vous avez indiqué récemment à Lille qu'il est « hors de question de démanteler les forces françaises en Allemagne ». Vous savez toute l'importance que nous accordons à ces forces, signe concret des engagements pris à l'égard de nos alliés, et je me félicite de l'objectif qui figure dans la loi, c'est-à-dire le maintien de 50 000 hommes sur place. Je rappelle d'ailleurs qu'en 1977 la France avait abandonné trois de ses garnisons en République fédérale d'Allemagne et réduit ses effectifs de plus de 5 000 hommes.

Enfin, la réforme que vous avez engagée se traduira par la restructuration des trois corps d'armée, comprenant dix divisions. Elle doit permettre à l'armée de terre de remplir les missions qui sont les siennes : défense rapprochée des frontières, contribution à la défense opérationnelle du territoire, capacité à combattre en Europe et hors du continent dans des actions d'assistance rapide.

Je note à cet égard les propos du général Imbot, chef d'état-major, publiés dans le dernier numéro de *Terre Information*, qui indique que des études ont été menées par l'état-major des armées et l'état-major de l'armée de terre. Il précise : « La maquette définitive sera élaborée d'ici à l'automne. Par conséquent, les premières mesures de réorganisation n'interviendront pas avant l'été 1984. » Le général Imbot déclare en outre : « A chaque étape de l'échéancier, je vous ferai le point des études en cours et des mesures qui seront décidées. » Une tâche importante attend donc l'armée de terre dans les mois à venir, tâche à laquelle chacun sera associé.

Monsieur le ministre, je dois vous dire combien nous apprécions le sens des responsabilités et du devoir dont témoignent l'ensemble des officiers et sous-officiers. Je suis certain qu'ils constitueront les atouts les plus précieux pour la réussite d'une entreprise essentielle à la sécurité des Français et à l'équilibre de notre politique de défense.

Sur ces données, je voterai pour le projet de loi approuvant la programmation militaire pour la période 1984-1989. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, votre projet de loi de programmation militaire se caractérise, à mes yeux, par son insuffisance et par son déséquilibre, lequel est précisément fonction de l'insuffisance en moyens budgétaires.

Insuffisance tout d'abord qui est lourde de conséquences pour l'avenir de notre défense. Vous ne nous présentez pas les moyens appropriés de votre politique et vous semblez le faire de façon délibérée ! Car, au moment où vous prétendez renforcer la défense de la France et la garantir pour la décennie à venir, premièrement, vous ne rattrapez pas le retard de la dernière loi, retard que vous avez aggravé depuis deux ans par des annulations inadmissibles de crédits en 1982 et par un budget 1983 très vraisemblablement en diminution en francs constants par rapport à 1982. Reportez-vous aux derniers indices d'augmentation des prix !

Deuxièmement, vous n'envisagez qu'un rythme d'augmentation de 2 p. 100 en moyenne par an sur cinq ans, alors qu'il aurait dû atteindre 4 p. 100, mais ce rythme n'est que de 0 p. 100 au cours des deux premières années du Plan !

Troisièmement, vous raisonnez en francs courants — et non en francs constants — à partir d'hypothèses de taux d'inflation anormalement bas et optimistes et d'autant plus irréels qu'il s'agit d'équipements militaires sophistiqués à augmentation exponentielle des coûts.

La conséquence de tout cela ? Une diminution de l'effort de défense, des moyens insuffisants pour atteindre les objectifs...

M. le ministre de la défense. Puis-je vous interrompre, monsieur Bouvard ?

M. Loïc Bouvard. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Je sais que vous parlez avec conviction, monsieur le député, mais je ne peux quand même pas laisser passer des propos inexacts.

Il est vrai qu'en 1982 il y a eu des annulations de crédits. Je vous assure toutefois qu'elles ne se traduisent pas par les chiffres et dans les termes que vous nous exposez. Lorsque j'ai présenté au Parlement le projet de budget, qui a été voté, les crédits de la défense représentaient, vous le savez bien, 3.895 p. 100 du P.I.B.m.

La réalisation a été telle que l'annulation intervenue en 1982 n'a pas eu l'incidence que vous prétendez, puisque le budget exécuté de mon ministère a représenté 3,90 p. 100 du P.I.B.m., c'est-à-dire plus que le pourcentage qui avait été voté par le Parlement.

Je demande simplement qu'on le reconnaisse et qu'on cesse d'affirmer que ces annulations ont eu les effets négatifs que vous prétendez car ce n'est pas exact. Je sais que l'homme de bonne foi que vous êtes le comprendra aisément.

M. Yves Lancien. Monsieur le président, je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. Il n'y a pas lieu de répondre au Gouvernement, mon cher collègue.

M. Yves Lancien. C'est le produit intérieur brut marchand qui a chuté, monsieur le ministre !

M. François d'Aubert. Puis-je intervenir, avec l'autorisation de M. Bouvard, monsieur le président ?

M. le président. Monsieur Bouvard, autorisez-vous M. d'Aubert à vous interrompre ?

M. Loïc Bouvard. Je vais répondre tout de suite à M. le ministre.

Monsieur le ministre, je vous remercie de m'avoir apporté une précision. Il n'en demeure pas moins que les annulations de crédits en 1982, qui ont réduit les commandes de façon si sensible — je pense notamment à l'aviation — ont été dénoncées par tout un chacun et même par les rapporteurs socialistes comme une mesure qui frisait l'inadmissible. Voilà ce que je voulais souligner.

Reconnaissez que pour ce qui est du budget de 1983, l'augmentation de 8,7 p. 100 correspondra peut-être tout juste, hélas ! au taux d'inflation.

J'ai observé également que le taux du rythme d'augmentation envisagé pour les cinq années à venir — 2 p. 100 — était insuffisant et qu'il n'était pas convenable de raisonner en francs courants plutôt qu'en francs constants, à partir d'hypothèses de taux d'inflation anormalement bas et optimistes et d'autant plus irréels qu'il s'agit d'équipements militaires très sophistiqués, à augmentation exponentielle des coûts. J'ai regretté que dans ces conditions nous allions vers une diminution de l'effort.

Enfin, lorsque vous avez demandé à m'interrompre, j'envisageais de vous faire remarquer que vous nous leurreriez et pour vous montrer qu'il ne s'agissait pas d'un procès d'intention de ma part, j'allais ajouter que peut-être vous vous leurrez vous-même.

M. le ministre de la défense. Les leurreux sont seulement pour nos adversaires ! *(Sourires.)*

M. Loïc Bouvard. J'ai l'impression que, projetant l'acquisition de moyens avec une monnaie qui fond, nous ne serons vraisemblablement pas en mesure d'obtenir ces moyens dans le cadre de la loi de programmation.

En second lieu, votre projet de loi est marqué par un déséquilibre car vous dites privilégier le nucléaire, arme absolue de la dissuasion. En fait, vous ne le privilégiez que de façon relative car, en soi, l'effort pour le nucléaire s'inscrit dans le prolongement du passé, sans effort particulièrement impressionnant. Le septième S.N.L.E. entrera en effet en service alors que les deux premiers devront être retirés du service.

Toutefois, monsieur le ministre, l'insuffisance globale de vos moyens fait que ce que vous allouez aux forces classiques est nettement en deçà de ce qu'il conviendrait de faire. Car enfin, comment concevoir l'indépendance et la survie de la France au sein d'une Europe de l'Ouest entièrement dominée et occupée par l'adversaire potentiel ?

Le premier cercle, c'est-à-dire la priorité stratégique, s'applique, selon moi, bel et bien à l'Europe de l'Ouest tout entière, c'est-à-dire à ces pays, dont le nôtre, qui partagent la même civilisation et les mêmes valeurs. Vous avez d'ailleurs parlé d'une interférence entre le premier et le deuxième cercles.

Si vous réservez l'arme nucléaire pour l'Hexagone, alors, c'est avec des moyens conventionnels accrus qu'il nous faut pouvoir contribuer à la défense de l'Europe afin d'empêcher que nous ne nous replions sur le sanctuaire national.

M. le ministre de la défense. Monsieur Bouvard, puis-je vous interrompre à nouveau ?

M. Loïc Bouvard. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense avec l'autorisation de M. Bouvard.

M. le ministre de la défense. Vos propos ont trait à une question très importante et nous abordons le fond d'un grand débat.

Si nous exprimions, monsieur le député, que la France a l'intention, par sa dissuasion nucléaire, de protéger non pas le sanctuaire mais plus, c'est-à-dire l'Europe, nous renforcerions alors les courants neutralistes et isolationnistes qui existent aux Etats-Unis. Nous pourrions nous amener à penser que, après tout, ils pourraient se désintéresser davantage de l'Europe. Nous n'avons pas nous, Français, à nous substituer aux Américains. Ce serait rendre un mauvais service à nos alliés européens, aux Etats-Unis et donc à la France.

Vous dites que mon propos et cette loi de programmation maintiennent l'incertitude. Vous avez raison, mais l'incertitude que laisse planer la France vis-à-vis de l'adversaire éventuel est volontaire. Si nos intentions étaient connues, si nous annoncions la couleur, la dissuasion nucléaire française ne jouerait plus son rôle. Telle est la théorie.

En tenant un tel langage, je n'innove pas. J'ai bien conscience que l'incertitude nucléaire doit peser. Des accords existent au sein de l'Alliance atlantique. Il y a « Valentin Ferber » et « Ailleret-Lemnitzer ». Mais dans tous les cas, c'est la France qui décide et qui déciderait de l'opportunité. Je tiens donc à être clair sur ce point car la question est importante : nous ne devons pas annoncer nos intentions en cas d'attaque de tel ou tel adversaire car ce serait détruire la crédibilité de notre dissuasion nucléaire.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, j'ai très bien compris votre pensée mais peut-être me suis-je mal exprimé.

Je vous ai dit que si vous réserviez l'arme nucléaire pour l'hexagone, ce que je peux comprendre, alors il convient qu'avec des moyens classiques accrus nous participions à la défense de l'Europe et ce, précisément, pour que nous ne nous replions pas sur le sanctuaire national.

Or, que voyons-nous dans votre projet ? Une insuffisance des moyens accordés pour l'armement classique.

Pour la marine, je regrette qu'un seul porte-avions nucléaire au lieu de deux soit prévu à l'horizon de l'an 2000, et que le nombre des S.N.A. était encore, à mon sens, insuffisant.

Pour l'armée de terre, j'observe brièvement que la réduction des effectifs de 7 p. 100, dont 5 000 hommes stationnés en République fédérale d'Allemagne, ne répondait pas à mes vœux et que l'organisation des F.A.R. sur le papier se traduisait en fait — le général Bigeard l'a montré — par probablement moins d'hommes. Quant à l'aéromobilité dont vous faites grand cas, avec raison, je ne vois que trente commandes d'hélicoptères nouveaux pour les deux prochaines années et quarante-six livraisons, pour quatre-vingt commandes sur cinq ans, ce qui n'est quand même pas un chiffre très important.

S'agissant de l'armée de l'air, je comptais développer davantage mon propos pour déplorer certaines limites à notre effort, compte tenu de nos 450 avions de combat. M. Gatel vient de nous expliquer que chacun reconnaissait que tel était le chiffre nécessaire. Non ! C'est seulement le chiffre minimum. Nos grands chefs de l'armée de l'air nous ont toujours précisé qu'au-dessous de ce seuil ils ne sauraient plus faire. Certes, je conviens que ce chiffre est celui que nous avons légué. Mais aujourd'hui, aucun renforcement n'est constaté dans ce domaine. J'aurais préféré, pour ma part, que l'on s'oriente vers le chiffre de 500.

Une remarque identique peut être formulée pour le nombre d'heures de vol prévues : 400 000 heures est le *minimum minimum* : il aurait fallu 420 000 heures. En la matière, le mieux n'est pas l'ennemi du bien car nous sommes vraiment au plancher.

Quant aux Mirage 2000, reconnaissez que leur nombre a été très sérieusement amputé. Je l'avais déjà dénoncé à la tribune dans le passé et, monsieur Gatel, je vous remercie de m'avoir cité.

M. Jean Gatel. C'était pour montrer l'origine des retards !

M. Loïc Bouvard. ... car cela m'autorise à dénoncer maintenant les insuffisances ou les retards !

J'aurais été très heureux d'entendre aujourd'hui un commissaire socialiste tenir le même langage à son ministre et dénoncer les retards. C'est ce que j'ai fait à l'époque.

M. Robert Aumont. Cela n'a servi à rien !

M. Loïc Bouvard. Permettez-moi donc de vous dire aujourd'hui que la commande de 25 Mirage a été annulée, alors que nous avions envisagé d'en commander 42. Aucun n'a été finalement commandé : les 25 sont devenus zéro ! Quand je lis la loi de programmation militaire, je m'aperçois que pour les deux premières années, ce ne sont pas 66 appareils qui seront commandés mais 56. Par conséquent, à la fin de l'année 1985, nous aurons une cinquantaine d'appareils de retard, par rapport à ce qu'il eût convenu de faire.

Et êtes-vous certain, monsieur le ministre, que le nouveau réacteur et le radar R.D.1. seront prêts en 1986 ? Cela est très important !

Nous livrez-vous vraiment les avions tels qu'ils sont prévus avec leur système d'alarme, Matra 530 D et contre-mesures électroniques et infrarouges ? C'est également fondamental.

Vous prévoyez la commande de deux tranches d'avions de détection aéroportée : fort bien, et nous nous accordons tous pour reconnaître que c'est indispensable. Mais pourquoi reculer la commande jusqu'en 1986 ? Ma question est simple !

La menace grandissante, et d'une nature nouvelle, des missiles stand off pose avec acuité le problème de l'acquisition d'un missile sol-air à longue portée. Vous n'en prévoyez pas pour l'instant.

Enfin, je ne vois rien, dans votre projet, qui concerne le transport aérien à long rayon d'action, que pe réclame chaque année depuis cinq ans à cette tribune — cinq ans et non deux ans ! L'importance de ce transport est pourtant capitale pour notre F.A.R. et pour toutes les opérations que nos forces peuvent être conduites à entreprendre sur les terrains extérieurs.

Certes, vous me répondez, je le sais, qu'il n'existe pas d'appareil sur le marché, et qu'il serait trop onéreux d'envisager d'en construire un.

Il n'en reste pas moins qu'aucun crédit n'est inscrit à cette fin, et que nos Transall, même avec possibilité de ravitaillement en vol sont très insuffisants. Là aussi le problème reste entier ; il n'est nullement résolu.

Telles sont certaines carences concernant l'armée de l'air que je tenais à signaler : elles sont à l'image du reste.

Car, partant d'une analyse, qui nous semble tout à fait correcte, de la situation globale et de la menace — et nous savons ce qu'en pensent vos alliés communistes ! — vous manifestez de bonnes intentions et vous présentez une panoplie d'armes et de réalisations à terme susceptibles d'impressionner les Français.

Mais, outre que votre programme ne correspond pas entièrement à nos besoins de défense, il est plus que vraisemblable que, faute de moyens financiers appropriés, vous ne serez même pas à même de le concrétiser.

Voilà ce que les nous redoutons, voilà ce qui nous sépare et voilà ce que les Français doivent savoir ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gourmelon.

M. Joseph Gourmelon. Monsieur le ministre, assurer la sécurité de la France, telle est la volonté exprimée dans votre projet de loi.

Sans l'expression de cette volonté, face à la multiplication des menaces, qu'advierait-il de notre identité, de notre indépendance et de notre liberté ?

Dans votre projet, vous rappelez très justement que la France est éprise de paix. Les efforts que le Gouvernement se propose d'accomplir en faveur de notre défense ne tendent qu'à préserver la paix.

Votre projet, réaffirmant ces principes, définit les moyens à déployer pour que, au cours de la période 1984-1988, se mette en place un plan de redressement et de développement de nos forces correspondant à l'analyse de la situation internationale faite par le Président de la République.

Son engagement, et celui du Gouvernement tout entier, de mettre notre défense à l'abri des aléas de la conjoncture économique sont très importants.

Je peux donc vous donner globalement mon adhésion à ce projet. Je consacrerai le temps qui m'est imparti à vous livrer mes réflexions, et parfois mes interrogations, ce qui relève de ma responsabilité de parlementaire.

D'une part, je traiterai de la place réservée à la marine par ce projet de loi de programmation. C'est la préoccupation, le souci légitime du rapporteur de la section « Marine » du budget.

D'autre part, j'évoquerai l'aspect « apport décisif à l'économie nationale », de ce projet, en ma qualité de député d'une circonscription dont le principal et pratiquement seul établissement industriel relève de votre autorité.

Député de la majorité, et député de base s'il en est, je n'ai pas plus d'états d'âme que d'ambitions, sinon celle de sonner sans ambiguïté la politique voulue par le Président de la République. Mon adhésion totale à ce qui est essentiel ne m'empêchera pas de m'exprimer en toute liberté sur ce que je ressens à travers les nombreux contacts que je peux avoir avec mes électeurs, qu'ils soient membres d'organisations syndicales et d'associations, ou simples citoyens.

Les obligations quotidiennes d'un député de la majorité — et sans doute en a-t-il toujours été ainsi — le conduisent très souvent à assurer le « service après-vente », si j'ose dire, des décisions gouvernementales. En contrepartie, lorsque l'occasion lui en est offerte, il doit pouvoir très librement donner son sentiment. Il me paraît normal qu'il ait toute latitude pour formuler un avis sur une politique et les conséquences d'une politique qu'il a pour devoir de toute façon de défendre sur le terrain.

de la réflexion conduite par la commission, et au cours des diverses auditions qu'elle a effectuées, un sentiment unanime s'est développé. Il a été traduit parfaitement par le président Darinot dans son rapport d'information par la phrase suivante : « Le renforcement des capacités de la marine, en dehors de la mise en œuvre de la F. O. S. T. qui correspond à d'autres fins, semble devoir être une priorité. »

En fait, la F. O. S. T., sa protection, la défense de nos départements et territoires d'outre-mer et de leur zone économique, la nécessité de préserver les courants d'échanges maritimes dont dépendent nos approvisionnements et nos exportations, la prise en compte d'engagements militaires en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, tout cela relève des missions de la marine.

Azincourt, Rocroi — plus récemment « la ligne bleue des Vosges — c'était hier. Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que l'avenir stratégique de la France est beaucoup moins continental. Certains ont pu dire qu'il était « sur l'eau et sous l'eau ». Tous reconnaissent que la marine est bien l'épine dorsale de toute intervention efficace.

Pour autant, cela apparaît-il dans les choix de ce projet de loi de programmation ? On le perçoit, ce qui me satisfait, même si cela ne ressort pas aussi nettement que je l'aurais souhaité.

Certes, il convient de rattraper les retards accumulés au cours des années précédentes — je pense à ce porte-avions qui « meublait » les deux dernières lois de programmation et qui n'a jamais vu le jour ! A cet égard, vos propositions d'équipement sont bonnes.

Porte-avions, S. N. A., corvettes, T. C. D., bâtiments logistiques, Atlantique, nouvelle génération, et S. N. L. E. sont bien les composants essentiels et indispensables d'une grande marine.

Par ailleurs, vous indiquez un rythme moyen de constructions neuves de 10 000 tonnes par an.

C'est un net progrès, c'est beaucoup mieux que les 7 000 tonnes de 1983 mais on est peut-être encore un peu loin des 12 000 à 15 000 tonnes qui seraient nécessaires pour remédier aux carences du passé.

En commission, vous avez bien voulu me faire connaître que la part de la marine dans le budget de la défense atteindrait 19,04 p. 100 en 1986. Je salue l'aspect positif de cette évolution, mais n'en considère pas moins que ce progrès est encore un peu timide.

Les États-Unis, il me faut le rappeler, en sont à 33 p. 100, le Royaume-Uni à 29 p. 100. En 1988, tout au plus atteindrons-nous l'hypothèse basse de 20 p. 100 que je souhaitais l'an dernier, en présentant le rapport budgétaire.

Reprenant les propos tenus devant la commission par le général Gallois, je considère « qu'en fonction de la variation des circonstances militaires, tels ou tels armes ou services doivent être avantagés ».

Certes, il n'y a pas en ce domaine de droits acquis, ni de situation figée, mais eu égard à la situation présente, et aux problèmes de notre temps, la répartition des crédits entre les trois armées devrait continuer à évoluer au bénéfice de la marine pour lui permettre de s'adapter, selon votre expression, aux nécessités de l'avenir.

A cet égard, on peut être surpris de la quasi-uniformité qui préside à la répartition de la réduction des effectifs des différentes armées. La marine, plus que les autres armes, risque d'être affectée par ces réductions, étant donné l'extension de ses missions.

Vous avez exprimé le souci de ménager les unités combattantes. Je veux donc bien croire que ces mesures n'aggraveront pas les conditions de travail des personnels embarqués. Vous connaissez toutes les contraintes qu'ils subissent, alors que la plupart des salariés ont bénéficié, au cours des mois qui précèdent, grâce à notre Gouvernement, d'avancées sociales importantes.

La géographie et l'histoire ont fait de Brest, la ville que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée, une cité militaire. De tout temps, entité, enclave française en Bretagne, Brest fut la ville de la Royale, et toujours un des points forts de notre défense nationale. C'est ce qui a permis son développement et tracé son destin.

La ville n'en a évidemment pas tiré que des avantages. Chacun se souvient que ce rôle et cette mission, qu'elle a toujours remplis, lui ont valu en 1945 d'être la « ville dont il ne restait rien ».

La croissance et l'aménagement du territoire l'ont plutôt oubliée durant les années fastes. Quelle peut être, d'ailleurs, dans une politique d'aménagement du territoire, la place d'une métropole dont l'essentiel de l'activité dépend de ce qu'il est convenu d'appeler « le domaine réservé » ? C'est dire combien cette loi de programmation, avec les retombées économiques qu'elle comporte, était attendue avec impatience.

L'agglomération, le département et la région ont consenti un effort financier considérable pour maintenir et développer la réparation navale civile. Du fait de la crise mondiale en ce domaine, ils voient leurs efforts réduits à néant. Un plan de charge moyen à l'arsenal ne permet pas aux entreprises d'y sous-traiter les marchés qui les aideraient à franchir ce mauvais cap. C'est dire combien les orientations et le contenu de votre projet revêtent pour nous la plus grande importance.

Aussi l'annonce de la construction du porte-avions à propulsion nucléaire a-t-elle été accueillie avec le plus grand intérêt. Bien sûr, on regrette que sa mise en chantier ne soit prévue qu'en 1986 et que sa mise en service n'intervienne qu'en 1995. Il importe également que vous me confirmiez que c'est bien à Brest qu'il sera construit. Quant au T. C. D. dont vous m'avez indiqué la commande pour 1984, sa construction ne commencera qu'en 1985. D'ici là que va-t-elle faire dans notre arsenal ? On peut se le demander. D'ores et déjà, l'activité « coque » y est bien réduite et le bâtiment « fer » est très loin de fonctionner au maximum de ses possibilités.

Vous avez assuré par vos choix pour le moyen et le long terme l'avenir de notre arsenal, et je vous en donne acte avec une grande satisfaction, mais ne peut-on craindre dans les mois à venir une sous-utilisation de notre potentiel industriel ?

Sans doute cette situation tient-elle au fait que l'établissement est essentiellement une unité de production. Si je me réjouis de vous voir annoncer dans votre projet de grandes réalisations dans le domaine des moyens d'essais, en particulier un moderne et vaste ensemble destiné aux recherches en hydrodynamique navale, et en génie océanique, je ne puis que regretter que vous n'infirmez pas la décision prise en 1980 par votre prédécesseur, à l'incitation de la D. A. T. A. R., d'implanter cet ensemble au Vaudreuil.

A Brest, je dois vous le dire, cette confirmation nous consterne. Dès lors que la décentralisation du bassin des carènes s'impose, il nous paraît évident que le site de Brest est des mieux adaptés.

Notre arsenal est celui qui peut réaliser en construction neuve les plus gros tonnages de la marine nationale. Le centre de réparation navale civil peut être un lieu d'échanges privilégiés entre le bassin des carènes et sa clientèle privée. Lorsque l'on se souvient que Brest c'est aussi le C. E. D. R. E., une université et le C. N. E. X. O., je ne pense pas que l'on puisse espérer pour un tel transfert un meilleur environnement ! La décision que nous espérons aurait, de plus, confirmé pleinement la vocation maritime de notre cité et posé un acte politique de nature à donner à notre population des raisons de ne pas douter de la solidarité de l'État et de la défense avec une ville qui a été créée pour les servir et qui n'a jamais failli dans cette tâche.

Aujourd'hui, la situation de l'emploi dans notre cité est telle que beaucoup de ceux qui y vivent s'interrogent et sont sur le point de renoncer à l'espérance. S'il devait en être ainsi, je sais que par tempérament ils feraient plutôt le choix de la colère que celui de la résignation !

Cela est suffisamment grave pour que je tienne à vous en informer, car vous êtes le premier employeur de cette ville, vous et le Gouvernement tout entier : je ne voudrais pas que nous ayons ensemble à le déplorer par la suite.

Avant de conclure, je vous rappellerai, monsieur le ministre, que je m'étais inquiété l'an dernier, lors de la discussion budgétaire, de la situation dans laquelle se trouvait le service hydrographique en raison du vieillissement de sa flotte et des retards

apportés à la renouveau. Or aucun bâtiment nouveau du type considéré ne figure dans le projet de loi de programmation. Cela s'explique-t-il par le fait qu'il ne s'agit pas de bâtiments de combat ?

Voilà donc, monsieur le ministre, exprimé avec la franchise indispensable à tout débat sérieux et fécond, avec parfois une vivacité qu'expliquent les enjeux et l'intérêt porté au sujet, mon sentiment sur deux des aspects d'un projet de loi que je voterai, car je le considère comme globalement bon.

Les réserves que j'ai pu émettre au sujet de l'effort consenti pour la marine sont l'expression de l'ambition de toute une ville pour celle-ci. Cela ne signifie pas pour autant que la réalité de cet effort soit méconnue. Pour la première fois depuis longtemps, la vraie place qui se trouve être celle de la marine dans notre système de défense semble enfin être prise en compte.

Les retombées économiques de ce projet seront aussi bien réelles, même si elles ne répondent pas totalement à l'attente des habitants de Brest et à la gravité de la situation de l'emploi dans la ville. De cette ville, que je représente ici, je vous ai rappelé le caractère, l'histoire et la vocation, et je vous ai dit, peut-être avec passion, ce qu'elle attend de vous et du Gouvernement, pour leur avoir au cours des siècles beaucoup donné.

Son appel et son exigence sont aussi l'expression d'une volonté : celle de servir l'Etat aujourd'hui et demain comme par le passé. Votre projet témoigne aussi du sens de l'Etat : il atteste votre souci de doter la France des moyens nécessaires à l'affirmation de son indépendance et de notre liberté. Il va de soi que je le voterai. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Mes chers collègues, nous sommes saisis du projet relatif à la programmation militaire pour les années 1984 à 1988.

Il s'agit d'un projet important. Dans son exposé des motifs, j'ai relevé que l'effort demandé à la nation pour la modernisation de nos forces renforçait la crédibilité de notre défense et qu'il confortait puissamment l'activité économique de notre pays.

Je partage ce sentiment. J'ai tenu à rappeler d'emblée cette affirmation afin de mettre en évidence que, à l'opposé, la sécurité d'une nation et le respect de son indépendance supposent une économie saine et prospère. C'est d'ailleurs dans cette voie que s'est engagé le Gouvernement.

L'histoire nous rappelle souvent qu'une nation doit, pour assurer sa défense, dans le même temps où elle fournit l'effort militaire indispensable, renforcer ce qui en est le soutien logique, c'est-à-dire son économie.

A cet égard, la politique économique des Etats-Unis — dont les conséquences pour l'Europe sont d'une particulière gravité — ne contribue pas, selon moi, à mettre leurs alliés en position de force.

Pour des raisons qui lui sont propres — déficit budgétaire considérable, taux d'intérêt élevés propres à attirer les dollars circulant dans le monde et à en élever le coût — l'administration américaine rend l'Europe plus vulnérable et encourage, sans le vouloir, ceux qui sont tentés par le neutralisme, sous le couvert du pacifisme.

Une telle situation, si elle devait se développer, aurait de graves répercussions au niveau de l'équilibre des forces sur notre continent. Nous devons en être conscients.

Le progrès social s'intègre également à tout effort de défense. Une nation doit être forte non seulement à ses frontières mais aussi à l'intérieur. Elle puise ses forces dans sa capacité à accroître le progrès économique et la justice sociale, à créer de nouveaux espaces de liberté et à étendre l'exercice de la démocratie.

Il en est de même pour les pays du tiers monde, où le désordre monétaire actuel et les conséquences d'un modèle de développement hérité de l'époque coloniale aggravent une situation déjà précaire. Là où sévit le désordre économique, et par conséquent le déséquilibre, la guerre peut surgir.

Nous devons veiller à ce que ces régions du monde ne deviennent pas le champ clos d'affrontements entre les blocs, par pays ou par ethnies interposés. Je pense notamment à l'Afrique, où nous avons des relations particulièrement étroites et des accords de coopération ou de défense avec un certain nombre de pays.

Nous devons être attentifs à tout conflit localisé, même à son début, car il peut rapidement dégénérer. Notre sécurité passe aussi par le maintien de la paix dans ces régions du monde.

Le projet qui nous est présenté en fait état. Il donne à notre pays les moyens de respecter ses engagements et de sauvegarder ses intérêts et les amitiés qu'il entend préserver.

La force terrestre d'action rapide, bien armée, mobile, et aidée par la composante aéro-navale de notre marine et par notre aviation, donne au Gouvernement la possibilité d'intervenir, même sur des théâtres d'opérations lointains. Cette force rend sa politique d'alliances crédible. Toutefois, il faudra certainement améliorer les moyens de transports aériens mis à la disposition de cette force.

Mais la prévention des crises demeure une solution préférable aux opérations militaires. C'est pourquoi, tout en affirmant avec force la volonté de la France de respecter scrupuleusement ses engagements militaires, il est indispensable d'agir avec la même force pour maintenir la paix dans ces régions. Trop de conflits y surgissent, s'enveniment, puis échappent à ceux qui en étaient à l'origine et qui deviennent alors des instruments, victimes de la tension qui régnait entre les blocs.

Notre monde industriel doit mettre en œuvre des solutions qui permettront à ces pays de sortir de leur misère et de leur dépendance à l'égard des deux grandes puissances.

Assurer le développement du tiers monde, l'aider à atteindre son auto-suffisance alimentaire, mettre un terme au désordre qui règne dans les cours des matières premières et lui donner les moyens de financer ses dettes, sont des actions déterminantes que l'on ne peut pas séparer de l'effort de défense que nous entreprenons. Les liens historiques et culturels que nous avons avec certains de ces pays, les échanges commerciaux existants, et qu'il convient de développer, font que ces régions ne nous sont pas indifférentes ; de plus, la stratégie de défense de la France, basée aussi sur leur sécurité et leur stabilité, est une donnée inséparable de notre politique de dialogue et d'échanges entre le Nord et le Sud.

Nous vivons dans un monde hostile, troublé, anxieux, où le danger de guerre est grand, où tout conflit localisé porte les germes d'une nouvelle guerre mondiale, où les affrontements idéologiques et économiques sont durs, où les atteintes aux droits de l'homme sont nombreuses dans des pays, nombreux eux aussi, qu'ils soient situés à l'Est de l'Europe ou en Amérique — je pense au Salvador et au Chili.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bérégovoy. Vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

M. Michel Bérégovoy. Il est donc nécessaire d'agir sur plusieurs fronts en même temps. Agissons en faveur d'un désarmement contrôlé que nous souhaitons tous et qui permettrait de réduire les dépenses d'armement qui ruinent nos sociétés modernes. Mais, en attendant un tel accord, maintenons et poursuivons nos efforts en matière d'armement. Dissuadons tout adversaire de nous attaquer ou de nuire à nos amis et, dans le même temps, créons, par la voie diplomatique, les conditions de sécurité et de stabilité qui garantiront la paix. C'est ainsi que le Gouvernement agit. Votre loi de programmation militaire, monsieur le ministre, s'inscrit parfaitement dans cette politique et assure sa cohérence.

Je veux en quelques mots évoquer l'effort qui devra être entrepris au niveau de la protection civile, domaine qui semble oublié depuis toujours. Ce n'est pas dans ce texte que l'on pouvait prévoir cet effort, mais il faudra y penser. Mais auparavant, j'ai tenu à affirmer les liens qui existent entre la politique extérieure de la France et sa politique de défense, et qui forment un ensemble bien cohérent au service des objectifs fondamentaux de notre politique, c'est-à-dire la défense de la paix, des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure avancée de la nuit, vous me permettez de jouer quelque peu franc-tireur, dans un débat militaire.

La loi de programmation militaire a permis de mettre en évidence les arguments de la droite, qui sont de deux ordres.

Il est reproché à la gauche d'être antinucléaire et, paradoxalement, d'assumer les orientations antérieures de la IV^e loi de programmation militaire. Est-il nécessaire, encore une fois, de rappeler que, depuis décembre 1977, le parti socialiste, dans sa convention nationale, s'était prononcé pour la force de frappe ? Est-il nécessaire de rappeler que le parti communiste avait fait de même dans le rapport Kanapa, dans une orientation de défense tous azimuts ?

Il est, par ailleurs, reproché au Gouvernement l'inadaptation des moyens financiers aux objectifs.

Dois-je avoir la cruauté de rappeler ce que le rapporteur de la commission de la défense, M. Honnet, avançait lors de la discussion budgétaire pour 1978 : « La plupart des chiffres et des tableaux qui figurent dans ces dossiers et qui, pour certains d'entre eux, ont été publiés dans le rapport de M. d'Aillières, sont actuellement dépassés. Or, cela ne fait que seize mois que ce rapport est paru. Par ailleurs, il est de mon devoir de vous rappeler que nous n'avons pas eu l'échéancier des autorisations de programme. »

Ce fameux rapport Honnet avait suscité tant en commission de la défense qu'en séance publique des débats et des remous fameux dans la majorité de l'époque.

Qu'étoit donc devenu le véritable contrat de ressources que constituait la loi de programmation militaire, selon l'expression du général Méry ?

Quant aux arguments avancés par un certain nombre de gens de l'opposition...

M. François Fillon et M. François d'Aubert. De députés !

M. Yves Lancien. En tout cas, de braves gens ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Balligand. ... à propos d'une dérive de la stratégie militaire, ils devraient, au moins, se référer aux discussions des années 1974-1981 qui se sont très largement déroulées au sein du R.P.R. à propos de la dérive giscardienne sur la question de la bataille de l'avant.

Je me permettrai, monsieur le ministre, dans la deuxième partie de ma courte intervention, de vous interroger sur les implications de la production du Hadès. La valorisation de l'arme tactique nucléaire due au remplacement du Pluton par le Hadès — procurant un gain de distance de 250 kilomètres — pose, en effet, une question de fond.

Ne risque-t-on pas la banalisation de l'arme tactique nucléaire ? A cette première question, vous avez répondu, monsieur le ministre, tant à la commission des finances qu'en séance publique, cet après-midi, en précisant que désormais la mise en œuvre du Hadès serait confiée non aux corps d'armée — comme le Pluton — mais à une grande unité nucléaire placée sous le contrôle direct du chef d'état-major des armées, c'est-à-dire le plus près possible de la décision politique du Président de la République. Vous avez donc levé une part de l'inquiétude quant à la banalisation.

Mais la capacité de ne plus utiliser le territoire ouest allemand comme champ de bataille, comme le permet le Hadès, à la différence du Pluton, appelle cependant une interrogation sur notre réelle indépendance nationale. En effet, quelle sera notre réelle autonomie de décision dans l'utilisation de l'arme tactique nucléaire au-delà de nos frontières nationales ?

En termes plus précis, n'y a-t-il pas risque de devoir coupler notre force nucléaire tactique avec les forces tactiques nucléaires américaines ?

Vous me permettez, monsieur le ministre, de vous faire remarquer que le chef d'état-major des armées, dans son message relatif au projet de loi dont nous discutons aujourd'hui, et publié dans *Terre Information* de mai 1983, parle de la création d'une grande unité nucléaire autonome et de la force terrestre d'action et d'assistance dans le paragraphe 3, relatif aux forces conventionnelles.

Je souhaiterais une explication. Je pense que c'est une erreur de présentation, mais à la lecture j'ai été un petit peu choqué.

M. le ministre de la défense. C'est une question de ponctuation.

M. Jean-Pierre Balligand. Bien. Toutes ces questions proviennent évidemment de la position que le parti socialiste a constamment eue vis-à-vis des armes tactiques nucléaires.

Je souhaite, en conclusion, vous faire part de ma réflexion sur ce projet de loi. Dans un contexte d'incertitude économique, tant au niveau national qu'au niveau international, le Gouvernement a raison de se donner le droit — il en a d'ailleurs le

devoir — de faire le point à mi-parcours, afin de corriger le tir pour les années 1983-1988. Il faudra peut-être aussi adapter le discours sur la stratégie aux progrès technologiques et aux nouveaux types d'armes qui en découleront.

Nous, socialistes, nous sommes sûrs que le Gouvernement en est conscient. En matière de défense, le discours sur le thème de l'unité nationale s'impose, encore que cela n'ait pas toujours été le cas dans ce débat. Les orateurs du groupe socialiste, eux, ont lancé des appels en ce sens, et je tenais à le dire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin, dernier orateur inscrit.

M. Georges Mesmin. Au terme de ce débat, monsieur le ministre, je veux rappeler quelques-uns des arguments les plus intéressants qu'ont avancés les orateurs de l'opposition.

A première vue, le projet de loi de programmation militaire est meilleur que ce que l'on pouvait craindre après deux mauvaises années budgétaires : l'évaluation du danger auquel nous sommes confrontés semble assez lucide ; les budgets militaires augmenteraient, d'après le Gouvernement, de 2 p. 100 en termes réels pendant la période considérée ; l'essentiel des choix « physiques » que nous attendions serait retenu.

Malheureusement, la réalité est quelque peu différente et sans tellement de rapport avec les apparences.

Premièrement, l'étalement excessif du calendrier des programmes permet d'assurer d'ores et déjà que le renouvellement de l'appareil militaire de la France ne se fera pas dans les délais imposés par les vieillissements et les lacunes. Ainsi la mise en chantier du premier porte-avions nucléaire n'est-elle prévue que pour 1986.

Deuxièmement, l'absence de certains choix qu'il faudrait effectuer maintenant sur l'arme à radiations renforcées, le sous-marin nucléaire à capacité anti-sous-marin, le transport aérien à longue distance, va aggraver l'incapacité de notre appareil militaire à faire face à toutes les formes de la menace.

Troisièmement, une dotation budgétaire insuffisante et incertaine d'abord, par-delà un certain habillage, les ambitions affichées.

En effet, les 2 p. 100 d'accroissement annuel moyen des budgets militaires des cinq années à venir, dont se targue le Gouvernement, découlent de l'objectif de 705 milliards de francs constants. Mais l'objectif de 830 milliards, inscrit dans le projet qui seul aura force de loi, est exprimé en francs courants. Calculé sur la base d'hypothèses économiques pour le moins fragiles, il sera difficile à atteindre.

La réalité financière, la voici : le pouvoir d'achat des armées va régresser en 1984 puisque l'accroissement du premier budget de la programmation fixé à 0,7 p. 100 est redoutablement proche de l'hypothèse retenue pour le taux d'inflation, et il ne prend pas en compte l'« inflation militaire » supplémentaire engendrée par la contrainte technique — beaucoup d'orateurs en ont parlé — qui est supérieure à 1 p. 100.

L'essentiel des programmes est inscrit dans la seconde phase 1986-1988, dont le caractère est hautement aléatoire, puisqu'elle est soumise à révision en 1985.

On peut donc conclure que la croissance de l'effort de la France pour sa défense, effort soutenu sans désenparier de 1976 à 1981, est arrêtée. La part du produit national consacrée à la défense — qui mesure l'effort consenti — demeurera, en 1984, ce qu'elle aura été en 1983 et en 1982, soit environ 3,9 p. 100 du P.I.B.M.

L'objectif de 4 p. 100 du P.I.B.M., visé pour 1988 est largement inférieur à ce qui est estimé nécessaire pour sortir notre défense de l'impasse. L'objectif minimal requis, économiquement raisonnable, c'est 4,5 p. 100 du P.I.B.M. Tout le monde est d'accord sur ce point, jusqu'à M. Mitterrand qui déclarait, au printemps 1981, que le budget militaire devait approcher de 4 p. 100 du P.N.B.

Ainsi, l'inadaptation de l'effort aux exigences de la sécurité, loin de diminuer, comme cela tendait à être le cas entre 1976 et 1981, va s'accroître assez dangereusement.

Voilà la réalité de la programmation qui nous est proposée en un moment de grand péril où la France, et l'Europe, devraient relever la garde au lieu de l'abaisser.

Je dois appeler l'attention sur le concept de défense qui inspire le projet. Le Gouvernement se révèle incapable de trancher entre les deux discours tenus parallèlement en France

depuis vingt ans, comme on l'eût souhaité dans la situation internationale dangereuse dans laquelle nous nous trouvons : celui de la France seule et celui de la solidarité avec nos alliés.

A la vérité, le texte va plus loin que le maintien de l'ambiguïté sur la position de la France : il révèle une dérive « sanctuariste » par rapport à la loi militaire de 1976.

Le postulat de notre défense, énoncé le 20 septembre 1982 par M. Mauroy devant l'institut des hautes études de la défense nationale, et selon lequel « l'agression contre la France ne commence pas seulement lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national », est absent du document qui nous est proposé. Voilà le fait essentiel.

Plusieurs choix concrets tendent à accentuer le « découplage » entre la défense du territoire national et la défense de l'Europe : la diminution des effectifs qui risque de toucher les forces françaises stationnées en République fédérale ; l'enlèvement de son arme nucléaire tactique à la 1^{re} armée ; le flou qui règne sur l'articulation entre la « force d'assistance rapide », grande unité opérationnelle, nouvellement créée, et la 1^{re} armée, et qui conduit à se demander si celle-ci ne serait pas vouée plus radicalement que dans le passé au service subalterne et illusoire de « l'avertissement », la F.A.R. apparaissant comme la participation volontairement mesurée, sinon la concession à la défense commune.

La tentation d'une défense sanctuarisée est enfin inscrite, qu'on le veuille ou non, dans l'insuffisance de l'effort budgétaire.

On a dit : « Le nucléaire va souffrir », mais il est quasiment sûr que les armes classiques vont souffrir davantage.

Est-ce cela que voulait François Mitterrand lorsque, en 1980, dans son livre *Ici et maintenant*, il écrivait : « Il y a une antinomie entre la stratégie fondée sur l'unique défense du sanctuaire national et la stratégie fondée sur l'alliance. Un responsable politique qui craint de poser ce problème trompe l'opinion », et lorsque, le 22 octobre 1982, à Bonn, il appelait à « l'harmonisation des politiques de défense de la France et de la R.F.A. », et encore lorsque, le 20 janvier 1983, à Bonn, devant le Bundestag, il souhaitait « la détermination commune des membres de l'Alliance atlantique », et déclarait solennellement que « l'état du monde place au premier plan, pour tout responsable, la question de la sécurité et donc celle de la défense » ?

M. le président. Monsieur Mesmin, l'Assemblée serait heureuse d'entendre votre conclusion, car votre temps de parole est dépassé.

M. Georges Mesmin. J'ai terminé, monsieur le président.

Il n'est pas trop tard pour redresser la barre : le Gouvernement doit se résoudre à payer le prix de notre liberté et à mettre fin une fois pour toutes à l'ambiguïté qui règne sur la place de la France dans la défense des démocraties. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en soumettant au Parlement le projet de loi portant approbation de la programmation militaire, le Gouvernement a voulu, bien sûr, que s'instaure devant la représentation nationale et, à travers elle, dans tout le pays, un grand débat sur la défense nécessaire à notre temps, et qu'en dépit des propos contradictoires que l'on a pu entendre, le consentement sur notre défense en sorte renforcé.

La presse en a déjà largement rendu compte et des propositions ont été avancées avant même le début de la discussion. Je m'en réjouis.

J'avais l'intention de répondre point par point à chacune des questions, des critiques qui ont été formulées aussi bien par les orateurs de la majorité que par ceux de l'opposition. Cependant, en raison de l'heure et de la nécessité de terminer le débat cette nuit — puisqu'il en a été décidé ainsi — je me propose de répondre par lettre à chacune des questions auxquelles je ne répondrai pas précisément maintenant.

J'ai eu le sentiment que tout le monde, ou presque, acceptait l'analyse que j'ai présentée de la situation, des crises, des tensions, de la sécurité. Mais j'ai également eu le sentiment que l'opposition était surtout ennuyée d'être d'accord avec moi et avec les grandes orientations que j'ai proposées. Si j'ai bien compris, en effet, le procès essentiel qu'elle m'a intenté — il

en est un second dont je parlerai dans un instant — a été de répéter que nous n'aurons par les moyens de réaliser cette programmation. Eh bien, je réponds que si ! Il s'agit d'un engagement intangible. On verra bien ce que sera l'avenir, car si je ne vous convaincs pas à deux heures du matin, je ne le ferai pas mieux à quatre heures.

Les propositions que nous vous présentons ont été élaborées, après mûre réflexion, en conseil de défense : le Président de la République a statué ; le conseil des ministres s'est engagé. D'ailleurs, le Premier ministre est venu assister au discours que j'ai prononcé cet après-midi, pour bien marquer l'engagement du Gouvernement. Tout cela prouve que l'engagement que nous prenons est sérieux, intangible.

Le second procès m'a étonné, car je n'étais pas habitué à cela ; l'opposition m'a en effet reproché tout à coup mon « habileté ». Je crois que tous ses orateurs ont insisté sur « l'habileté » du ministre.

M. Yves Lancien. Je ne l'ai pas fait !

M. le ministre de la défense. Si, vous avez même beaucoup insisté !

M. Yves Lancien. Je n'ai jamais dit cela !

M. le ministre de la défense. Vous avez même dit, tout à l'heure, que vous souhaitiez que l'on vous appelle de braves gens.

M. Yves Lancien. Cela oui, mais « habile », jamais !

M. le ministre de la défense. J'avoue que je préfère que l'on dise que je suis habile plutôt que l'on me reproche d'être malhabile, bête et méchant, ce qui est plus désagréable à entendre.

Ce qui m'agace cependant un peu c'est que cela semble signifier qu'il y aurait dans mon propos une sorte de double langage. Je dis très sérieusement que tel n'est sûrement pas le cas. Je suis certes ministre, mais je suis resté un militant et je suis passionné par ce que je fais. J'ai pour mon pays et pour ses armées une passion certaine. Toute mon attitude, depuis que je suis ministre de la défense, prouve que je veux « coller » aux réalités de nos armées.

Quant à M. Léotard, je ne lui répondrai pas. Le seul chef militaire de nos états-majors, de toutes nos armées qu'il estime et qui compte à ses yeux, c'est justement celui qui n'exerce plus de commandement. Il a dit qu'il avait démissionné. Je crois que l'ancien chef d'état-major de l'armée de terre auquel M. Léotard a fait allusion ne sera pas du tout flatté de savoir qu'il est fait une exploitation politique de son geste. Cela prouve que M. Léotard le connaît mal et qu'il connaît mal la mentalité et la moralité de nos officiers généraux.

M. Emmanuel Hamel. C'est un hommage qui sera apprécié !

M. le ministre de la défense. Par ailleurs, M. Léotard a prétendu que les officiers de la base aéronavale de sa ville venaient se plaindre auprès de lui du Gouvernement et du ministre de la défense. Je n'en crois rien mais je lui indique que je vais aller voir la situation de près afin de me renseigner moi-même sur place.

M. François Fillon. Ça va chauffer !

M. le ministre de la défense. M. Fillon me reproche mes rêves et mes visions. Il est très jeune, très sympathique et je lui laisse ses cauchemars.

Quant à M. Bigeard, il est un peu comme moi. Nous parlons tous les deux avec notre cœur. Pourtant le discours qu'il a fait tout à l'heure m'a beaucoup surpris, car il me semble qu'il s'est trompé d'époque. Si j'ai bien entendu, en effet, il a davantage fait le procès de M. Bourges que le mien.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. Notre défense repose avant tout sur la capacité de notre peuple à mobiliser toutes ses ressources pour préserver et développer les valeurs qui constituent le fondement de notre société. Je ne rappellerai pas maintenant — cela prendrait trop de temps — ce qui a été fait depuis 1981 pour renforcer la démocratie, accroître les droits et les libertés et, partant, l'attachement à notre patrie.

Je sais bien, ainsi que l'ont dit plusieurs orateurs de la majorité, notamment M. Gourmelon, que tout n'est pas fait. Comme M. le rapporteur Tinsau et M. le président Darinot, je pense tout particulièrement à la jeunesse de notre pays. C'est précisément parce que nous voulons former des citoyens et des citoyennes responsables que j'ai signé, le 23 septembre 1982, je vous le rappelle, avec le ministre de l'éducation nationale un protocole d'accord arrêtant les grandes orientations de la coopération entre nos deux ministères.

Contrairement à ce qu'affirment certains, notre volonté n'est pas de militariser l'enseignement — ni d'ailleurs de scolariser l'armée — mais de favoriser, dans le cadre d'une éducation qui ne peut se réduire aux seules activités scolaires, une meilleure perception par les jeunes de la nécessité de la défense et de la finalité du service national.

Monsieur Boucheron, je vous répondrai longuement par écrit, car je souhaite vous répondre dans le détail. Je vous indique cependant d'ores et déjà que je pense aux scientifiques, aux chercheurs, aux ingénieurs, aux techniciens dont l'apport à notre défense est décisif. Lors du grand colloque « Science et défense » qui s'est tenu à l'École polytechnique, j'ai d'ailleurs présenté de nombreuses propositions aux représentants de ces catégories.

Je n'ai pas parlé de la coopération avec le ministère du commerce extérieur mais je puis vous indiquer que nous sommes en train d'établir un protocole avec le ministre du commerce extérieur et du tourisme.

Je répondrai en quelques mots aux questions relatives au désarmement qui ont été posées par les députés du groupe communiste — notamment M. Combasteil — ainsi que par MM. Bellon, Verdon et Darinot.

J'ai déjà indiqué que nous ne concevons pas une politique de défense sans une politique active de désarmement. Je tiens à répondre aux préoccupations qui se sont manifestées quant à l'ampleur des initiatives prises en ce domaine par le Gouvernement français et quant aux appréciations portées sur l'orientation de notre politique extérieure.

La nécessité de l'équilibre des forces, notamment en Europe, est un principe admis par tous. Il en est fait explicitement mention dans la déclaration commune des deux grands partis de la majorité, en date du 23 juin 1981, qui fait également référence à la présence des missiles soviétiques SS 20 et à la décision d'installer des fusées américaines Pershing II. Qui contesterait — d'ailleurs, personne ne l'a fait — que, depuis cette déclaration, les fusées SS 20 ont continué à être déployées ? J'affirme donc — et nul ne peut prétendre le contraire — qu'il existe, au sein de la majorité, une identité de vues sur le fait que notre défense nationale et notre force de dissuasion assurent notre sécurité et notre indépendance.

La France est attentive à l'équilibre, car celui-ci est facteur de paix. Elle ne saurait donc rester indifférente aux questions du désarmement. Nous sommes favorables au plus large désarmement possible, mais à condition qu'il soit équilibré et que cela ne se traduise pas par un amoindrissement de la sécurité pour notre pays.

C'est pourquoi nous avons pris — je le confirme à M. Hermer — d'importantes initiatives en faveur du désarmement conventionnel, de l'Atlantique à l'Oural, dans le cadre d'une conférence sur le désarmement en Europe. De même, la diplomatie française joue un rôle très actif dans le domaine crucial du désarmement chimique.

Vous avez parlé du mouvement de la paix, du pacifisme, cela est très bien, mais il ne faut pas oublier que le pacifisme est un postulat dont la paix n'est pas forcément le résultat.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je voudrais aussi écarter très rapidement quelques idées fausses — passez-moi le qualificatif — exprimées ici ou là à propos de ce projet de loi.

On parle de flou, de faux semblants, d'étalage. Soyons sérieux ! Je mets quiconque au défi de me citer une loi de programmation militaire qui ait donné autant de précisions et de détails sur les perspectives à long terme, sur la doctrine d'emploi de nos forces et sur le contenu physique des programmes. D'ailleurs, personne ne l'a tenté.

J'ai également entendu, avec une grande surprise, M. Daillet, M. Lancien et d'autres affirmer qu'avec cette loi de programmation, nos armées seraient dotées d'un matériel vieilli. Mais, messieurs les députés de l'opposition, la plupart des matériels

qui entreront en service d'ici à 1988 ont été étudiés alors que l'opposition était au pouvoir ! Je pourrais donc retourner l'argument et affirmer — ce qui serait d'ailleurs totalement ridicule — que ce sont mes prédécesseurs qui ont conçu des matériels périmés dès leur entrée au service. Je ne le ferai évidemment pas, parce que je sais bien que cela n'est pas conforme à la réalité. Je pourrais au contraire citer de très nombreux matériels très performants qui se situent à la pointe de la technique française. Je pense à tous les missiles dont seront équipées nos armées, à l'avion de combat tactique, au Mirage 2000 et à bien d'autres cas encore.

Soyez bien persuadés, par ailleurs, que notre effort de recherche et de développement qui prépare l'avenir, porte sur des équipements qui seront à la pointe du progrès. Il me suffit de citer le futur char, l'hélicoptère de combat, l'avion de combat futur, le S. N. L. E. de nouvelle génération, etc.

On met en doute en vérité la volonté du Gouvernement de consacrer à notre défense — c'est le grand reproche qui lui est fait ici — les ressources suffisantes. Mais — je m'adresse surtout à M. Daillet et à M. Lancien — pourquoi donc ce Gouvernement aurait-il tenu à inscrire dans la loi des chiffres de commandes et de livraisons d'une telle précision ? Il prend un grand risque en incluant dans le texte les chiffres et les tableaux relatifs aux fournitures de matériels. Si le Gouvernement a agi ainsi c'est bien parce qu'il a une volonté politique toute simple : celle de les respecter.

On nous dit aussi que l'armée de terre n'a pas besoin d'être modernisée. La réforme de 1975 aurait-elle conduit à une armée parfaite ? Je veux bien ! Disons alors que je veux couronner cette réforme et qu'il suffit de permettre aux chefs de nos unités de disposer de l'arme à rayonnement renforcé ! Cela traduit un sacré conservatisme des esprits. C'est encore la guerre de 1870 et la guerre de 1914 ! Où en êtes-vous ?

Une réforme en a empêché une autre, voilà la vérité ! Voilà ce que tout le monde reconnaît sur les bancs de l'opposition et de la majorité ! Tous les responsables militaires savent que cette réforme de 1975 en a empêché une autre. Il m'incombe donc de la réaliser, avec la majorité à laquelle j'appartiens, avec le Gouvernement auquel j'appartiens. Au fond, sur les bancs de l'opposition personne n'est contre, mais cela vous ennuie de le reconnaître ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Il est évident qu'il faut adapter cette réforme parce que, depuis le temps, les menaces ont évolué, changé, et parce que nos adversaires potentiels disposent de technologies nouvelles, de moyens de contourner la dissuasion. Il y a aussi de nouvelles violences ; il y a le terrorisme. Il est absolument nécessaire d'adapter nos armées à ces combats-là ! Que n'entendrais-je pas aujourd'hui si je présentais devant vous une loi de programmation en vous disant qu'il n'y a rien à changer et que l'on va continuer sur le modèle ancien ! L'opposition me reprocherait certainement de ne pas avoir beaucoup d'imagination !

Or je ne le fais pas mais, au lieu de me dire que j'ai de l'imagination, vous me dites que je suis habile ! Je suis habile parce que j'ai de l'imagination et que j'essaie de prévoir les choses. Voilà la vérité !

Quelle opinion auraient de nous les Français et les Français si nous affirmions que l'outil de la défense ne doit pas être amélioré ? Tout le monde sait, même le général Bigeard, qu'il doit l'être.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre...

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous d'être interrompu ?

M. le ministre de la défense. Je ne suis pas monté à la tribune et j'ai préféré répondre brièvement de ma place. J'aime mieux m'exprimer ainsi, simplement, comme dans un cercle où l'on peut parler sans être interrompu. Les députés de l'opposition auront toute latitude de s'exprimer au cours de la discussion des amendements.

M. Le Drian s'est inquiété de l'échéancier des paiements, prévu pour le programme des Mirage 2 000. Les crédits correspondront au rythme exigé par les fabrications ; alors que ne seront livrés que 35 p. 100 des appareils, nous avons prévu, pour la période 1983-1985, une enveloppe financière qui correspond à 43 p. 100 des crédits totaux du programme.

Je dirai à M. Lancien qu'en matière de programmation, il se dépense sans compter depuis un an ! En effet, 830 milliards de francs représenteraient — pour reprendre ses termes — un mauvais soufflé ! Il aime les recettes de cuisine ; moi aussi, puisque je suis de Villeurbanne, à côté de Lyon.

M. Emmanuel Hamel. On y mange bien, à Lyon !

M. le ministre de la défense. A Villeurbanne aussi ! (*Sourires.*)
Le texte de votre proposition, monsieur Lancien, consiste en fait à rajouter, à titre d'ingrédients, un peu plus de Mirage 2000, ou un peu plus d'hélicoptères par-ci, un peu de S.N.L.E. par là. Vous maniez les équipements militaires comme des épées. Ce n'est pas sérieux !

M. Yves Lancien. Je ne vois pas la relation !

M. le ministre de la défense. On peut prévoir beaucoup de commandes ultérieures car il est facile de tirer des chèques sur l'avenir. Mais il est plus difficile d'expliquer comment vous financerez les 45 milliards de francs, constants ceux-là, supplémentaires que vous voudriez voir consacrés à la défense. Je serais curieux de savoir où vous les prenez.

M. Yves Lancien. Tout est question de volonté gouvernementale.

M. le ministre de la défense. Vous avez également parlé d'étalement au sujet du projet gouvernemental. Je n'aurais vraiment pas l'outrecuidance de souligner que votre proposition contient, par exemple, un porte-avion à propulsion nucléaire qui, si mes souvenirs sont exacts, s'est appelé, à une certaine époque, le « P. A. 1975 ».

Je ne veux pas non plus dresser ce soir le bilan de l'exécution de la loi de programmation 1977-1982, car j'estime qu'en matière de défense, il y a — et je vais certainement choquer un certain nombre de mes amis, mais je dis toujours ce que je pense — une continuité qui transcende les changements de majorité politique. Je suis donc à la fois, en matière de défense, l'homme de cette continuité et l'homme de ce changement. Mais je sais que la continuité transcende le changement en matière de défense, car celle-ci est un outil que l'on ne peut pas briser et que l'on doit manier avec beaucoup de précautions. C'est ce que je fais.

Voilà ce que je peux dire pour répondre globalement aux questions. Excusez-moi d'être aussi bref, mais je répondrai par écrit à chacun des intervenants sur les questions ponctuelles qu'ils ont posées.

L'opposition critique le projet de loi du Gouvernement. C'est bien son droit.

Mais parle-t-elle d'une seule voix ? Sûrement pas. C'est aussi son droit.

Je n'aurai pas la curiosité de chercher à savoir si le rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française avaient la majorité, quelle politique ils feraient en matière de défense. Mais, en les entendant, je sais que leurs politiques sont très différentes. Pour les mettre d'accord, je leur conseillerai de choisir la nôtre ! (*Sourires.*)

Le Gouvernement a pris toutes les précautions pour que les objectifs affichés soient tenus.

Oui, la défense est une priorité nationale. C'est clair. C'est sûr. Cette conviction, cette réalité sont traduites dans les mécanismes du projet de loi de programmation, qui vous est présenté et je ne doute pas du soutien le plus large possible de la représentation nationale pour la défense du pays. Grâce à votre vote, mesdames, messieurs les députés, notre défense sera assurée pour l'avenir. Les Français et les Français l'attendent et c'est pourquoi je demande au plus grand nombre d'entre vous de voter ce projet de programmation sur la défense. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article 1^{er} et rapport annexé.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Est approuvé le document annexé à la présente loi, déterminant, en fonction des missions des forces armées, leur équipement et les prévisions de dépenses correspondantes pour les années 1984 à 1988. »

Le document annexé est ainsi rédigé :

RAPPORT SUR LA PROGRAMMATION DES DEPENSES MILITAIRES ET DES EQUIPEMENTS DES FORCES ARMEES POUR LA PERIODE 1984-1988

I. — Assurer la sécurité de la France dans un monde incertain.

La sécurité de la France, fondement de son indépendance et de sa liberté d'action, est directement liée au contexte international et à son évolution. Or, force est de constater, en dépit de certaines prises de conscience, que persistent de nombreuses incertitudes. Celles-ci appellent de la part de la France une vigilance accrue pour pouvoir, au cours des prochaines années, assurer en toutes circonstances sa sécurité ainsi que la préservation de ses intérêts dans le monde.

U. environnement international instable.

L'environnement international est devenu plus incertain du fait :

- de l'accumulation croissante des armements ;
- de la persistance, voire de l'accentuation de graves déséquilibres dans le rapport des forces conventionnelles sur le continent européen ;
- du déploiement de nouvelles armes par l'Union soviétique ;
- du développement des tensions et des facteurs d'instabilité dans de nombreuses régions du monde.

A la compétition idéologique et aux rivalités qui existent entre les puissances s'ajoute l'accroissement constant des potentiels militaires.

L'équilibre de la dissuasion a permis de préserver la paix depuis plusieurs décennies, mais l'actuelle course au surarmement nucléaire peut conduire à une situation potentiellement dangereuse.

Aussi la France appelle-t-elle de ses vœux un équilibre de la dissuasion sur la base d'un rapport de forces se situant au niveau le plus bas possible. Elle se félicite des conversations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique visant à la réduction de leurs arsenaux nucléaires, caractérisés par une redondance de moyens qui recèle des risques immenses pour l'ensemble du monde.

Dans le même temps, le déséquilibre s'accroît dans le rapport des forces conventionnelles en Europe, qui reste la zone du monde où sont accumulés le plus d'armements de tous types, avec un avantage considérable au profit du Pacte de Varsovie.

Des relations de confiance ne peuvent s'établir alors que sont présents sur notre continent plusieurs dizaines de milliers de chars, dont les trois quarts appartiennent à un seul camp où, en outre, s'accumulent des armes chimiques. Soulignant ces dangers, la France poursuit ses efforts afin que les trente-cinq Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki s'accordent sur les termes d'un mandat pour une conférence sur le désarmement en Europe. Dans le même esprit la France, qui attache une importance particulière au problème des armes chimiques et qui est dépositaire du Protocole de Genève sur la non-utilisation de telles armes, participe activement aux négociations visant à leur interdiction complète et vérifiée.

Le déploiement par l'Union soviétique de nouvelles armes visant tout particulièrement l'Europe aggrave encore la situation. L'existence des S.S. 20 altère en profondeur les conditions de la sécurité et constitue un facteur de dégradation des relations Est-Ouest sur notre continent. La France ne peut rester indifférente à cette évolution, qui porte en elle un risque de découplage entre l'Europe et les Etats-Unis. On peut craindre en effet que tel soit bien le but recherché par l'Union soviétique au mépris de la sécurité et donc de l'indépendance de notre continent. Si l'objectif n'est pas nouveau, le risque est néanmoins accru. Aussi convient-il que l'équilibre dissuasif ne soit pas affecté.

De plus, les démocraties sont confrontées à un nouveau défi : le terrorisme international.

Les tensions et les facteurs d'instabilité se développent dans de nombreuses régions du monde comme en Europe même. En dépit des accords d'Helsinki, les manquements aux droits de l'homme persistent, le maintien de régimes autoritaires en Europe de l'Est se poursuit tandis que l'armée soviétique intervient en Afghanistan.

L'origine des crises dans le Tiers-Monde ne saurait être attribuée à la seule action de telle ou telle puissance : l'instabilité dans ces régions, les conflits qui risquent d'y surgir relèvent souvent de facteurs qui leur sont propres. Mais ces crises sont fréquemment attisées et compliquées par la confrontation entre les deux plus grandes puissances. Il peut en résulter des dangers pour la France. De même, les affrontements dans des régions telles que l'Océan Indien et le golfe Persique entraînent des risques sur nos voies maritimes d'approvisionnement en produits énergétiques et en minerais.

Et la prolifération nucléaire, éventualité qui ne saurait être écartée, au moins à terme, risque de donner une dimension nouvelle à ce type de conflits.

Les progrès dans le sens d'une meilleure répartition des richesses entre le Nord et le Sud sont demeurés modestes. Ce qui a été accompli l'a été trop souvent de manière doublement inégale : inégalités internes aux jeunes nations, qui sont ainsi rendues plus

fragiles ; inégalités entre les différents pays et régions qui composent le Tiers-Monde, aggravant les risques d'affrontement. Dans ces conditions, la recherche de la stabilité entre Etats d'importance variée, de traditions culturelles et de niveaux de développements différents, pourra se révéler difficile.

L'action de la France pour la réduction des disparités et des tensions, entre le Nord et le Sud et entre les pays qui composent ce dernier, n'en est que plus nécessaire : la recherche d'un dialogue économique entre les pays industrialisés et les pays en développement, l'accroissement des flux d'aide, les initiatives au niveau régional, sont quelques-uns des axes d'effort à privilégier.

Assurer la sécurité de la France.

Dans un environnement international caractérisé par la multiplicité des menaces, dans une situation de crise économique aggravant les tensions, la France doit disposer de moyens lui permettant d'assurer sa propre sécurité dans le respect de ses engagements internationaux : notre identité en tant que peuple, notre indépendance en tant que nation, notre espace de liberté dans le monde ne font qu'un. La sauvegarde de la paix et la défense de notre sécurité sont pour nous indissociables : la France ne menace ni n'a l'intention d'agresser qui que ce soit ; mais elle se doit d'avoir la volonté, l'organisation et les instruments de dissuasion et de défense permettant de faire face aux agressions de différents niveaux dont elle peut faire l'objet.

Pour assurer cette sécurité, un triple champ d'action doit être pris en compte :

- en premier lieu le territoire français, qui constitue l'objet primordial de la défense, car il concrétise l'identité nationale. Sa défense repose sur la cohésion et la participation active de tous les citoyens ;

- en second lieu l'Europe, et notamment l'Europe de l'Ouest, couverte par l'Alliance atlantique et l'union de l'Europe occidentale, champ naturel et prioritaire de nos relations politiques, culturelles et économiques. Un état d'insécurité ou d'hostilité à nos portes aurait les conséquences les plus graves pour notre propre destin national ;

- la politique de défense de la France, enfin, doit être menée dans des régions plus éloignées englobant les zones où résident nombre de nos ressortissants, celles où sont situés des pays avec qui nous avons des relations particulièrement étroites, des accords de coopération ou des accords de défense, ainsi que les régions essentielles pour nos approvisionnements et nos communications maritimes.

..

Les conditions de la sécurité nationale déterminent les grandes options de notre politique de défense. Les missions des forces armées en découlent :

- garantir le territoire national contre toute tentative d'agression et préserver en toute circonstance la liberté de la nation ; à cet égard, la dissuasion nucléaire, sauvegarde de nos intérêts vitaux et expression de la volonté nationale, reste le principe de base et le fondement de notre sécurité ;

- être en mesure de prendre part à la défense de l'Europe occidentale et de ses approches maritimes. Cette aptitude traduit la solidarité qui nous unit à nos partenaires européens et contribue à la sécurité de cette région. Refusant le neutralisme, la France doit être prête à honorer ses engagements dans le cadre de l'Alliance atlantique, en refusant cependant tout automatisme ;

- en dehors de l'Europe, pouvoir assurer la sécurité des ressortissants français et participer à celle des pays avec lesquels la France est liée par des accords ou par une solidarité de fait, économique ou culturelle ;

- en mer, être capable de protéger nos intérêts, notamment dans les zones économiques nationales, et de contribuer à la sécurité du trafic maritime indispensable à la continuité de nos échanges ;

- assumer des missions de service public ou d'intérêt général pour le maintien de la paix, l'assistance humanitaire et le respect des règlements internationaux.

Le rôle des forces armées : dissuasion et défense.

Nos forces armées sont celles de l'indépendance et de la solidarité :

- de l'indépendance, car un grand pays se trouve toujours placé, lors des choix décisifs, seul en face de lui-même ; elle exige l'autonomie de nos décisions dans le domaine militaire ;

- de la solidarité : celle-ci découle des accords que nous avons souscrits avec nos alliés et les Etats amis dans le monde.

Ces exigences imposent de maintenir un système de défense proprement national qui implique des forces armées équilibrées et cohérentes. Elles supposent, en outre, l'existence d'une industrie d'armements capable de satisfaire les besoins propres de ces forces, en maîtrisant les coûts des programmes notamment par la coopération et l'exportation.

La stratégie militaire de la France se fonde sur la possession de forces nucléaires et classiques qui se valorisent mutuellement. Ces forces remplissent leur fonction d'abord par leur simple existence, puis par leur manœuvre et enfin, si nécessaire, par leur engagement. La polyvalence, constamment recherchée, doit conférer aux forces classiques une vaste gamme de possibilités.

La France s'est dotée depuis plus d'un quart de siècle, au prix d'efforts considérables, des moyens d'une dissuasion indépendante et crédible. Elle entend continuer à disposer d'une capacité de destruction telle qu'un agresseur éventuel soit dissuadé d'entreprendre une action à l'encontre de ses intérêts vitaux en raison des dommages disproportionnés qui en résulteraient *ipso facto* pour lui : c'est le rôle imparti à la force nucléaire stratégique, qui, conçue pour assurer la protection de nos intérêts vitaux, garantit la sanctuarisation du territoire national.

Cette capacité doit être telle que, même en cas de frappe en second, une riposte suffisamment puissante puisse être assurée. L'incertitude que l'existence d'une telle capacité introduit dans les calculs d'un agresseur éventuel en Europe contribue à empêcher la guerre.

La crédibilité de la force nucléaire stratégique est fondée sur la sûreté de sa mise en œuvre et sur ses capacités de pénétration et de destruction. Elle est accrue par l'existence de composants dont les possibilités spécifiques se complètent et se renforcent réciproquement. Son maintien suppose, face à l'évolution des techniques et des menaces, la modernisation continue des moyens mis en œuvre.

Pour assurer notre dissuasion à tous les niveaux et éviter son contournement, il faut être en mesure de déceler, prévenir et affronter toute forme de menace militaire. L'agresseur doit être contraint à engager une action à un niveau tel qu'il dévoile nettement ses intentions. A cette fin, la France doit disposer de forces classiques, terrestres, navales et aériennes, aptes à donner au Gouvernement une liberté d'action suffisante.

La France doit également posséder des armes nucléaires tactiques qui confèrent à l'autorité politique la possibilité de dissuader l'adversaire de poursuivre son agression. Le recours à l'emploi de ces armes marquerait l'ultime avertissement avant la mise en œuvre de la riposte nucléaire stratégique. C'est dans le cadre de cette doctrine que nous procédons à leur modernisation et leur diversification afin de maintenir au plus haut niveau leur efficacité militaire.

La signification des armes nucléaires tactiques est essentiellement politique : la menace de leur emploi suppose que les intérêts vitaux de la France sont engagés. Il ne s'agit pas de question de les employer comme une sorte de super-artillerie de campagne, quel que soit le type de charge utilisée.

Il convient également de disposer de moyens permettant de protéger les points sensibles et de contrer des actions terroristes ainsi que l'infiltration d'éléments légers : outre les forces militaires classiques, la gendarmerie y apporte une contribution importante.

De même nos moyens de défense aérienne doivent protéger notre espace aérien national, cependant que doit être garantie la liberté d'action de nos forces dans les approches maritimes et maintenu le libre accès à nos ports.

La France entend pouvoir s'engager aux côtés de ses partenaires de l'Alliance atlantique, si ceux-ci sont victimes d'une agression, le choix du moment et des modalités de son engagement relevant de sa propre décision. Cette aptitude traduit la solidarité qui nous unit à nos alliés et contribue à la prévention d'un conflit en Europe.

En effet la France, membre fondateur de l'Alliance atlantique, demeure un partenaire fidèle de ce groupement défensif de nations souveraines. Elle assume l'ensemble de ses obligations au regard du traité de l'Atlantique Nord. Elle préserve sa totale liberté d'appréciation et de décision quant à l'emploi de ses forces en cas de crise ou de conflit ; tout en coopérant étroitement avec ses alliés, la France refuse les automatismes qu'impliqueraient sa présence au sein du dispositif militaire intégré de l'O.T.A.N. dont elle s'est retirée en 1966.

Grâce aux moyens aériens et terrestres, et notamment aux hélicoptères de combat, l'autorité politique doit pouvoir, en cas de crise, manifester rapidement la réalité de notre engagement, à l'endroit et au moment voulus.

Riveraine du bassin méditerranéen, liée à de nombreux pays du continent africain et du Moyen-Orient où résident nombre de ses ressortissants et d'où proviennent des matières premières essentielles pour son économie, la France doit pouvoir protéger ses intérêts et respecter ses engagements. L'existence des moyens stationnés dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi que la présence de détachements français en certains points du monde répond à cette nécessité.

La prévention des crises est une solution préférable à la conduite d'opérations militaires en réponse à une agression. Cependant, cette forme de dissuasion ne joue pleinement que s'il existe par ailleurs une capacité de riposte suffisante : telle est la raison d'être des forces d'action rapide.

Les forces terrestres d'action rapide, équipées et entraînées pour intervenir hors de nos frontières, aussi bien en Europe qu'outre-mer, seront regroupées et coordonnées au sein d'un grand commandement. La polyvalence de leurs moyens les rend en effet aptes à l'emploi dans des théâtres très divers.

Les forces aériennes concourent au transport, à l'appui et aux liaisons indépendantes aux forces d'action rapide, ainsi qu'à leur défense aérienne. Elles ont aussi la capacité de mener des actions indépendantes, à distance de la métropole.

Les forces maritimes peuvent également apporter aux forces d'action rapide leur soutien et leur appui, notamment grâce à leur composante aéronavale. Assumant une mission de présence de la France dans le monde, elles doivent être en mesure d'assurer la

protection de notre trafic en mer contre des agressions limitées et de participer, en liaison avec des alliés, à la sécurité du trafic maritime international.

Nos armées doivent également être capables de développer auprès des pays tiers qui en feraient la demande les formes d'assistance militaire, technique, sanitaire ou de coopération, adaptées aux différentes situations possibles. Tandis que les assistants militaires français dans le monde participent à cet effort, notre pays accueille chaque année quelque 7 000 stagiaires étrangers dans ses écoles militaires et ses industries de défense.

Nos forces enfin peuvent venir en aide aux populations et leur porter assistance en cas de catastrophes naturelles, aussi bien en France qu'à l'extérieur du territoire.

Elles ont vocation également à contribuer par leur présence à réduire les risques d'affrontement dans le cadre d'opérations humanitaires et de maintien de la paix et à participer à des missions de service public.

La cohérence d'ensemble de notre défense est fondée sur l'équilibre et la complémentarité des moyens qui lui sont consacrés. Grâce à la souplesse de leur emploi, ceux-ci permettent à l'autorité politique de disposer en toutes circonstances de possibilités d'action adaptées.

II. — Préparer l'outil de défense de demain.

La priorité donnée aux forces nucléaires sera maintenue.

La modernisation des forces conventionnelles sera conduite dans un souci de cohérence interarmées.

La France évitera que se creuse tout écart technologique susceptible de remettre en cause une capacité militaire essentielle.

Nos forces nucléaires seront maintenues au-dessus du seuil de crédibilité :

- en préservant l'invulnérabilité des forces stratégiques par un progrès de la discrétion, de la mobilité et des performances ;
- en garantissant l'efficacité des armes et leur pénétration ;
- en maintenant la diversité des composantes, dont l'existence accroît la marge d'action de l'autorité politique et renforce la capacité de frappe en second et son efficacité ;
- en assurant en toutes circonstances la sûreté des liaisons et la transmission de l'ordre d'engagement des forces.

L'efficacité opérationnelle des forces nucléaires tactiques sera renforcée en augmentant la capacité de pénétration et la portée des systèmes d'armes.

L'armée de terre doit disposer des ressources humaines et matérielles correspondant aux multiples missions de ses éléments : assurer la défense rapprochée des frontières, contribuer à la défense opérationnelle du territoire, combattre en Europe et mener hors d'Europe des actions d'assistance rapide.

Améliorer la rapidité d'intervention et la capacité de combat de nos forces en Europe exige une profonde réorganisation qui doit aussi tenir compte de l'évolution des techniques et de la transformation du milieu.

La France pourra ainsi remplir au mieux ses engagements aux côtés de ses alliés en conservant sa pleine indépendance de décision.

Les efforts porteront sur :

- la constitution d'une grande unité nucléaire tactique autonome (Hadès) ;
- le développement de la mobilité stratégique et tactique des forces, en tirant parti des ressources de l'aéromobilité ;
- la valorisation de la capacité de combat des grandes unités, par la recherche d'un meilleur équilibre entre leurs diverses composantes et par l'acquisition de l'aptitude aux interventions nocturnes ;
- la modernisation des principaux matériels, en particulier chars et hélicoptères de combat.

L'armée de terre disposera, au milieu de la prochaine décennie, d'environ 290 000 hommes et mettra en œuvre 1 100 chars, 250 hélicoptères de combat, 450 pièces d'artillerie modernes et environ 8 000 véhicules blindés.

Ses unités mobilisées seront réorganisées afin d'accroître la rapidité de leur mise sur pied et leur capacité d'intervention contre toute forme d'infiltration adverse sur le territoire national.

La marine nationale a pour mission prioritaire la mise en œuvre et la protection de la force océanique stratégique. Elle doit assurer la sûreté des approches maritimes et la sécurité en Méditerranée tout en participant à la protection de nos intérêts dans le monde.

Les efforts porteront sur :

- la nouvelle génération des S.N.L.E. ;
- le maintien à un niveau quantitatif et qualitatif suffisant des moyens aériens et navals consacrés à la sûreté de la force océanique stratégique ;
- la constitution d'une flotte de sous-marins nucléaires d'attaque ;
- le renforcement des moyens d'action lointaine, en particulier de la composante aéronavale.

De la capacité de l'armée de l'air à assurer la liberté du ciel dépend l'efficacité des autres forces.

Sa mission prioritaire est la mise en œuvre et la protection de deux des composantes des forces nucléaires stratégiques. L'armée de l'air assure également la défense aérienne du territoire et l'appui des forces terrestres là où elles sont engagées.

Les efforts d'équipement porteront sur :

- la modernisation des avions de combat et leurs armements pour qu'ils conservent le meilleur niveau d'efficacité ;
- l'amélioration de la couverture radar haute et basse altitude indispensable à la détection des attaques aériennes ;
- le renouvellement des moyens de transport ;
- la protection, active et passive, des bases où sont stationnés les moyens essentiels.

Une force de 450 avions de combat en ligne et une capacité d'une centaine d'avions de transport seront maintenues.

L'augmentation des charges de sécurité publique en temps de paix et la prise en compte de missions nouvelles dans le cadre de la défense du territoire conduisent la gendarmerie à assumer des missions plus importantes.

Les efforts porteront sur :

- une implantation renforcée sur le territoire national ;
- la création d'unités nouvelles spécialisées.

Disposant d'effectifs accrus, la gendarmerie pourra dès le temps de paix, et du fait d'une participation notable du contingent, assurer de façon efficace son rôle de force publique dans ses missions de défense.

Les objectifs ainsi définis doivent être appréciés au regard de l'état actuel de nos forces.

Les efforts d'équipement entrepris ces dernières années ont renforcé les capacités de notre défense :

- qualité de forces nucléaires diversifiées et crédibles ;
- cohérence d'ensemble des trois corps d'armée terrestres et de la force aérienne tactique, équipés de moyens antichars et aériens récents ;
- modernisation des avions de défense aérienne et des bâtiments de lutte anti-sous-marin pour la défense des approches maritimes ;
- efficacité et qualité des forces d'action rapide.

Cependant, il persiste des points où des améliorations significatives doivent être apportées :

- une mobilité insuffisante de certaines forces terrestres et, dans les grandes unités du corps de bataille, un déséquilibre interne dû principalement au manque d'infanterie et d'artillerie ;
- dans la marine, un retard dans l'acquisition de S.N.A., un vieillissement des bâtiments de combat et des moyens de transport opérationnel ;
- dans les forces aériennes, une faiblesse de la détection de la menace aérienne à basse altitude ;
- dans les trois armées enfin, des insuffisances en matière de défense antiaérienne, de protection des installations et de munitions de combat.

III. — La programmation 1984-1988.

La loi de programmation 1984-1988 exprime les objectifs de la politique de défense en matière d'organisation, de fonctionnement et d'équipements. Elle vise à maintenir nos systèmes de forces au niveau de menaces adverses et à prendre, durant cette période, les mesures permettant à la fois de combler certaines des insuffisances actuelles et d'atteindre une partie des buts recherchés à long terme.

Le choix de deux priorités a été fait.

La première est de maintenir quoi qu'il arrive la crédibilité de la dissuasion nucléaire.

La deuxième est de renforcer la mobilité et la puissance de feu des forces classiques, fût-ce au prix d'une certaine réduction de leur nombre, pour les mettre en mesure d'opérer tant en Europe qu'outre-mer. La restructuration des unités de l'armée de terre, la valorisation de notre capacité d'action rapide, l'effort d'équipement des trois armées concourent à cette recherche d'efficacité et de souplesse dans l'emploi des forces.

Ces priorités conduisent à privilégier sur le plan financier les dépenses au profit des équipements, les études et recherches et le maintien en condition des unités.

La réorganisation des forces, principalement terrestres, et la mise en œuvre des moyens modernes plus performants permettent d'envisager dans les armées une réduction des effectifs. Elle sera limitée à 35 000 hommes, soit 5 p. 100 du total du personnel de la défense. Etalée sur la période et obtenue sans mesure de dégageant autoritaire des cadres ni détérioration du déroulement des carrières, la réduction portera sur :

- 22 000 militaires de l'armée de terre ;
- 5 500 militaires de l'armée de l'air ;
- 3 500 militaires de la marine ;
- 500 militaires des services communs ;
- 3 500 civils.

La conscription demeurera la base du recrutement. Des aménagements y seront apportés pour améliorer la qualité et les modalités d'exécution du service militaire dont la finalité est la participation des citoyens à la défense de la patrie.

Ainsi, le rapprochement du lieu d'affectation et du domicile renforcera la disponibilité des unités et l'efficacité du système de mobilisation, tout en répondant à une aspiration des jeunes appelés. La possibilité sera offerte aux volontaires d'effectuer un service militaire plus long répondant à un besoin opérationnel ; il permettra à certains d'acquérir une formation technique spécialisée. Les conditions de vie seront améliorées, notamment en ce qui concerne le prêt et l'hébergement. L'ouverture de l'éventail des rémunérations récompensera la prise de responsabilité des meilleurs.

Pour le personnel d'active, outre l'amélioration des conditions de travail, les efforts porteront principalement sur la formation professionnelle. Les matériels modernes exigent de ceux qui les servent une technicité accrue et une compétence que seuls une formation continue et un entraînement soutenu permettent d'acquérir.

Un recrutement accru de femmes permettra leur emploi dans les domaines opérationnels et techniques.

L'activité opérationnelle des forces, actuellement satisfaisante, sera maintenue à son niveau : quinze heures de vol par pilote de combat et par mois, une moyenne de cent jours par an à la mer pour les unités navales et, pour l'armée de terre, une moyenne de cent jours d'entraînement sur le terrain pour les unités de combat. Dans le domaine de l'entraînement au tir, les techniques modernes de simulation seront développées.

Le maintien en condition des unités exige un effort particulier pour les munitions et rechanges. Les commandés devront assurer un niveau d'entraînement convenable et, grâce à la constitution de stocks, permettre de faire face aux rythmes de consommation élevée constatés dans les conflits modernes.

Le ministère de la défense consacra aux études et recherches environ le quart de ses crédits d'équipement. La part des études en amont des développements, indispensables à la maîtrise des techniques du futur, sera augmentée.

Un tel effort traduit la volonté d'assurer aux armements français un niveau technologique élevé, le meilleur rapport entre la qualité et le prix des matériels, ainsi que la ferme détermination de faire face, à moyen et à long terme, à l'évolution de la menace. C'est la condition de l'indépendance de notre politique de défense.

Les ressources.

La programmation militaire prend en compte la nécessité d'ouvrir aux armées une allocation de ressources correspondant aux objectifs définis ; concrétisant la volonté constante de défense du pays, elle ne sera pas soumise à des à-coups conjoncturels.

Les ressources consacrées à la défense seront réparties, à titre indicatif, selon le tableau ci-dessous, qui fait apparaître la part croissante donnée aux équipements, études et recherches :

RÉPARTITION INDICATIVE DES CREDITS DE PAIEMENT
ENTRE LES TITRES III ET V
(En millions de francs.)

	1984	1985	1986 à 1988
Titre III.....	75 500	78 500	261 000
Titres V et VI.....	66 600	73 000	275 400
Total.....	142 100	151 500	536 400

La réalisation des programmes d'équipement est la priorité de la présente loi et sera l'une des contraintes de la réévaluation pour les années 1986 à 1988.

La programmation des forces.

Partant de la situation actuelle et de l'enveloppe de ressources, les choix de programmation ont été décidés sur la base des objectifs à long terme dont ils constituent une première tranche.

Les forces nucléaires.

Outre la maintien en condition opérationnelle des forces nucléaires, l'effort portera essentiellement :

Pour les forces nucléaires stratégiques, sur :

— l'accroissement de la force océanique stratégique, avec la mise en service début 1985 du 6^e S. N. L. E. *L'Inflexible* et l'exécution du programme de refonte des S. N. L. E. de première génération. Ils seront dotés d'équipements entièrement nouveaux et armés de missiles M. 4, à têtes multiples, dont la portée est considérablement accrue. Un 7^e S. N. L. E. de génération nouvelle sera mis en chantier en 1988 pour entrer en service au milieu de la prochaine décennie ;

— la transformation de la composante pilotée des forces aériennes stratégiques, réduite en nombre mais disposant de 18 Mirage IV entièrement renouvés dotés du missile air-sol moyenne portée (A. S. M. P.) dès 1987.

— la poursuite du durcissement du réseau de communications contre toute agression, même nucléaire, et la mise en service du système de transmissions aéroporté Astarte en 1988 ;

— les études et recherches relatives aux matériels nouveaux devant équiper les forces au cours de la prochaine décennie : le missile stratégique mobile susceptible d'entrer en service à partir de 1996, le missile successeur du M. 4, le satellite d'observation spatiale ;

Pour les forces nucléaires tactiques, sur :

— la relève, à partir de 1988, des Mirage III nucléaires tactiques par des Mirage 2000 N dotés du missile A. S. M. P. ;

— l'adaptation des Super-Étendard embarqués sur porte-avions au tir du missile A. S. M. P. ;

— la poursuite du programme Hadès, destiné à remplacer à partir de 1992 le système Pluton ;

— le développement des armes nucléaires tactiques Hadès et A. S. M. P., et la mise en service de ce dernier.

Le montant des crédits d'investissement consacrés à l'armement nucléaire est le suivant (en millions de francs) :

	1984	1985	1986 A 1988
	21 742	23 810	85 913

Les commandes et livraisons des principaux programmes durant la période sont les suivantes :

PROGRAMMES	COMMANDES		LIVRAISONS (1)	
	1984-1985.	1986-1988.	1984-1988.	Après 1988.
S. N. L. E. (nouvelle génération x).....	•	1 x	1	1 x
Refontes M 4 des S. N. L. E. (début des refontes).....	1	2	1	3
Avions PC Astarte.....	4	•	4	•
Transformation Mirage IV A. S. M. P.....	18	•	18	•
Remotorisation C 135.....	7	•	11	•
Mirage 2000 N A. S. M. P.....	32	38	36	49
Régiment Hadès.....	•	1	•	1
Transformation Super-Étendard A. S. M. P.....	10	40	43	10

(1) Des matériels commandés avant 1988.

Les forces terrestres.

La période de programmation verra l'armée de terre modifier ses structures, effectuer d'importantes commandes de matériels nouveaux et lancer les études nécessaires à ses équipements futurs.

Une réorganisation sera engagée pour améliorer la cohérence interne et la souplesse d'emploi des forces. Elle conduira à :

— la constitution d'une structure de commandement et d'accueil préparant la création, dans le début de la décennie 90, d'une grande unité nucléaire tactique autonome, regroupant la totalité des moyens nucléaires Hadès et leurs unités de protection et de soutien ;

— la création d'une force terrestre d'action rapide rassemblant autour d'une force d'hélicoptères antichar (F. H. A. C.), une division légère blindée et au moins deux divisions d'infanterie dont une parachutiste ainsi que les moyens de commandement correspondants ;

— la restructuration des trois corps d'armée, comprenant dix divisions dont la mobilité aura été accrue et l'équipement modernisé ;

— la réorganisation des réserves en unités spécialisées dans la défense opérationnelle du territoire : une brigade par zone de défense et un régiment par division militaire.

Le montant indicatif des crédits globaux consacrés aux forces terrestres apparaît dans le tableau suivant (en millions de francs) :

	1984	1985	1986 A 1988
	37 887	40 309	143 224

L'effort d'équipement conduira, d'ici à 1988, à un renouvellement important des matériels anciens et à l'accroissement notable de certaines capacités opérationnelles, en particulier dans les domaines suivants :

— la puissance de feu : dans l'attente du char futur prévu à partir de 1992, il a été décidé de moderniser la parc actuel, à un rythme suffisant pour équiper en 1988 plus de la moitié des unités de combat.

Par ailleurs, toutes les unités de blindés légers ou d'infanterie mécanisée disposeront d'A. M. X. 10. De même, la moitié des régiments d'artillerie sol-sol aura des matériels modernes, alors que les premiers lance-roquettes multiples équiperont les unités en 1988. Enfin, le nombre de régiments d'hélicoptères de combat passera à sept, tous équipés de Gazelle H. O. T., dont la moitié sera apte au combat de nuit. Une nouvelle génération d'hélicoptères sera mise en service à la fin de la décennie :

— la mobilité et la protection : en 1988, 3 300 véhicules de l'avant blindés seront en service, soit 85 p. 100 de l'objectif à long terme. Le parc des véhicules tactiques aura été renouvelé à 50 p. 100 et une première tranche de 600 véhicules blindés légers aura été commandée. En matière de défense anti-aérienne, tous les Roland auront été livrés et une première tranche de 315 postes de tir de missiles sol-air très courte portée commandée ;

— le renseignement et le commandement : un programme cohérent d'acquisition de moyens complémentaires de surveillance, de détection et de localisation des objectifs est engagé. Pour l'exercice du commandement sur le terrain le réseau de transmissions Rita sera achevé et la mise en service d'un système de traitement des informations débutera à compter de 1988.

Les recherches et études porteront principalement sur le char futur, l'hélicoptère de combat dans sa version antichar, les missiles antichars de troisième génération, le système sol-air moyenne portée, les munitions d'artillerie à guidage terminal et la protection des hommes contre les effets des armes chimiques et nucléaires.

Les commandes et livraisons des principaux programmes durant la période sont les suivantes :

PROGRAMMES	COMMANDES		LIVRAISONS (1)	
	1984-1985.	1986-1988.	1984-1988.	Après 1988.
Hélicoptères de combat (S. A. 342 et H. A. P.)...	30	50	46	76
Chars de bataille A.M.X. 30 modernisés en version B 2	182	273	511	182
Canons de 155.....	61	190	158	192
Lance-roquettes multiples.	3	54	3	54
Munitions :				
— munitions de 155....	272 000	692 000	440 000	692 000
— roquettes L. R. M....	»	25 000	5 000	20 000
— roquettes antichars portables	28 000	44 000	142 000	44 000
Engins antichars Milan...	60	»	100	»
Système sol-air Roland...	6	»	69	»
Sol-air très courte portée (S. A. T. C. P.)	10	305	»	315
Engins blindés chenilles d'accompagnement	127	92	356	40
Véhicules de l'avant blindés (V. A. B.).....	486	855	1 327	600
Véhicules blindés légers (V. B. L.).....	»	600	»	600
Véhicules tactiques	7 000	15 500	18 000	9 500
Ponts flottants motorisés (P. F. M.).....	92	172	224	126
Systèmes de renseignement	4	28	4	28

(1) Des matériels commandés avant 1988.

Les forces maritimes.

La programmation prévoit un rythme moyen de constructions neuves de plus de 10 000 tonnes par an.

Le montant indicatif des crédits globaux consacrés aux forces maritimes apparaît dans le tableau suivant (en millions de francs) :

1984	1985	1986 A 1988
26 097	28 205	102 353

Les efforts d'équipement retenus visent :

— la sûreté de la force océanique stratégique, renforcée par le lancement des 1984 des premières commandes de nouveaux avions de patrouille maritime (Atlantique 2) et la poursuite du renouvellement des bâtiments antimines ;

— la capacité d'action sous-marine, renforcée par la commande de trois sous-marins nucléaires d'attaque supplémentaires ;

— la capacité d'action aéronavale renouvelée et renforcée par la mise en chantier en 1986 du premier porte-avions à propulsion nucléaire de 35 000 tonnes destiné à entrer en service vers 1995 ;

— la capacité de transport opérationnel qui sera maintenue grâce à la commande de trois bâtiments de transport de chalands de débarquement ;

— le renouvellement de la flotte de surface, bâtiments de combat et de soutien, sera poursuivi, ainsi que les commandes de missiles et de munitions, un effort particulier étant accordé au programme de torpille légère qui armera les forces au début de la prochaine décennie.

Dans le domaine des recherches et études, les efforts porteront principalement sur les armements de nouvelle génération : missile antinavire supersonique qui devrait relayer l'Exocet au cours de la prochaine décennie, armement antimissiles. Par ailleurs, les premières études sur la version embarquée de l'avion de combat futur seront entreprises.

Les commandes et livraisons des principaux programmes durant la période sont les suivantes :

PROGRAMMES	COMMANDES		LIVRAISONS (1)	
	1984-1985.	1986-1988.	1984-1988.	Après 1988.
Porte-avions nucléaire ...	»	1	»	1
Corvettes et avisos.....	»	3	3	7
Sous-marins nucléaires d'attaque	1	2	3	4
Bâtiments antimines.....	6	5	14	6
Patrouilleurs	4	»	10	»
Bâtiments logistiques.....	»	2	1	2
Transports de chalands de débarquement	1	2	»	3
Atlantique 2.....	2	14	»	16
Torpilles	70	190	278	170
Missile sous-marin anti-surface à changement de milieu (S. M. 39).....	24	36	52	29

(1) Des matériels commandés avant 1988.

Les forces aériennes.

L'armée de l'air assure ses missions avec 450 avions de combat modernes en ligne et une centaine d'appareils de transport.

L'objectif premier de la programmation est d'assurer le renouvellement qualitatif et quantitatif de cette flotte et 400 000 heures de vol annuelles garantissant l'entraînement opérationnel des équipages.

Le montant indicatif des crédits globaux consacrés aux forces aériennes apparaît dans le tableau suivant :

(En millions de francs.)

1984	1985	1986 A 1988
30 350	32 354	117 846

La programmation permet de conduire les opérations suivantes :

— en défense aérienne, la livraison en fin de période de la première tranche du programme d'avions de détection aéroportée basse altitude comblera une lacune importante de notre système de défense et complètera de façon cohérente la mise en service du Mirage 2000 D. A. capable de l'interception à toutes altitudes ;

— en appui des forces terrestres, le renouvellement des avions de reconnaissance Mirage III par des Mirage F. 1 C. R. et l'acquisition d'armements air-sol de nouvelle génération seront complétés par la modernisation des moyens aériens de guerre électronique indispensables aux conditions du combat moderne ;

— pour la protection des bases aériennes, l'effort annoncé ces dernières années sera poursuivi et orienté vers l'acquisition de missiles sol-air à très courte portée et la réalisation d'abris protégés pour les personnels comme pour les matériels ;

— l'environnement indispensable au maintien des capacités opérationnelles des forces, munitions et rechanges notamment, sera porté au niveau convenable pour garantir la bonne exécution des missions.

Les recherches et études seront engagées essentiellement sur l'avion de combat futur, destiné à remplacer les Jaguar et Mirage III à compter de 1995, sur l'avion de transport futur, qui doit assurer la relève à partir de 1995 des premiers Transall et sur les matériels d'armement et de guerre électronique.

Les commandes et livraisons des principaux programmes durant la période sont les suivantes :

PROGRAMMES	COMMANDES		LIVRAISONS (2)	
	1984-1985.	1986-1988.	1984-1988.	Après 1988.
Mirage 2000 (1).....	56	109	106	129
Avions de détection aéroportée.....	•	1 ^{re} et 2 ^e tranches (3)	1 ^{re} tranche	2 ^e tranche
Hélicoptères.....	12	18	26	17
Epsilon.....	60	•	146	•
Protection des moyens air (abris avions abris personnels).....	112	107	224	11
Missiles air-air.....	415	780	872	700
Missiles sol-air.....	181	330	526	315
Armements air-sol (nouvelles technologies).....	654	1 534	1 680	994

(1) Y compris les Mirage 2000 N.

(2) Des matériels commandés avant 1988.

(3) L'expression « tranche » restera utilisée jusqu'au choix du système.

Les forces de gendarmerie.

La prise en charge d'une partie importante des missions de défense du territoire, jusque-là assurées par l'armée de terre, et l'accroissement de ses activités en matière de sécurité publique déterminent les choix essentiels effectués par la gendarmerie durant la période de programmation.

La recherche et la transmission du renseignement, la participation à la protection des points sensibles, la sécurité des liaisons routières les actions de mobilisation, les interventions militaires représentent avec les missions de sécurité effectuées en temps normal une augmentation de charges, qui justifie l'accroissement des effectifs avec une participation significative de volontaires du contingent.

Pour améliorer l'efficacité générale des forces, les efforts porteront principalement sur la formation professionnelle des personnels, le renforcement des unités spécialisées (dans la lutte antiterroriste ou dans des formes d'actions particulières) et la modernisation des équipements.

Le montant indicatif des crédits globaux consacrés aux forces de gendarmerie apparaît dans le tableau suivant :

(En millions de francs.)

1984	1985	1986 A 1988
13 274	13 984	47 345

Pour augmenter la mobilité des unités et leurs capacités d'intervention, il est prévu d'achever la rénovation du parc des engins blindés, de renouveler le parc des hélicoptères, d'acquérir des fusils Famas et de réaliser la modernisation des réseaux de télécommunications et d'exploitation des informations.

La rénovation des casernements sera poursuivie.

Les commandes et livraisons des principaux programmes durant la période sont les suivantes :

PROGRAMMES	COMMANDES		LIVRAISONS (1)	
	1984-1985.	1986-1988.	1984-1988.	Après 1988.
Equivalents unités logements.....	2 690	4 710	7 100	1 620
Hélicoptères.....	8	14	22	2
Famas.....	16 500	9 000	25 500	•
Véhicules de brigade et de police de la route.....	5 100	6 500	11 600	•

(1) Des matériels commandés avant 1988.

IV. — Un apport décisif à l'économie nationale.

Les activités de défense ont un effet d'entraînement puissant sur l'économie française : plus d'un million de personnes actives, en comptant les effectifs des armées, des services, de l'industrie d'armement et des autres fournisseurs, verront leur fonction d'agent économique et leur avenir social orientés par la loi de programmation militaire.

L'ampleur de l'effort financier consenti et les choix proposés dans la loi portent témoignage de la volonté de notre pays d'assurer sa propre pérennité et la sauvegarde de ses valeurs fondamentales, et concourent à modeler le visage futur de la nation, en renforçant son indépendance technologique, en modernisant son tissu industriel, et en valorisant son potentiel humain.

La croissance des crédits d'équipement, et plus particulièrement de ceux consacrés à l'armement, permettra à notre pays de conforter sa liberté d'action et son indépendance dans l'approvisionnement des matériels militaires, en garantissant la capacité de notre industrie à concevoir et réaliser ces matériels.

Cette industrie d'armement, moteur de l'activité de plusieurs régions importantes de notre pays, est forte de 310 600 personnes hautement qualifiées dont les deux tiers travaillent sur commandes de l'Etat. Malgré la diversité des organismes qui la composent : établissements étatiques, entreprises publiques, firmes privées, elle représente un ensemble cohérent et efficace qui répercute une partie de ses commandes sur un vaste réseau de petites entreprises, diffuse les techniques et les méthodes qui assurent la qualité des produits d'armement et soutient une centaine de milliers d'emplois chez l'ensemble de ses fournisseurs.

La croissance des crédits devrait permettre le développement des activités pour nos forces et entraîner la création progressive de 35 000 emplois nouveaux dans l'industrie d'armement. Ces crédits alimenteront en priorité les secteurs où les progrès techniques doivent être les plus rapides pour que la modernisation de nos matériels puisse répondre à l'évolution de la menace. A lui seul, le secteur électronique représente le quart de l'industrie d'armement et la moitié de l'électronique professionnelle française.

La base d'activité ainsi assurée aux bureaux d'études, aux centres d'essais et aux ateliers permettra à la fois le développement de la créativité et de la productivité, facteurs indispensables à la réalisation de matériels de haut niveau technique, à des coûts raisonnables.

Ainsi notre pays pourra mener avec ses alliés et ses amis, sur un pied d'égalité, une politique active de coopération dans la réalisation des matériels d'armement : les programmes à lancer pendant la période couverte par la loi ouvriront de larges possibilités de travail en commun pour les armements classiques : avions de combat, hélicoptères, missiles antinavires et antichars par exemple.

Notre industrie d'armement pourra aussi fournir à d'autres pays les matériels nécessaires à leur défense et assurer l'activité de plus de 100 000 personnes dans les sociétés spécialisées auxquelles s'ajoutent plusieurs dizaines de milliers de personnes dans l'industrie d'armement et les services. L'exportation permet aussi de réduire le coût de revient des fabrications nationales.

La forte proportion des crédits d'équipement qui sera affectée aux études et développements de matériels militaires soutiendra l'effort national de recherche auquel l'activité d'armement apporte une contribution considérable : les recherches financées par le budget de la défense représentent plus de 30 p. 100 du financement budgétaire total français. La croissance régulière de ces crédits orientera les progrès dans les techniques d'avenir : informatique, automatique, énergétique, détection, télécommunication, optronique, mécanique des fluides, technologie des matériaux...

Une part importante de ces recherches (plus de 35 p. 100) sera exécutée dans les laboratoires d'université, dans les établissements publics spécialisés et dans les centres d'études de la défense. Le reste sera fait dans l'industrie d'armement qui, compte tenu des travaux qu'elle finance elle-même, consacre 15 à 20 p. 100 de l'ensemble de ses activités aux études et développements.

Grâce aux dotations budgétaires inscrites dans la loi de programmation, cet effort pourra se poursuivre ; réalisé dans une finalité de défense et garant de notre indépendance, il aura en outre des retombées déterminantes sur les industries civiles : aéronautique, électronique professionnelle, matériaux composites, etc.

De grandes réalisations sont prévues dans le domaine des moyens d'essais. En particulier un moderne et vaste ensemble destiné aux recherches en hydrodynamique navale et en génie océanique va être construit au Vaudreuil. Cet outil très perfectionné permettra d'optimiser les performances de nos matériels militaires futurs et sera largement utilisé par les organismes de recherche et par les constructeurs français de matériels civils qui pourront ainsi faire appel chaque fois qu'ils le souhaitent à des installations nationales.

Pour suivre les évolutions technologiques, les moyens de conception, de mise au point et de réalisation des matériels seront adaptés, dans les entreprises d'armement qui feront de plus en plus appel à l'utilisation de l'informatique et à l'automatisation : en particulier elles jouent un rôle de pionnier dans la conception et la fabrication, assistées par un ordinateur.

Pour faciliter ces adaptations, pour développer leurs capacités industrielles et pour réaliser les moyens nécessaires à la fabrication des matériels nouveaux, les grandes entreprises nationales placées sous la tutelle du ministère de la défense feront d'importants efforts d'investissement dont bénéficiera l'ensemble de notre industrie de biens d'équipement.

Enfin, la mise en œuvre et le maintien en condition de matériels de plus en plus complexes imposent la poursuite d'un effort considérable en matière de formation.

Ces efforts visent à faire acquérir aux personnels civils et militaires de la défense, tant dans les écoles qu'au cours de leurs activités propres, des connaissances générales et des qualifications qui trouvent leur équivalence dans le secteur civil et sont d'ailleurs reconnues par la délivrance de diplômes dont la gamme s'étend jusqu'aux plus hauts niveaux techniques et universitaires.

Ainsi, les armées participent-elles directement à l'élevation générale du niveau de qualification de la population. Concrètement, elles fournissent à l'économie du pays un flux de main-d'œuvre valorisée par cette formation. Ce courant concerne les jeunes appelés qui terminent leur service national, et les quelque vingt mille militaires de carrière ou sous contrat qui, chaque année, quittent le service actif pour exercer une profession civile.

Les heureuses retombées de la formation se retrouvent aussi au-delà de nos frontières grâce aux nombreux stagiaires et élèves étrangers qui participent au rayonnement de la France, nous aident à consolider les liens d'amitié existants et permettent un dialogue plus riche avec leur pays d'origine.

Pour assurer sa sécurité, la France a fondé sa défense sur une stratégie de dissuasion globale dont l'élément fondamental est constitué par sa force nucléaire indépendante, fruit d'efforts opiniâtres de près de trente années. Notre pays doit aussi disposer de moyens militaires polyvalents capables de faire face à des menaces de natures très diverses. A ce prix sera préservé son espace de liberté.

La programmation militaire est l'instrument privilégié au service de cette politique. Elle ne cherche pas à accroître sans limites les ressources que la nation consacre à sa défense. Elle vise à les utiliser au mieux en opérant des choix clairs entre les options possibles.

Une armée nombreuse, aux équipements vieillissants, aurait été une option ; elle a été écartée. Une armée réduite en fait à des forces nucléaires disproportionnées aurait constitué une autre possibilité ; elle a été également rejetée.

Le Gouvernement a choisi d'assurer, grâce aux améliorations nécessaires, la crédibilité de notre dissuasion nucléaire et de doter nos forces, armées classiques, au format légèrement réduit, des armes et des équipements propres à renforcer leur puissance de feu et leur mobilité. Cet ensemble cohérent garantit à notre pays sécurité et indépendance.

La parole est à M. Moutoussamy, inscrit sur l'article.

M. Ernest Moutoussamy. Je profite de l'examen de l'article 1^{er} du projet de loi pour exprimer, devant le Gouvernement, les principales préoccupations des peuples de l'outre-mer dans le domaine particulier de la défense nationale française.

Inutile de vous dire, monsieur le ministre, que nous avons une vision spécifique, réaliste, conforme aux intérêts de nos régions et de la paix du monde, qui ne va pas totalement dans le sens du projet de loi proposé. Autant nous approuvons, en effet, la nécessité pour la France de disposer d'une défense tous azimuts sur son territoire européen pour assurer pleinement et efficacement sa sécurité, autant nous rejetons l'idée, dangereuse, d'une stratégie offensive ou défensive fondée sur l'outre-mer.

Compte tenu de leur situation géographique et de leurs caractéristiques, les départements et les territoires d'outre-mer ne doivent comporter en eux-mêmes, selon nous, aucun risque de tension ou d'explosion. Ils ne doivent, par conséquent, être inclus dans aucune stratégie de grande puissance. Leur vocation leur volonté, c'est de contribuer à la transformation de leur environnement en zone de paix, de libre circulation et de coopération.

Aussi, par principe, refusons-nous toute politique fondée sur l'installation de forces dans ces régions, fût-elle une politique dissuasive.

M. François d'Aubert. Et que se passe-t-il à Cuba ?

M. Ernest Moutoussamy. A la tactique de « prépositionnement », nous préférons la stricte neutralité, la démilitarisation et la dénucléarisation de nos zones, d'autant plus que notre pays qui, en cas d'attaque nucléaire, deviendrait très vite un tas de centres, ne doit aucun de ses progrès à l'action de l'armée, celle-ci étant demeurée toujours pour notre peuples un instrument de domination coloniale.

En outre, les départements et territoires d'outre-mer, avec leur cortège de misère et de chômage, s'apparentent aux pays en voie de développement dans le domaine économique.

M. François d'Aubert. Vous acceptez ça, monsieur le ministre ?

M. Ernest Moutoussamy. ... et ils ne peuvent se désolidariser de leur milieu naturel. Il leur est donc difficile d'admettre que 700 milliards de dollars soient chaque année engloutis dans la course à la destruction de l'homme et de l'humanité alors qu'ils souffrent de tant de maux et qu'à leurs portes des millions d'enfants meurent de faim. D'où notre engagement dans la lutte pour le désarmement, pour la paix et pour la mise en œuvre d'une autre politique de redistribution des richesses dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial.

Monsieur le ministre, les Guadeloupéens qui ont connu les horreurs de l'esclavage puis celles de la guerre et de l'occupation — ils étaient présents à Verdun et, en 1940, il ont répondu à l'appel — connaissent le prix de la liberté. Ils savent aussi que l'histoire ne s'est arrêtée ni sur les berges des Antilles françaises ni aux confins des Amériques. C'est pourquoi, le jeune Guadeloupéen d'aujourd'hui, au chômage, dans l'angoisse, sans perspective, avec une formation professionnelle au rabais dispensée par le S. M. A., témoin de l'agression impérialiste américaine, ne peut se retrouver dans l'esprit du texte de loi proposé.

Dans la zone des Caraïbes et en Amérique centrale, la menace frontale est américaine.

M. François d'Aubert. Elle n'est pas cubaine ?

M. Ernest Moutoussamy. Ce sont, en effet, les Américains qui considèrent le bassin Caraïbe comme leur chasse gardée...

M. François d'Aubert. C'est honteux !

M. Ernest Moutoussamy. ... comme une troisième frontière. C'est leur dollar qui est roi dans la région avec vingt milliards d'investissements ; c'est la botte américaine qui écrase les luttes de libération nationale ; c'est la main yankee qui aide les dictatures les plus féroces.

M. François Fillon. C'est du délire !

M. Ernest Moutoussamy. La base des Guantanamo en territoire cubain est américaine.

M. Jean-Marie Daillet. Parce que Cuba est une démocratie ?

M. Ernest Moutoussamy. Ce sont encore les Américains qui partout interviennent, afin d'étouffer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme ils l'ont fait en 1954 par C. I. A. interposée dans le coup du Guatemala pour renverser le régime progressiste de Jacobo Arbenz. En 1965, ce sont toujours 42 000 soldats américains qui ont débarqué en République dominicaine pour écraser l'insurrection populaire. Plus près de nous, en mai 1967, à propos du bain de sang que la Guadeloupe a connu — bilan officiel : 14 morts et 110 blessés — il appartiendra à l'histoire de déterminer la part de responsabilité revenant à la répression colonialiste classique et celle incombant à l'intervention des services spéciaux américains.

C'est vous dire, monsieur le ministre, que je ne peux partager l'analyse qui est faite dans l'annexe du projet de loi. Aussi, en tant qu'appartenance au groupe communiste, conscient que dans ma région le danger est essentiellement américain, je ne voterai ni l'article 1^{er}, ni le projet de loi.

M. Jean-Marie Daillet. Extraordinaire !

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, bien que n'ayant pas l'honneur d'appartenir à la commission de la défense, je reste tard ce soir, par solidarité envers tous les jeunes qui, dans les sous-marin, au fond du plateau d'Albion et dans bien d'autres endroits, veillent ce soir pour la sécurité de la France.

Il est naturel qu'un parlementaire se sente solidaire de notre armée et je vais demander à mes collègues de l'opposition de comprendre, même s'ils me jugent sévèrement, les raisons pour lesquelles je voterai votre projet de loi de programmation.

M. Jacques Huyghes des Etages. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Je crains qu'il ne soit très insuffisant car je pense profondément que nous vivons une période où des risques réels de guerre existent en Europe. Je déplorais, sous le précédent septennat, que l'effort pour la défense ne soit pas suffisant malgré l'augmentation des crédits. Je crains que l'effort que vous demandez à la nation, si vous réalisez le programme que vous nous proposez ce soir, ne soit pas à la hauteur des périls. Mais parce que comme beaucoup d'entre nous j'appartiens à une famille française qui, depuis des siècles, paie son tribut de sang et donc d'honneur pour la défense de la patrie, parce que je sais, pour avoir un peu médité sur notre histoire, que si nous avions été mieux préparés après Sadowa à l'affrontement que cette Prusse dominatrice préparait, nous aurions peut-être évité Sedan, parce que je me souviens de ce que disaient mes parents et mes grands-parents des élections de 1913 qui se sont presque faites sur ce thème : « Contre la loi de trois ans », alors que déjà l'Allemagne wilhelmienne, surarmée, s'apprêtait, on le savait, à nous bondir dessus, parce que petit Français, je me souviens, tout en ayant participé à cet élan d'espoir que représentaient pour les ouvriers de France certaines des aspirations à la justice du Front populaire, que les élections de 1936 se sont faites aussi en partie sur le thème : « A bas les deux ans ! » alors que l'Allemagne nazie était réarmée jusqu'à la gorge, parce que toute notre histoire est là pour prouver que depuis les guerres de Napoléon, guéri de l'impérialisme et de la volonté de conquête, le peuple profondément pacifique que nous sommes n'a pas, au cours des précédentes décennies, accompli l'effort nécessaire pour garantir la paix par une force suffisante, je ne veux pas prendre la responsabilité, si insuffisante que soit votre projet de loi de programmation, de refuser, par le rejet des crédits à nos armées, les moyens dont vous nous demandez de les doter. Et parce que je sais l'effort nécessaire dont la nation serait capable, en dépit de la crise, si vous l'appeliez par des mots que vous êtes capable de trouver, car vous êtes un homme de cœur et un profond patriote, pour hausser notre défense à la mesure des périls, je voterai quand même votre projet de loi de programmation.

Je m'arrêterai quelques instants — sans dépasser mon temps de parole, monsieur le président — sur la très grande importance de l'article 1^{er} du projet de loi de programmation militaire.

Au-delà des mots que vous avez employés, en homme habile que vous êtes — on ne peut vous en faire le reproche — à l'égard de vos collègues communistes, cet article restera important dans l'histoire de la France, car il a fait apparaître la très nette déchirure de la majorité actuelle sur un problème fondamental dans le monde d'aujourd'hui : l'appréciation de l'environnement international.

Nos collègues communistes — et c'est leur droit — ne voteront pas cet article, c'est-à-dire qu'ils refusent l'analyse, que j'approuve, des dangers de l'environnement international. Certes, il est exact que le refus des Américains de comprendre les conséquences qu'a, sur la situation économique et sur la situation de l'emploi en Europe, leur politique monétaire, est une cause d'affaiblissement de l'Europe et donc un élément de fissure dans la réalité d'une alliance qui ne devrait pas être simplement militaire, mais s'étendre aussi à une coordination des politiques économique et monétaire.

Mais le projet de loi de programmation traduit une volonté d'approfondir la réalité de l'Alliance atlantique. Il procède d'une analyse qui fait hélas ! apparaître — on peut le dire sans pour autant méconnaître la grandeur du patriotisme russe — que le fantastique développement de la puissance militaire soviétique est, pour la paix en Europe, pour l'indépendance de la France, un risque et un péril.

Or il est grave que le parti communiste, dont on connaît la filiation intellectuelle, l'idéologie, sans pour autant oublier le sacrifice de ses morts pendant la guerre de 1940-1945, prouve, par son refus de voter l'article 1^{er}, à quel point il reste dominé par le sentiment, d'une part, que la Russie ne constitue pas un danger pour l'Europe alors qu'elle en est un, et, d'autre part, qu'il n'est pas nécessaire d'approfondir l'Alliance atlantique. En outre, parmi les arguments qui ont été avancés par nos collègues pour refuser l'article 1^{er}, il y a aussi le support implicite à une politique non pas de désarmement contrôlé, bilatéral

qui dès lors serait acceptable, et serait pour l'ensemble du monde une libération du poids de dépenses militaires effrayantes, mais de soutien qu'ils apportent à une cause — telle qu'ils la conçoivent — du désarmement en Europe. Ils ont ainsi confirmé leur sentiment naturel de continuer à appuyer la tentative hégémonique russe sur l'Europe, car on sait très bien que cette campagne de désarmement constitue, dans le contexte actuel — la Russie étant ce qu'elle est — une aide dans sa tentative de conquête non seulement politique, mais militaire de l'Europe.

C'est la raison pour laquelle j'espère qu'un jour les historiens marqueront cette nuit d'un caillou blanc parce qu'elle aura fait apparaître le commencement des profondes divergences d'opinion entre le parti communiste et le parti socialiste sur la conception de la défense de la France, de sa diplomatie et de sa politique étrangère. Cette fissure nous fait espérer, comme d'ailleurs certains d'entre vous, collègues socialistes, que vous vous libérerez prochainement de cette alliance si néfaste. Je le pense sincèrement, aux intérêts de la France et à la nécessité de la paix. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Marie Jaillet. Très bien !

M. Jean Gatel. C'est inadmissible !

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. M. Hamel est toujours excessif et rêve d'apocalypse.

M. Emmanuel Hamel. Je la crains, ce n'est pas la même chose !

M. Guy Hermier. On voit bien que son propos est très orienté. Il rêve d'une fissure qui s'agrandirait et qui conduirait à la rupture de la coalition aujourd'hui au Gouvernement.

Détrompez-vous, monsieur Hamel, le groupe communiste, je l'ai dit à la tribune tout à l'heure, parce qu'il est attaché fondamentalement à la défense nationale et qu'il accepte les orientations fondamentales, comme la programmation des crédits militaires qui nous sont proposés, votera le projet de loi.

M. Emmanuel Hamel. Mais pas l'article 1^{er} !

M. Guy Hermier. Mais je ne peux pas laisser passer ce que vous venez de déclarer. J'ai fait, au nom du groupe communiste, une critique à l'article 1^{er} ; elle était précise et je ne vous permets pas de substituer à mes propos vos fantasmes.

Qu'ai-je dit ? Nous trouvons que dans cette analyse il y a quelque chose de sommaire : une non-prise en compte des réalités du monde tel qu'il est. J'ai ajouté que, soucieux que nous sommes de défendre, en toutes circonstances et dans tous les domaines, notre indépendance nationale contre une menace d'où qu'elle vienne, nous pensions qu'une telle analyse ne pouvait qu'affaiblir la prise de conscience de ces dangers et la mobilisation nécessaire de notre peuple pour y faire face.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cet article. Et c'est la seule raison.

Quant à votre accusation d'inféodation à l'Union soviétique, monsieur Hamel, je ne vous permets pas de la porter. Le parti communiste français est fier de son action tout au long de son histoire ; j'en ai cité quelques exemples : au moment du Front populaire, contre Munich, pendant la Résistance, contre les guerres coloniales. Quel est le premier parti de gauche qui a pris position sur la force de frappe sinon le parti communiste français ? Nous savions, en effet, que, à cause de votre politique, si nous ne le faisons pas, il n'y avait plus de défense de la France.

Aujourd'hui, nous sommes dans un gouvernement soucieux de respecter notre indépendance nationale en toutes circonstances. Et nous avons tracé, au cours de nos récents congrès, la perspective d'un socialisme aux couleurs de la France, qui ne veut donner de modèle à personne mais qui ne veut copier aucun modèle, fût-il venu d'Union soviétique. Nous ne prenons nos ordres ni à Moscou, ni à Washington. C'est en France que nous voulons participer à la réussite du changement, et demain, si notre peuple le décide, aller vers le socialisme.

Voilà quelle est notre politique. Nous l'avons payée dans notre histoire de notre sang. Je ne vous permets pas de nous faire l'injure que vous venez de nous faire, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je n'ai pas injurié ! J'ai dit la vérité historique !

M. Guy Hermier. Je ne vous demanderai pas de retirer les propos inadmissibles que vous avez tenus parce que vous êtes, en règle générale, irresponsable. Je les condamne vigoureusement au nom du parti communiste français. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. L'article 1^{er} est réservé jusqu'après l'examen des amendements portant sur le rapport annexé.

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 5 ainsi rédigé :

« Page 8 du rapport annexé (doc. n° 1452), dans le neuvième alinéa, supprimer les mots : « outre les forces militaires classiques ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Cet amendement tend à supprimer les mots : « outre les forces militaires classiques » dans un alinéa qui est ainsi rédigé : « Il convient également de disposer de moyens permettant de protéger les points sensibles et de cantonner des actions terroristes ainsi que l'infiltration d'éléments légers : outre les forces militaires classiques, la gendarmerie y apporte une contribution importante ».

J'ai compris que le Gouvernement avait l'intention de faire assurer la défense du territoire d'une part, par la gendarmerie, renforcée à cet effet et, d'autre part, par plusieurs unités uniquement composées d'éléments pris sur les réserves. Il y aurait une brigade par zone de défense et un régiment interarmées par région économique.

Il n'est pas apparemment prévu de faire appel à des forces militaires classiques d'active. Il est donc superflu de les mentionner. Je le regrette car leur participation serait indispensable pour constituer le maillage serré qui seul peut être efficace contre les actions menées par des commandos, des parachutistes, des saboteurs, des terroristes.

La défense du territoire nécessite des éléments d'active car on ne peut se contenter des forces de gendarmerie — auxquelles nous rendons tous hommage — et des réservistes qui ne seront pas nécessairement en place au moment voulu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tineau, rapporteur. La commission n'a malheureusement pas été saisie des amendements de M. Lancien. Ce matin, il n'a pas assisté à nos travaux. Sans doute était-il en train de les rédiger...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je souhaite que l'Assemblée repousse cet amendement car M. Lancien préjuge évidemment des décisions opérationnelles qui pourraient être prises en fonction de situations concrètes. Cette façon d'agir n'est pas saine pour l'organisation opérationnelle de nos armées, d'autant plus que la maquette de l'armée de terre est en cours de préparation.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 6 ainsi rédigé :

« Page 9 du rapport annexé (doc. n° 1452), dans le premier alinéa, substituer aux mots : « en cas de crise », les mots : « en cas d'agression majeure ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. L'amendement n° 6 vise à remplacer par les mots : « en cas d'agression majeure », les mots : « en cas de crise » qui figurent au premier alinéa de la page 9 du rapport annexé, ainsi libellé : « Grâce aux moyens aériens et terrestres, et notamment aux hélicoptères de combat, l'autorité politique doit pouvoir, en cas de crise, manifester rapidement la réalité de notre engagement, à l'endroit et au moment voulus. »

Compte tenu des intentions que vous avez manifestées, monsieur le ministre, en nous présentant l'emplis de la F.A.R. et notamment de la division aéromobile, je crains qu'on n'envoie, par une sorte de gesticulation, cette force aéromobile tout à l'avant du dispositif allié, dans le cadre de crise, et non pas seulement dans le cas extrême d'une agression majeure.

Pour dire le fond de ma pensée, je crains, monsieur le ministre, que vous ne soyez en train de préparer par ce biais une sorte de réintégration déguisée dans le commandement intégré de l'O.T.A.N., parce que je vois mal comment cette force pourrait être projetée autant en avant sans l'accord préalable de celui-ci.

M. Jean Gatel. L'U.D.F. propose-t-elle le même amendement ?

M. Guy-Michel Chauveau. Vous vous trompez de loi de programmation, monsieur Lancien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement en discussion ?

M. Luc Tineau, rapporteur. Si nous n'engageons nos forces qu'en cas d'agression majeure, je crains, monsieur Lancien, qu'il ne soit trop tard.

Cet amendement n'a pas été présenté à la commission, mais je suis persuadé que la majorité de celle-ci l'aurait repoussé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Il existe une expression populaire bien connue : l'hôpital qui se moque de la charité...

L'engagement de la force d'action rapide au moment et à l'endroit choisis par le Gouvernement est le contraire — je croyais l'avoir expliqué tout à l'heure — d'un retour dans le commandement intégré de l'O.T.A.N. C'est même cette non-intégration qui fait l'intérêt majeur de cette force car ainsi l'incertitude de l'agresseur éventuel quant à la nature et au volume des forces qui lui seraient opposées se trouve accrue.

Je pense donc que l'Assemblée repoussera cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 6.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 7 ainsi rédigé :

« Page 9 du rapport annexé (doc. n° 1452), dans le sixième alinéa, supprimer les mots : « , notamment grâce à leur composante aéronavale ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. L'amendement n° 7 vise à supprimer les mots : « , notamment grâce à leur composante aéronavale », dans le sixième alinéa de la page 9 du rapport annexé, qui est rédigé ainsi : « Les forces maritimes peuvent également apporter aux forces d'action rapide leur soutien et leur appui, notamment grâce à leur composante aéronavale... ».

L'intention qui est ainsi exprimée est fort louable mais je crains que les moyens ne soient pas à la hauteur.

Dans les prochaines années, deux porte-avions, le *Clemenceau* et le *Foch* doivent être remplacés. Or vous ne nous annoncez à l'horizon 2000 que la création d'un seul porte-avions, qui remplacera le *Clemenceau*. Je rappelle que ce bâtiment a été mis en service en 1961. Avant que vous ne preniez le pouvoir, il était envisagé de le remplacer en 1992. Maintenant, on parle de 1995 ; il aura alors trente-quatre ans. Je vous laisse imaginer les indisponibilités et les frais d'entretien supplémentaires que cela entraînera.

Quant au *Foch* qui, lui, est entré en service en 1963, il aurait dû être remplacé en 1998. Il n'en est plus question. Nous ne posséderons donc plus qu'un seul porte-avions. Compte tenu des immobilisations pour entretien et réparation, je ne vois pas comment on pourra, dans ces conditions, assurer la permanence aéronavale qui est nécessaire pour remplir les missions dont vous avez parlé, monsieur le ministre.

Quant à la flotille de huit *Alizé* et aux deux flotilles de vingt-neuf *Crusader*, il aurait été nécessaire de les remplacer au tout début de la décennie 1990. Or rien n'est prévu en ce qui concerne le remplacement des *Alizé*. Pour ce qui est du remplacement des *Crusader*, on se contentera de faire appel aux *Super-Etendard*, qui sont des avions d'appui, pour remplir aussi une mission d'intercepteur pour laquelle ils ne sont pas les mieux adaptés. Il en résultera une réduction des capacités de nos forces.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

Je voudrais tout de même rappeler que c'est grâce à la loi de programmation dont nous discutons qui sera réalisé le porte-avions à propulsion nucléaire qui était prévu dans les deux précédentes. C'est donc un véritable procès d'intention que nous fait M. Lancien et je crois que la commission aurait repoussé son amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je crois que la langue de M. Lancien a, comme on dit, fourché. En effet, il a dit textuellement que nous avions pris le pouvoir. Quelle drôle d'expression ! Le peuple français nous a élus, ce n'est pas tout à fait la même chose. Vous avez des habitudes qui ne sont pas très bonnes, monsieur Lancien.

M. Guy Hermier. Eux l'ont pris le pouvoir !

M. Yves Lancien. Je ne pense pas que ce soit le fond du débat, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Quant à l'amendement, il ne correspond à aucune réalité et je demande à l'Assemblée de le repousser.

Il y aura deux porte-avions : le deuxième, qui remplacera le *Foch*, sera commandé en temps utile. Les Super-Étendard, dotés du missile Magic remplaceront les Crusaders. La flotte d'Atlantique sera renouvelée. Autrement dit, le parc de l'aéronautique navale sera complètement renouvelé.

L'amendement ne correspond donc à aucune réalité.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 8 ainsi rédigé :

« Page 10 du rapport annexé (doc. n° 1452), supprimer la première phrase ainsi rédigée : « La priorité donnée aux forces nucléaires sera maintenue ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Nous nous sommes déjà expliqués sur les chiffres qui ne sont contestés par personne. La part du nucléaire dans l'ensemble des dépenses d'équipement va passer de 32,6 p. 100 en 1984 à 31,3 p. 100 en 1988. L'excellent travail de M. le rapporteur pour avis de la commission des finances a montré que la croissance moyenne des crédits d'équipement prévue était de 5,5 p. 100, celle des forces classiques de 5,8 p. 100 mais celle des forces nucléaires de 4,6 p. 100 seulement. Il est ainsi démontré que la priorité donnée à ces dernières n'est plus maintenue, contrairement à ce que vous prétendez.

Par ailleurs, dans une annexe au rapport de M. le rapporteur de la commission de la défense nationale, il est indiqué à la page 139, s'agissant de la composition de la flotte au cours de la période couverte par la loi de programmation, que la date du retrait du service actif des deux premiers S.N.L.E. est prévue, pour *Le Redoutable*, en 1997, et pour *Le Terrible*, en 1999. Ainsi, en ne programmant qu'un seul S.N.L.E. supplémentaire d'ici à l'an 2000, vous avez oublié que nous en perdrons deux par retrait du service avant la fin du siècle : sept moins deux égale cinq !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. Si la commission avait été saisie de cet amendement, elle l'aurait rejeté.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Puisque M. Lancien trouve mon rapport excellent, il devrait le lire entièrement car il y trouverait une réponse à son observation. J'ai écrit, en effet, que l'argument qu'il vient d'utiliser « apparaît sans valeur ». J'ajoute ceci : « Outre que l'on ne saurait apprécier l'efficacité de notre arsenal nucléaire à l'évolution, à quelques décimes près, d'un pourcentage, qui n'est qu'un indice parmi

d'autres, il serait étrange de faire grief au Gouvernement d'envisager de conforter nos armements classiques, dans le même temps qu'il offre d'assurer la pérennité à nos armements nucléaires. »

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je demande à l'Assemblée de repousser cet amendement qui me permet toutefois d'apporter une précision.

Le maintien de la priorité accordée aux forces nucléaires est évident. Les crédits du titre V pour le nucléaire s'élèveront en 1988 à 24,83 milliards de francs, c'est-à-dire qu'ils rejoindront le plus haut niveau qu'ils aient jamais atteint sous la V^e République, en 1965 et 1966.

M. le président. La parole est à M. Gatel.

M. Jean Gatel. A l'appui de la thèse de M. le ministre de la défense je voudrais rappeler les chiffres que j'ai cités à la tribune.

La part consacrée au nucléaire dans le budget total était, selon les chiffres fournis à M. Pacchi par M. Bourges, ancien ministre de la défense, en 1977 de 13,6 p. 100, en 1978 de 13,4 p. 100 et en 1979 de 14 p. 100. Cette année, elle est de 16,2 p. 100. Sans commentaires !

M. Yves Lancien. Ces pourcentages ne tiennent pas compte des modifications de structures !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 9 ainsi rédigé :

« Page 10 du rapport annexé (doc. n° 1452), à la fin du dixième alinéa, substituer au mot : « rapide », le mot : « militaire ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. L'amendement n° 9 vise à substituer le mot « militaire » au mot « rapide » à la page 10 du rapport annexé, à la fin du dixième alinéa.

M. Robert Aumont. Est-ce à dire que les militaires ne sont pas rapides ! (Sourires.)

M. Yves Lancien. Le membre de phrase qu'il convient de modifier est le suivant : « assurer la défense rapprochée des frontières, contribuer à la défense opérationnelle du territoire, combattre en Europe et mener hors d'Europe des actions d'assistance rapide ».

Je suis le premier convaincu de la nécessité de mener des actions d'assistance rapide, et même ultra-rapide. Je suis convaincu que pour maîtriser un foyer qui s'allume à 5 000 ou à 10 000 kilomètres, il vaut mieux arriver dans les vingt-quatre heures avec un régiment que dans les huit jours avec une division, et je souhaiterais donc que ce mot « rapide » corresponde aux possibilités que nous avons de mettre en jeu de telles forces.

Or, nous ne disposons toujours pas de moyens de transport appropriés. Je ne vous en fais pas, monsieur le ministre, un grief spécial. Le problème se posait dans les mêmes termes hier : il n'a pas été résolu, mais nous avons été nombreux sur les bancs de l'opposition d'aujourd'hui, majorité d'alors, à le regretter et à critiquer la carence du gouvernement en ce domaine.

Quoi qu'il en soit, plus les choses durent, plus elles s'aggravent et, comme l'a fait le rapporteur de la commission de la défense nationale, j'insiste auprès de vous pour que, le cas échéant, vous repreniez contact avec les autorités américaines...

M. Robert Aumont. Cela a été dit !

M. Yves Lancien. ...pour savoir si, maintenant que les Américains ont décidé de relancer un programme Galaxie, ils ne seraient pas plus accessibles à l'idée de nous céder quelques C 141 qui, de l'avis de tous, sont les appareils qui nous conviendraient.

Il n'y a pas, me semble-t-il, d'autre solution envisageable à court terme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. Monsieur Lancien, tout ce que vous venez de dire a été déjà dit au cours du débat.

Vous ne souhaitez pas, semble-t-il, un débat rapide, mais je crois que la commission aurait rapidement rejeté votre amendement !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Des unités stationnent outre-mer. Il est prévu l'arrivée des Transall ravitaillables en vol. Des conventions privées, d'ailleurs en cours de révision, ont été passées avec les compagnies aériennes. Toutes ces conditions rendent inutile l'amendement proposé par M. Lancien.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 9.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 10 ainsi rédigé :

« Page 11 du rapport annexé (doc. n° 1452), dans le cinquième alinéa, supprimer les mots : « quantitatif et ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Le texte dont je propose la modification concerne la marine nationale. Il est ainsi rédigé :

« Les efforts porteront sur :

« — la nouvelle génération des S. N. L. E. ;

« — le maintien à un niveau quantitatif et qualitatif suffisant des moyens aériens et navals consacrés à la sûreté de la force océanique stratégique ; »

En supprimant les mots « quantitatif et... » nous marquerons que les moyens aériens consacrés à la sûreté de la force océanique stratégique, c'est-à-dire les avions de patrouille maritime, n'ont pas été maintenus à un nombre suffisant.

Actuellement, quarante appareils sont toujours en service : six Neptune, qui forment une flottille, et trente-quatre Atlantique Bréguet de la première génération, qui forment quatre flottilles.

Ces avions, surtout les Neptune, qui sont très vieux, doivent être remplacés et, à juste titre, les autorisations de programme du budget 1982 comportaient la commande de quarante-deux avions de patrouille maritime Atlantique de la deuxième génération. Et puis il y a eu cette malheureuse opération de gel des crédits, transformée en annulation. Aucun nouvel appareil n'a donc été commandé en 1982 et en 1983 et, au cours des cinq ans convertis par la loi de programmation, n'est prévue la commande que de seize appareils sur un total de trente-deux, seize autres devant venir après 1988. Ainsi, l'objectif total a été ramené de quarante-deux à trente-deux et la réalisation prévue n'est que de seize appareils sur sept ans, alors qu'on pouvait en espérer, je le répète, quarante-deux au départ.

Avec une réduction aux deux tiers de l'objectif initial, on ne peut dire honnêtement que l'on a maintenu au niveau quantitatif suffisant les moyens aériens consacrés à la sûreté de la force océanique stratégique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. La commission n'a pas été saisie de cet amendement, mais elle l'aurait sans doute rejeté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le rythme de remplacement des avions destinés à assurer la sûreté de la force océanique stratégique est tout à fait normal et il ne serait vraiment pas sérieux de précipiter les commandes pour un matériel aussi coûteux. Ce qui est prévu permettra de maintenir sans problème tous les moyens de patrouille maritime, et il va de soi qu'une autre tranche de nouveaux appareils sera commandée ensuite.

L'amendement de M. Lancien n'a donc pas beaucoup de sens, sauf à remettre en discussion l'ensemble de la loi de programmation. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de le rejeter.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 12 ainsi rédigé :

« Page 15 du rapport annexé (doc. n° 1452), dans le cinquième alinéa du paragraphe intitulé « les forces terrestres », substituer au chiffre « 10 », le chiffre « 8 ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. L'alinéa visé par le présent amendement précise que la réorganisation des forces de l'armée de terre conduira à « la restructuration des trois corps d'armée, comprenant dix divisions dont la mobilité aura été accrue et l'équipement modernisé ».

Il y aura six divisions blindées et deux divisions d'infanterie, ces huit divisions étant normalement constituées. Quant aux deux autres, vous me permettez de penser que, dans la mesure où elles devront être constituées à partir des écoles et des réserves, elles ne seront pas opérationnelles. Je pense donc que le chiffre de huit reflète mieux la réalité de demain.

Pour traiter l'ensemble du problème, je rappellerai que nous allons passer de huit divisions blindées — les sept divisions de la 1^{re} armée plus la deuxième D. B. — à six, et de cinq divisions d'infanterie à trois. La onzième D. P. — division parachutiste — restera la onzième D. P. La neuvième D. I. M. A. — division d'infanterie de marine — restera la neuvième D. I. M. A. La trente et unième brigade sera éteffée pour devenir la division blindée légère de la force d'action rapide. Sera, de plus, constituée une division aéromobile par prélèvement sur les moyens en hélicoptères des corps d'armée, ce qui n'ajoutera rien. Bilan : nous perdons deux divisions blindées et deux divisions d'infanterie.

Pour avoir une présentation conforme à la réalité, il faut donc écrire « 8 » et non pas « 10 ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. Même remarque que pour l'amendement précédent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. L'appréciation de M. Lancien n'est pas très flatteuse pour nos élèves officiers et pour nos écoles !

Les divisions nouvelles seront, évidemment, plus puissantes que les divisions actuelles, ce qui rend sans objet toute comparaison portant sur leur nombre. Le volume des matériels majeurs modernes augmentera considérablement.

Quant aux deux divisions constituées à partir des moyens des écoles, il s'agira de vraies divisions d'active, rattachées au corps d'armée, s'entraînant avec les autres divisions et constituées avec les meilleurs de nos cadres. Il s'agit, en définitive, de mieux utiliser un potentiel aujourd'hui sous-employé. Cela répond à une demande présentée de longue date (éjà, y compris par de nombreux chefs d'état-major qui, jusqu'ici, n'avaient pas été écoutés, et par tous ceux qui ont des responsabilités opérationnelles.

Cette demande, je la satisfais aujourd'hui, et je suis surpris, monsieur Lancien, que vous déposiez un tel amendement, à moins que ce ne soit pour le plaisir. Je demande donc à l'Assemblée de le rejeter.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 2 ainsi rédigé :

« Page 17 du rapport annexé (doc. n° 1452), modifier ainsi la première ligne du tableau :

	LIVRAISONS	
	1984-1988.	Après 1988.
Hélicoptères de combat (S. A. 342 et H. A. P.)	72	50

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Cet amendement tend à réparer une erreur matérielle.

Cette rectification est d'autant plus nécessaire qu'elle montre bien que, de 1984 à 1988, seront mis en service plus d'hélicoptères qu'il n'est nécessaire pour constituer le septième régiment de combat. La constitution de la F.H.A.C. — force d'hélicoptères antichars — sera donc assurée sans qu'il soit besoin de dépouiller nos corps d'armées.

Cette explication répond à une demande formulée par un député tout à l'heure.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. La commission a examiné cet amendement et elle en est ravie, puisque ce ne seront pas quarante-six, mais soixante-deux hélicoptères de combat qui seront livrés de 1984 à 1988, ce qui va tout à fait dans le sens qu'elle souhaite.

Elle a donc émis un avis très favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je voudrais que l'on note bien que l'opposition a voté contre l'acquisition d'hélicoptères supplémentaires.

M. Jean-Marie Daillet. Pas du tout !

M. le président. En réalité, elle a été partagée.

M. Yves Lancien. J'ai voté pour ! Il n'y avait pas de raison de voter contre !

M. le ministre de la défense. Je n'ai donc vu que ceux qui ont voté contre.

M. François Fillon. Nous avons tous voté pour ! Vous auriez eu envie que nous votions contre !

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 13 ainsi libellé :

« Page 17 du rapport annexé (doc. n° 1452), rédiger ainsi la deuxième ligne du premier tableau :

Chars de bataille AMX 30 modernisés en version B 2	,	,	238	,
--	---	---	-----	---

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Je ne sais pas, monsieur le ministre, si c'est pour mon propre plaisir que je défendrai cet amendement. Je crois plutôt que ce sera pour la nécessité de notre défense !

M. le ministre de la défense. Nécessité ne fait pas loi !

M. Yves Lancien. Je préférerais qu'elle la fit !

Mon amendement n° 13 tend à supprimer les commandes de chars de bataille A.M.X. 30 modernisés en version B.2.

Vous imaginez bien, monsieur le ministre, que cette proposition ne vise pas à nous priver entièrement de chars de combat, mais plutôt à vous suggérer une autre solution que celle que vous avez retenue.

Le char A.M.X. 30 est de conception ancienne, puisque les premiers blindés de ce type ont été mis en service en 1963. Or, je le rappelle, les Soviétiques changent de char tous les huit ans : voyez les T64, T72 et T80. La solution que je préconise consisterait donc, non pas à transformer les chars A.M.X. 30 en version B.2 — encore que cela constituerait certainement une amélioration — mais à acquérir pour les armées françaises, et donc à ne pas simplement produire pour l'exportation, un char d'un modèle plus récent et plus performant, l'A.M.X. 40.

Ce char sera présenté sous quelques jours au salon de Satory. Il possède un canon de 120 au lieu de 105 et un blindage composite mécano-soudé ; il peut tirer en marche et de

nuit et effectuer le tir de secours avec mode dégradé. Il a un moteur de 1 100 chevaux. Bref, c'est un char aux performances infiniment supérieures à celles de l'A.M.X. 30 B.2.

Quand on sait qu'il va falloir payer 7 millions de francs pour rafistoler l'ancien char, et que le nouveau coûterait à peu près 12 millions, nous aurions sans doute intérêt à adopter cette nouvelle formule, d'autant que notre souci a toujours été, pour l'engin principal de combat futur, d'arriver à une coopération avec les Allemands, qui ont toujours été très forts en panzer et le démontrent encore aujourd'hui avec le Léopard 2.

Cette coopération n'a pu se faire dans les délais que nous souhaitons parce que les Allemands n'auront pas besoin d'un nouveau modèle de char avant 1997. Si nous retenons l'A.M.X. 40, nous serons plus facilement au rendez-vous avec eux à cette date pour la conception en commun d'un nouveau char de combat que si nous choisissons l'A.M.X. 30 B.2 que, compte tenu de l'âge du modèle, il est prévu de remplacer à l'échéance de 1992.

En 1992, les Allemands ne seront pas présents, et nous aurons donc à supporter tous les frais du programme. Il me semble que, du point de vue du rapport entre le coût et l'efficacité, la solution que je préconise mériterait d'être retenue.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. Que n'avez-vous, monsieur Lancien, présenté tous ces arguments en commission ! Malheureusement, celle-ci n'a pas pu vous entendre et donc se prononcer. Nous le regrettons.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je n'ai pas manqué d'étudier la solution évoquée par M. Lancien. Lorsqu'il en a parlé la première fois, j'ai même demandé une étude très précise sur ce sujet au chef d'état-major de l'armée de terre, qui était à l'époque le général Delaunay.

Une fois en possession de cette étude, je me suis rendu à l'évidence. Le rapport du chef d'état-major de l'armée de terre indiquait que l'achat d'un A.M.X. 40 coûterait la transformation de deux A.M.X. 30. On aboutirait donc, pour le même prix, à un parc hétérogène et partant, non opérationnel, comprenant une minorité d'A.M.X. 40 légèrement supérieurs aux A.M.X. 30 valorisés et une majorité d'A.M.X. 30 anciens, très inférieurs à la version modernisée. Je ne connais pas un seul chef d'état-major qui accepterait de commander un ensemble de chars aussi hétérogènes.

L'étude du général Delaunay était excellente. Je l'ai retenue. La solution qui en découle reste la mienne et je demande à l'Assemblée de rejeter l'amendement de M. Lancien pour ne pas donner à notre état-major de l'armée de terre une armée faite de bric et de broc.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 13.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 3 ainsi libellé :

Page 17 du rapport annexé (doc. n° 1452), rédiger ainsi le début de la cinquième ligne du tableau :

« — munitions de 155 et 105 ... (le reste sans changement).

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Cet amendement a pour objet de réparer une erreur matérielle. Le Gouvernement a voulu que figurent dans la loi de programmation les commandes de munitions, grandes oubliées, cela a été souligné, des lois précédentes.

Les munitions de 105 sont celles des chars. Leur mention a été omise à la suite d'une erreur d'impression, alors qu'elles représentent le quart du total inscrit dans le tableau de la page 17.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. La commission, après avoir étudié cet amendement, voulait connaître la répartition entre obus de 155 et obus de 105. M. le ministre vient de nous apporter la réponse. La commission émet donc un avis très favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 4 ainsi rédigé :

« Page 17 du rapport annexé (doc. n° 1452), modifier ainsi la dixième ligne du tableau :

	LIVRAISONS	
	1984-1988.	Après 1988.
Sol-air très courte portée (S. A. T. C. P.)	60	255

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Cet amendement vise à réparer une erreur matérielle.

J'en profite pour informer l'Assemblée de l'excellent déroulement de ce programme, qui donnera à notre armée de terre une couverture anti-aérienne du meilleur niveau mondial.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. La commission émet un avis favorable. La livraison au cours de la loi programmation de soixante missiles S. A. T. C. P. correspond tout à fait à nos vœux.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 14 ainsi libellé :

« Page 18 du rapport annexé (doc. n° 1452), rédiger ainsi la troisième ligne du tableau :

Sous-marins nucléaires d'attaque	»	»	»	1
--	---	---	---	---

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Il s'agit de supprimer les trois commandes qui figurent — une dans la colonne 1984-1985, deux dans la colonne 1986-1988 — et par conséquent, de réduire d'autant les livraisons : trois en 1984-1988 et une après 1988.

Il ne s'agit pas là de réduire délibérément notre capacité en sous-marins nucléaires d'attaque, car nous savons que c'est le bâtiment par excellence qui fera la force de la marine. Cela a été suffisamment démontré par les Britanniques au large des côtes d'Argentine. Nous avons accusé dans le passé — ce n'était pas de votre fait, monsieur le ministre — un retard certain dans la constitution de notre flotte de S. N. A., puisque nous n'en avons qu'un seul en service, le Rubis, et qu'il n'y en avait que quatre autres de commandés. Cela fait un total de cinq, alors que les Britanniques en avaient quatorze. Peut-être vont-ils en avoir dix-sept. Les Soviétiques et les Américains en ont également en grand nombre.

C'est donc une nécessité absolue et une priorité de doter la marine nationale de sous-marins nucléaires d'attaque, et ce d'autant que nous ne conserverons, à la fin de la présente décennie, que quatre anciens sous-marins diesel du type Agosta et que le nombre de nos sous-marins sera par là même réduit au strict minimum.

Notre proposition est, là aussi, une proposition de substitution, pour essayer de trouver mieux. Nous pensons que le bon gabarit pour un sous-marin nucléaire d'attaque, si l'on veut lui donner à son tour la capacité anti-sous-marins, si l'on veut lui donner la plongée nécessaire en profondeur, si l'on veut lui donner la capacité d'emport nécessaire pour mettre à bord tous les appareils, notamment électroniques, qui sont nécessaires, si l'on veut lui conférer des qualités de silence, il faut, comme l'ont fait pratiquement toutes les autres marines, avoir un sous-marin d'environ 4 000 tonnes. Par conséquent, nous souhaiterions, plutôt que de prolonger encore par trois nouvelles unités la série des Rubis, que l'on pousse activement les études et le développement d'un sous-marin nucléaire de deuxième génération d'un gabarit de 4 000 tonnes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. L'amendement n'a pas été présenté en commission.

Mais je veux indiquer à M. Lancien que le chef d'état-major de la marine a lui-même indiqué qu'il était parfaitement satisfait de ces sous-marins, de leur autonomie, de leur maniabilité et qu'ils répondaient exactement aux missions qui leur étaient assignées.

Par conséquent, les sous-marins nucléaires d'attaque prévus dans ce projet de loi de programmation correspondent exactement aux missions confiées à notre marine. Il est donc absolument nécessaire d'en commander.

Aussi, je crois que la commission aurait repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement ?

M. le ministre de la défense. Je suis tout à fait d'accord avec le rapporteur. Les performances du Rubis se sont révélées excellentes.

J'ajoute qu'on ne peut comparer la marine française à la marine britannique. Cette dernière n'a pas de porte-avions à catapulte.

M. Lancien commet là une erreur d'appréciation. Il serait absurde d'interrompre la série à cinq, car cela entraînerait un renchérissement considérable des coûts et retarderait l'équipement français en S. N. A., que la précédente loi de programmation avait négligé.

L'adoption de cet amendement nous empêcherait de répondre aux besoins de la marine et aux souhaits du chef d'état-major.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 14.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Lancien a présenté un amendement n° 15 ainsi rédigé :

« Page 18 du rapport annexé (doc. n° 1452), dans l'avant-dernier alinéa, supprimer le mot : « modernes ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Cet alinéa est ainsi rédigé : « L'année de l'air assure ses missions avec 450 avions de combat modernes en ligne et une centaine d'appareils de transport. »

Nous souhaiterions que cela soit totalement vrai. Certains avions sont modernes : les Mirage F1, les Jaguar et les premiers Mirage 2000. Mais nous avons aussi en parc des matériels qui deviennent vraiment anciens, comme les Mirage 3 C, les 3 BBE, les 3 E, les 3 R, les 3 RD, les Mirage IV — qui ont une autre mission, chacun le sait — et les Mirage V, qui sont un peu à la charnière.

Au total, il doit y avoir environ 160 avions de la génération des années soixante, qui arriveront, par conséquent, à attrition dans la décennie 1980.

On a constaté aussi un nombre anormalement élevé d'accidents aériens en 1982, ce qui n'est peut-être pas sans rapport avec l'observation que je viens de faire.

De toute façon, il faut que le rythme des constructions nouvelles reste soutenu pour renouveler à temps le parc. Les trente-trois Mirage 2000 qui sont programmés pour chacune des années de la programmation, c'est une bonne chose. Nous regrettons toujours, bien sûr, les annulations de 1982. Nous souhaitons en tout cas que, s'il devait y avoir des aléas dans l'application de la loi de programmation, jamais au grand jamais, les Mirage 2000 ne soient touchés. Et, en attendant que cette modernisation soit totalement réalisée, il serait, nous semble-t-il, plus honnête de ne pas dire que nous avons 450 avions de combats modernes. Nous en avons, en fait, 300 qui sont modernes.

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous ferez sans doute la même observation que précédemment ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. Absolument !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Monsieur Lancien, le parc aérien va, au contraire, se moderniser. Le remplacement des Mirage III par les Mirage 2000 constitue un énorme progrès qualitatif. Quant à l'A. C. T., qui sera, en fait, l'A. C. X., que j'ai déjà

lancé, il permettra de remplacer en temps utile, avec là aussi un progrès considérable, les Jaguar. Par conséquent, je ne comprends pas le sens de cet amendement et je demande à l'Assemblée de le repousser.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous en revenons à l'article 1^{er}.
Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	483
Nombre de suffrages exprimés.....	4
Majorité absolue.....	220
Pour l'adoption.....	289
Contre.....	150

L'Assemblée nationale a adopté.

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Les crédits de paiement prévus pour l'exécution de cette programmation sont fixés, hors pensions, comme indiqué ci-dessous :

Crédits de paiement.
(En millions de francs.)

1984	1985	1986 A 1988	TOTAL
142 100	151 500	536 400	830 000

« Les autorisations de programme seront déterminées année par année en cohérence avec les crédits de paiement. »

Personne de demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3.

M. le président. « Art. 3. — Le Parlement sera saisi, avant le 31 octobre 1985, d'un rapport réévaluant, pour la période de 1986 à 1988, les besoins des forces armées et les crédits correspondants. »

M. Tinsseau, rapporteur, a présenté un amendement n° 1 ainsi rédigé :

« Dans l'article 3, substituer aux mots : « avant le 31 octobre 1985 », les mots : « au cours de la seconde session ordinaire de 1984-1985 ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Luc Tinsseau, rapporteur. Si nous approuvons totalement le souhait du Gouvernement de présenter un rapport devant l'Assemblée nationale afin que nous puissions réévaluer à la fois le contenu physique et financier de cette loi, nous souhaiterions que le Parlement puisse être saisi de ce rapport au cours de la session de printemps de 1985, de manière que nous connaissions exactement les intentions du Gouvernement et que celles-ci puissent figurer dans le budget pour 1986. La préparation du budget se faisant au printemps et au cours de l'été, l'information doit être la plus complète possible.

Je pense que cet amendement ne devrait pas poser de problème particulier.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. L'article 3 du projet de loi prévoit qu'un rapport réévaluant pour la période 1986-1988 les besoins des forces armées et les crédits correspondants sera soumis au Parlement avant le 31 octobre 1985.

Le Gouvernement souhaite, je l'ai indiqué tout à l'heure, que la réévaluation intervienne dès 1986, ce qui implique bien entendu qu'elle soit prise en compte dans les travaux de préparation du budget pour 1986.

C'est pour cette raison que nous avons retenu la date du 31 octobre 1985 pour le dépôt du rapport. Compte tenu du calendrier parlementaire, ce rapport ne pourra être déposé, cela va de soi, qu'au cours de la session de printemps.

Cette explication devrait, je pense, donner toute satisfaction à M. le rapporteur, qui, dans ces conditions, pourrait retirer son amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Luc Tinsseau, rapporteur. Monsieur le ministre, votre engagement répond au souhait de la commission. Dans ces conditions, je peux parfaitement retirer cet amendement.

M. le ministre de la défense. Je vous en remercie.

M. le président. L'amendement n° 1 est retiré.

M. Lancien a présenté un amendement n° 18 ainsi rédigé :

« Dans l'article 3, substituer au mot : « réévaluant », les mots : « constatant la conformité des taux d'inflation avec les hypoteses économiques retenues en vue de réévaluer ».

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Nous touchons là, je crois, au fond du débat.

Vous avez affiché des objectifs financiers que nous estimons fondés sur des hypothèses économiques irréalistes, et je ne reviens pas sur la question des francs courants et des francs constants. La possibilité de réévaluation qui, en soi, n'est pas une mauvaise chose, nous inquiète dans la mesure où elle risque de se situer, non pas dans une perspective favorable de croissance, ce qui pourrait nous faire espérer qu'elle se fasse vers le haut, mais, au contraire, dans une perspective d'aggravation de la situation économique, ce qui nous fait craindre qu'elle ne se fasse vers le bas.

De toute façon, il sera important, dès ce premier rendez-vous que vous proposez à l'Assemblée nationale, de dresser un premier bilan. Les chiffres, ce jour-là, nous départageront, vous qui êtes optimistes et nous qui sommes plutôt pessimistes à ce sujet. A cet égard, il est intéressant que le texte indique qu'il y aura lieu de constater la conformité des taux d'inflation avec les hypothèses économiques retenues, soit 6,2 p. 100 pour 1984 et 5 p. 100 pour les quatre années suivantes, et donc de comparer la réalité avec les hypothèses sur lesquelles vous avez bâti les moyens financiers de votre loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Luc Tinsseau, rapporteur. La commission n'a pas été saisie de cet amendement.

Une fois de plus, on retombe dans le débat de fond, même si vous avez bien voulu, monsieur Lancien, nous épargner la citation des nombreux dictionnaires que vous avez faite tout à l'heure.

Ce qui est important, c'est l'engagement du Gouvernement de réaliser le contenu physique de cette loi, quoi qu'il arrive, engagement qu'il a réitéré au moins dix fois cet après-midi.

La commission n'aurait donc pu que repousser cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. M. Lancien a l'art très particulier de cultiver le comble et même la contradiction.

Je demande que l'on repousse cet amendement. Pourquoi ? Parce qu'il a pour objet de substituer au mécanisme proposé par le Gouvernement un autre mécanisme absolument paradoxal dans la mesure où il est beaucoup moins ambitieux que celui du Gouvernement.

Si l'on suivait M. Lancien, on ne pourrait plus prendre en compte l'évolution éventuelle des besoins de nos armées. Nest-ce pas le comble de la contradiction ? Ce n'est vraiment pas très

sérieux. Il est bien évident que l'expression « réévaluation » permettra de mieux saisir la situation telle qu'elle sera, en dehors de tous les aléas économiques possibles.

Cet amendement est à ce point restrictif par rapport à ce que le Gouvernement propose que M. Lancien, dans la logique qui est la sienne, devrait voter contre !

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la première rédaction de mon amendement s'est vu opposer l'article 40 parce que j'avais utilisé cette formule : « en vue de garantir le maintien du pouvoir d'achat des armées, quoi qu'il arrive ». C'est évidemment notre préoccupation à tous et c'est parce qu'il y a un sérieux doute dans notre esprit à cet égard que j'avais fait une proposition de cette nature. Elle a semblé aller trop loin, et finalement dépasser les objectifs du Gouvernement puisqu'on m'a opposé l'article 40 ! Vouloir obtenir la garantie formelle que le pouvoir d'achat des armées sera maintenu quoi qu'il arrive au moment de cette réévaluation, ce serait estimer que l'on peut aller au-delà des moyens que le Gouvernement a lui-même imaginés. Voilà qui est parfaitement révélateur.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Cet argument n'est pas recevable ! La garantie formelle, elle existe ! C'est celle du contenu physique, qui figure dans la loi, ce sont les listes. Voilà un argument de plus pour que vous votiez deux fois contre votre amendement !

M. Yves Lancien. La loi précédente présentait aussi des garanties physiques !

M. Jean-Marie Daillet. Je demande la parole.

M. le président. Contre l'amendement ?

M. Jean-Marie Daillet. Non, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Daillet, je vous donne la parole parce que la présidence entend se montrer libérale, mais vous savez qu'en principe un seul orateur peut s'exprimer, contre l'amendement. Je vous demande donc d'être bref compte tenu de l'heure tardive.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous remercie, monsieur le président. Je voudrais simplement obtenir une précision supplémentaire.

Nous sommes là au cœur du débat. M. le ministre vient de nous dire que c'étaient les listes, le contenu physique, qui comptent dans cette annexe. Il semble, par conséquent, se rallier à la solution que j'avais suggérée lorsque j'ai défendu la question préalable, c'est-à-dire d'abandonner la référence aux francs courants, car ignorant ce que vaudront les francs courants, chacun peut craindre, compte tenu du taux d'inflation actuel, que la programmation financière ne puisse pas tenir, en francs constants, sur la base des fameux 705 milliards.

Monsieur le ministre, oui ou non, vous engagez-vous sur la totalité des matériels qui figurent sur les listes, comme le laisse supposer votre tout dernier propos ? Dans l'affirmative, reconnaissez qu'à ce moment-là, vous abandonnez l'objectif des 830 milliards de francs courants.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 18. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. Jean-Marie Daillet. Passez muscade !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 3. (L'article 3 est adopté.)

M. Jean-Marie Daillet. Le ministre n'a pas répondu !

M. le ministre de la défense. Monsieur Daillet, je vous ai répondu que la garantie formelle est constituée par les listes, par le contenu physique. Cela, je vous l'ai dit trois ou quatre fois, cinq fois peut-être !

Vote sur l'ensemble.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. François d'Aubert, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme de ce débat, je crois que la question essentielle qu'il faut se poser est celle de savoir si cette loi de programmation militaire va répondre ou non à ces deux objectifs essentiels : contribuer à notre politique d'indépendance, assurer la sécurité de la France.

Malheureusement, à l'issue de ce débat, après tout ce que vous avez pu dire de vos intentions et à en juger par ce qui figure dans ce projet de loi de programmation militaire, nous devons répondre par la négative.

Sur le plan de notre indépendance, où en sommes-nous aujourd'hui ? Pour qu'un pays soit réellement indépendant, il faut d'abord qu'il ait une monnaie forte. Or la monnaie de la France est faible, le franc a été dévalué trois fois, en attendant une quatrième dévaluation. (Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Pour mener une vraie politique d'indépendance, il faut ensuite qu'un pays soit réellement gouverné, à partir d'une majorité politique solide et d'accord sur l'essentiel. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Or, sur l'article 1^{er}, le parti communiste s'est abstenu, ce qui signifie très clairement que les partis qui composent l'actuelle majorité ne sont pas d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire, s'agissant de ce texte, sur l'analyse de la menace telle qu'elle est décrite dans la loi de programmation militaire. Non, le parti communiste n'est pas d'accord sur votre interprétation de la menace, monsieur le ministre, c'est-à-dire sur le point de savoir qui est l'adversaire, qui est l'ennemi potentiel de la France.

M. Maurice Nilès. Guy Hermier vous a répondu tout à l'heure !

M. François d'Aubert. Or c'est vrai que c'est l'Union soviétique qui est l'ennemi, l'adversaire potentiel.

Pour ohérer l'indépendance d'une politique étrangère, il suffit d'avoir un gouvernement s'appuyant sur une majorité qui n'est pas d'accord sur ce qu'il y a de plus important.

Pour mener une vraie politique d'indépendance, il faut aussi avoir une politique de défense et de sécurité qui soit réellement crédible.

La deuxième raison pour laquelle nous ne voterons pas cette loi de programmation militaire, c'est que vous ne nous avez apporté aucune démonstration satisfaisante quant à votre doctrine d'utilisation des forces. Nous avons dit qu'elle était floue et c'est vrai.

Sanctuarisation du seul territoire hexagonal ou dissuasion élargie ? Vous n'avez pas répondu clairement et je doute d'ailleurs que le Gouvernement soit capable de le faire quand on se souvient que M. Mauroy, votre Premier ministre, déclarait en 1981 que : « l'agression contre la France ne commence pas lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national. » On ne peut pas être plus heureux.

Oui ou non, la politique de la France est-elle celle de la sanctuarisation ou d'une sorte de dissuasion qui, sans être élargie, serait autre chose que la sanctuarisation ?

M. Jacques Huyghues des Etages. Il n'a rien compris !

M. François d'Aubert. Par ailleurs, vous ne nous avez donné aucune indication précise sur le choix nécessaire à faire entre une politique d'indépendance nationale et une politique de solidarité avec nos alliés.

C'est François Mitterrand qui écrivait dans *Ici et Maintenant*, ouvrage que mon collègue Mesmin a déjà cité tout à l'heure : « Il y a aujourd'hui antinomie entre la stratégie fondée sur l'unique défense du sanctuaire national et la stratégie fondée sur l'alliance. Un responsable politique qui craint de poser ce problème trompe l'opinion. »

Malheureusement, monsieur le ministre, vous êtes exactement dans ce cas-là. Et c'est là une raison supplémentaire de ne pas voter ce projet de loi tant il est vrai que ce flou, cette incertitude dans la doctrine n'est pas de nature à rassurer ni à créer ce consensus que vous appelez de vos vœux. Ce consensus sur la défense, je doute fort qu'il existe !

M. Guy-Michel Chauveau. Vous croyez qu'il y a unanimité dans l'opposition ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Au R. P. R. non plus il n'y a pas de consensus !

M. François d'Aubert. Autre raison de voter contre ce projet de loi : la programmation nous paraît tout à fait insuffisante.

Sur le plan financier, vous avez malheureusement de fâcheuses habitudes. Peut-être avez-vous des intentions louables, mais tout ce que vous avez fait depuis deux ans dans d'autres domaines montre que vos intentions sont toujours démenties par les faits. Lorsque vous nous dites qu'il y aura de l'argent, qu'il y aura ce qu'il faudra pour assurer le financement de la programmation, nous ne pouvons pas vous croire.

En effet, comment peut-on croire à l'hypothèse d'une inflation à 5 p. 100 ? Certes, vous êtes prisonnier de ce qu'a dit un peu imprudemment, mais c'est son habitude, le Premier ministre il y a quelques semaines.

M. Jacques Huyghues des Etages. Avec vous c'était 14 p. 100 !

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur d'Aubert, car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Louis Darinot, président de la commission. Il n'est pas fatigué, il n'était pas là cet après-midi.

M. Jean Gatel. Sur tout cela, M. le ministre a déjà répondu plusieurs fois !

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je fais une explication de vote !

M. le président. Monsieur d'Aubert, chaque groupe dispose de cinq minutes pour expliquer son vote.

M. François d'Aubert. M. le ministre a dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas « scolariser » l'institution militaire. En me reprochant, messieurs de la majorité, de ne pas avoir été présent en début de l'après-midi, vous faites exactement ce que le ministre ne veut pas. Faites un peu attention ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre de la défense. Vous êtes le Parlement, et non une institution militaire !

M. François d'Aubert. Mais certains députés de la majorité souhaitent apparemment scolariser l'institution parlementaire également, ce qui est encore pire ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Je vous invite une nouvelle fois à conclure, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, il reste encore une interrogation : quelle sera l'avenir de l'arme à rayonnement renforcé ? Là encore, vous n'avez pas donné de réponse satisfaisante. Nous retombons là dans le problème politique fondamental. Pourquoi, dans la loi de programmation pour 1984-1988, n'est-il pas question de réaliser la bombe à neutrons ?

A cela, il y a plusieurs interprétations possibles et il y en a une qui vient tout de suite à l'esprit.

M. le ministre de la défense. Qu'est-ce que c'est, la bombe à neutrons ?

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, nous ne sommes pas à l'école, je vous en prie ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

L'interprétation qui semble légitime, c'est que la bombe à rayonnement renforcé...

M. le ministre de la défense. Mais ce n'est pas une bombe !

M. François d'Aubert. ... est précisément celle qui gêne le plus l'Union soviétique, celle qui gêne le plus le parti communiste.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Ce n'est pas possible d'entendre cela !

M. François d'Aubert. Dans ces conditions, on peut effectivement se demander si ce n'est pas là un gage donné par le Gouvernement à ses alliés d'aujourd'hui.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. N'importe quoi !

M. François d'Aubert. Vous aurez compris, monsieur le ministre, que nous ne voterons pas cette loi de programmation militaire.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Ça, on le savait !

M. François d'Aubert. Je ne dirai pas que vous êtes habile, monsieur le ministre, je dirai simplement que vous avez de l'aplomb et je me demande si cet aplomb ne s'explique pas tout simplement par votre désir de plaire plus que de convaincre.

Vous voulez nous faire croire que vous aurez les moyens économiques, les moyens financiers d'assurer le financement de cette loi, alors que ce n'est manifestement pas vrai, compte tenu de l'état économique de la France aujourd'hui.

Il est par ailleurs tout à fait paradoxal de voir ceux qui, avant 1977, n'ont jamais voulu voter une seule loi de programmation militaire se faire aujourd'hui les vestales du feu militaire, de voir ceux qui ont toujours condamné les ventes d'armes à l'étranger se féliciter que la France ait augmenté ses ventes d'armes en 1982.

M. Robert Aumont. Tout cela rime à quoi ?

M. François d'Aubert. C'est trop hypocrite, monsieur le ministre, et c'est une autre raison pour nous de ne pas voter cette loi de programmation militaire.

M. Guy-Michel Chauveau. Vous pratiquez l'amalgame, parce que, sur le fond, vous n'avez rien à dire.

M. le ministre de la défense. J'aurai au moins appris que je suis une vestale. Cela fait plaisir. (*Sourires.*)

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Lancien.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Il a déjà tout dit, monsieur le président !

M. Yves Lancien. Monsieur le ministre, le débat s'achève. Le groupe du rassemblement pour la République, vous l'aurez compris d'ailleurs au fil du débat, ne pourra pas voter votre projet de loi de programmation, qu'il estime insuffisant, en tout état de cause, et sur lequel il émet les doutes que vous savez et sur lesquels je ne reviendrai pas.

Je constate, au vu des chiffres, et ceux-là sont irréfutables, que, durant les cinq années de la précédente programmation, la progression en francs constants ressortait à 4,8 p. 100 en moyenne et que, pour les deux premières années du septennat en cours, elle s'établit à environ 3 p. 100 en moyenne, après les annulations. Pour les cinq années de la programmation, nous serons heureux si vous atteignez l'objectif que vous vous êtes fixé, c'est-à-dire 2 p. 100. Il y a donc décroissance, c'est manifeste.

La référence au P. I. B. M., dont vous parliez tout à l'heure, est vraiment la plus mauvaise des références. Vous affirmiez que vous aviez réussi, en 1982, malgré les annulations, à rester au même niveau, et peut-être même à progresser. Mais le P. I. B. M. est revenu de 3 153 milliards à 3 063 milliards. Dans ces conditions, le pourcentage, même si l'on réduisait l'effort, pouvait demeurer constant.

Monsieur le ministre, vous m'avez interrogé sur notre propre contre-projet : c'était lui faire bien de l'honneur et je vous en remercie. Effectivement, nous avons pensé qu'une autre politique était possible pour la France et qu'elle était même nécessaire. Nous avons chiffré à quelque 45 milliards supplémentaires les objectifs qui sont les nôtres. Vous nous avez demandé comment nous pourrions les financer. Il est évident qu'il serait de la responsabilité du Gouvernement d'alors, si nous revenions aux affaires, d'en trancher. Chacun sait qu'à l'intérieur d'un gouvernement s'opèrent des arbitrages budgétaires. On pourrait donc accorder à la défense une part supérieure à celle qu'on lui accorde aujourd'hui.

Actuellement, la défense représente moins de 15 p. 100 du budget national. En 1982, alors que le budget de la nation augmentait en moyenne par rapport à l'année précédente de

27 p. 100, les crédits de la défense, dans la première version du budget, ne devaient augmenter que de 17,9 p. 100 — la défense n'était pas prioritaire. Par suite des annulations, cette augmentation a été ramenée à 14 p. 100.

Dans le budget de 1983, avec 8,43 p. 100 d'augmentation, vous étiez parmi les trois ou quatre ministères les moins gâtés, si j'ose ainsi m'exprimer. La part juste n'a pas été faite à la défense et, finalement, 45 milliards ne représentent que 9 milliards par an, soit, en gros, 1 p. 100 du budget national. Il faut tout de même avoir ces chiffres présents à l'esprit.

Je terminerai par un problème qui m'apparaît aussi important que les autres mais qui a été, semble-t-il, moins souvent évoqué au cours de ce débat où l'on s'est surtout fixé sur les moyens financiers qui sont, c'est vrai, fondamentaux : il s'agit de la doctrine et de l'emploi. A cet égard, nous sommes quelque peu perplexes. Cette reorganisation de l'armée de terre, ces forces d'assistance rapide, cette division aéromobile qui va se trouver 200 kilomètres en avant d'une première armée, dont on ne sait plus très bien quel sera le rôle : elle sera découplée de l'Hadès, elle sera en arrière de la première bataille de l'avant.

Tout cela nous laisse par conséquent un peu perplexes, non pas que nous vous reprochions cette incertitude dont vous avez parlé — je crois en effet qu'elle fait partie intégrante de la dissuasion — mais il ne faut pas la remplacer par une autre certitude.

Vous nous avez dit tout à l'heure qu'il ne s'agissait pas d'affirmer l'automatisme de l'entrée en jeu de la force de dissuasion française sur la frontière entre les deux Allemagne. Nous sommes d'accord. Mais il ne faudrait pas non plus que, par l'énoncé d'une théorie trop restrictive se rattachant aux trois cercles, vous donniez l'impression d'une fermeture et l'impression qu'il n'y a plus là non plus d'incertitude. C'est ce qui est important. Il faut que vous soyez « entre les deux ». On ne vous demande pas d'aller trop loin, mais ne revenez pas non plus trop en arrière. Ce qui était vrai au moment de la constitution de la force de dissuasion nationale l'est sans doute un peu moins aujourd'hui. Dans le contexte général européen et de l'alliance, nos partenaires ont besoin, selon moi, de se sentir confortés et la France a un rôle essentiel à jouer. Si je puis me permettre de vous donner ce conseil, monsieur le ministre, adoptez la position du juste milieu.

Cela dit, les faits nous départagerent. Je souhaite que nous nous soyons trompés et que nos alarmes aient été vaines. Mais vous permettrez qu'on vous les rappelle si les choses devaient tourner tout autrement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Luc Tinseau, rapporteur. Et réciproquement !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le ministre, messieurs, le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la sécurité de la nation, l'intégrité de son territoire, la protection de ses intérêts et l'indépendance de sa politique extérieure.

La politique de défense mise en œuvre par le Gouvernement exprime la volonté d'atteindre ces objectifs.

Depuis 1981, la France est de nouveau écoutée dans le monde. Sa contribution à la paix au Moyen-Orient et en Amérique centrale a été remarquée. En Europe également, la France s'est exprimée. Elle a affirmé les conditions indispensables au maintien de la paix et au renforcement de la sécurité.

La loi de programmation présentée par le Gouvernement est cohérente avec ces objectifs. Elle nous dote des moyens nécessaires pour garantir la crédibilité de notre force de dissuasion et la modernisation de nos capacités conventionnelles.

En un mot, elle adapte notre appareil de défense et le modernise, sans rompre avec une stratégie strictement dissuasive qui, seule, peut contribuer à la préservation de la paix, à l'affirmation de notre indépendance et à l'expression de notre solidarité avec nos alliés.

Le débat auquel a donné lieu le projet de loi du Gouvernement a démontré la clarté de notre conception, la logique des choix qui ont été faits et la cohérence des priorités retenues.

Au contraire, chacun a pu noter que les contradictions de l'opposition demeuraient entières. Alors que M. Daillet prônait l'intégration de la politique française dans la stratégie de l'O. T. A. N...

M. Jean-Marie Daillet. Où avez-vous trouvé cela ?

M. Robert Aumont. ...M. Lancien se prononçait en faveur du renforcement prioritaire des forces stratégiques au point, semble-t-il, d'ignorer les engagements pris à l'égard de nos alliés.

En somme, l'opposition a dénoncé le projet de loi du Gouvernement en prétendant que nous n'avions pas les moyens de notre stratégie.

M. Jean-Marie Daillet. Cela est vrai !

M. Robert Aumont. Je suis tenté de retourner la question aux responsables de l'opposition : avez-vous une stratégie des moyens ?

M. Jean-Marie Daillet. Absolument !

M. Robert Aumont. A l'évidence, non ! Et tout permet de croire que l'U.D.F. et le R.P.R. auront encore besoin de laborieuses négociations avant d'être capables d'opposer au projet de loi du Gouvernement leur propre projet de programmation. Divisée sur les priorités, l'opposition ne peut s'entendre sur les programmes à mettre en œuvre.

Reste la question posée : les moyens financiers seront-ils à la hauteur des besoins ?

L'expérience de la précédente loi de programmation a amplement démontré qu'en période de crise économique, personne ne peut affirmer avoir la certitude absolue d'obtenir les ressources prévues. Ce que nous constatons avec le projet de loi qui nous est soumis, c'est l'existence de garanties, d'engagements suffisamment fermes et cohérents. Qu'il s'agisse des engagements en francs constants, d'une part, en francs constants, d'autre part, et des programmes physiques enfin, nous pensons qu'à juste titre le Gouvernement peut affirmer que cette loi programme les ressources adaptées aux objectifs fixés. Plus que le rapport au produit intérieur brut marchand, le faisceau de critères contenu dans le projet de loi constitue une garantie solide.

C'est donc cette garantie qui fonde notre soutien au projet de loi du Gouvernement dont nous partageons entièrement les objectifs. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous voterons le projet de loi relatif à la programmation militaire.

Permettez-moi enfin, monsieur le ministre, de soulever devant vous un problème auquel nous devons réfléchir à l'avenir. Les grandes organisations industrielles, les grands services publics indispensables à la vie de la collectivité sont très vulnérables à certaines formes de menaces technologiques, en particulier électromagnétiques.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous soyez, auprès de vos collègues, l'élément moteur d'une action qui concerne le Gouvernement tout entier et qui doit à l'avenir constituer une des priorités de notre politique de défense civile.

Le groupe socialiste, bien évidemment, je le répète, votera la loi de programmation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Combasteil.

M. Jean Combasteil. Je serai très bref. Nous arrivons au terme d'un débat qui est primordial pour la défense de la France et qui conditionne sa souveraineté et son indépendance.

Au cours de la discussion générale, nous avons expliqué pourquoi les orientations de la politique de défense et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, tels qu'ils se dégagent du projet de loi, nous semblaient, à quelques réserves près, conformes aux exigences de sécurité de la France et de nature à assurer notre indépendance nationale.

Nous avons également expliqué pourquoi nous ne souscrivions pas à l'analyse de l'environnement international et la raison de notre abstention sur l'article premier.

Nous voterons, par contre, l'ensemble du projet de loi. Notre position découle de notre souci de doter la France d'une défense nationale efficace, moderne, démocratique, qui est essentielle

pour décourager toute velléité d'intervention étrangère dans les affaires intérieures de la France et toute tentative de s'opposer de l'extérieur à la volonté librement et souverainement exprimée par son peuple. C'est tout le sens de notre vote.

J'ajoute, à l'intention de M. d'Aubert, que la réponse faite par M. Hermier à la scandaleuse intervention de M. Hamel vaut également pour lui. Qu'il se rassure : la solidarité gouvernementale n'est pas ici mise en cause. Nous avons une trop haute conscience de ce que représente la défense pour nous servir de ce sujet afin de régler d'éventuels problèmes internes à la majorité. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi, par le groupe socialiste et par le groupe Union pour la démocratie française, d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	483
Nombre de suffrages exprimés	482
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	330
Contre	152

L'Assemblée nationale a adopté.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Suchod un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif à la représentation au Sénat des Français établis hors de France (n° 1505).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1515 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Raynal un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention pour la formation militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (ensemble un échange de lettres) (n° 1511).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1517 et distribué.

J'ai reçu de M. Georges Bustin un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Marckolsheim et Sasbach (ensemble une annexe) (n° 1513).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1518 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Tabanou un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (n° 1388).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1519 et distribué.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE AVEC MODIFICATIONS PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture relatif aux marchés à terme réglementés de marchandises.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1516 distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à onze heures, première séance publique :

Questions orales sans débat.

Question n° 397. — M. René La Combe attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, sur la nécessité urgente de créer un hôpital de secteur à Segré.

Il lui rappelle qu'il existe à Sainte-Gemmes-d'Andigné un hôpital rural comprenant une maternité.

Suite au décret du 17 avril 1980 relatif au nouveau classement des hôpitaux, les hôpitaux ruraux ne sont plus autorisés à gérer une maternité. La maternité devrait donc être fermée.

Cependant, en septembre 1982, M. le ministre de la santé reconnaît que la maternité de l'hôpital de Sainte-Gemmes peut offrir des conditions de sécurité satisfaisantes en raison de la proximité de la clinique Notre-Dame (située à 800 m de là) et émet un avis favorable au maintien provisoire de la maternité sous réserve de la conclusion d'un accord d'association avec la clinique.

Or, le 15 novembre 1982, le chirurgien et propriétaire de la clinique Notre-Dame a fait part de sa décision de vendre sa clinique à l'hôpital Sainte-Gemmes-d'Andigné.

Enfin, en décembre 1982, le service chirurgie de la clinique est fermé.

Les conséquences de cette situation sont :

1. qu'il n'existe pratiquement plus de maternité à Segré, car une maternité sans unité chirurgicale à proximité n'offre plus les conditions de sécurité suffisantes ;
2. qu'il n'existe plus de structures d'hospitalisation dans l'arrondissement (les malades ou accidentés sont dirigés vers Angers — 36 km — ou Château-Gontier — 22 km) ;
3. enfin, depuis décembre 1982, trente-deux personnes ont été mises au chômage sans rupture de contrat de travail.

Etant donné l'urgence de la situation et l'émotion qu'elle soulève dans la région, il lui demande de bien vouloir régler au plus vite ce problème en acceptant l'implantation d'un hôpital de secteur à Segré.

Question n° 394. — M. Pierre Bachelet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication sur les conditions particulièrement mauvaises dans lesquelles les émissions des trois chaînes de la télévision française et celle de télé Monte-Carlo sont reçues par un nombre très important de téléspectateurs de la Côte-d'Azur.

Il lui expose qu'une très large part des téléspectateurs du département des Alpes-Maritimes, notamment, ont à subir, d'une manière presque régulière, les effets désagréables d'un brouillage contre lequel ils demeurent impuissants et qui, sur le plan technique, résulte de la saturation constatée dans cette région frontalière des ondes hertziennes par le moyen desquelles sont véhiculées les images de télévision.

Il lui indique que ce surencombrement fort dommageable aux téléspectateurs français résulte principalement de la situation anarchique qui prévaut depuis plusieurs années en Italie dans le domaine des chaînes privées de télévision qui fonctionnent, sans aucun contrôle semble-t-il de la part des autorités italiennes, en infraction totale avec les accords internationaux réglementant les fréquences et la puissance des émetteurs de télévision et en contravention même avec la loi édictée dans ce pays le 14 avril 1975.

Il lui expose en effet que les chaînes privées de télévision italienne émettent, d'une part, sur des canaux très proches de ceux utilisés par nos chaînes nationales ou périphériques et que, d'autre part, soumises entre elles à une très forte concurrence, ces chaînes privées se dotent en toute impunité d'installations très puissantes dont les émissions couvrent celles de nos chaînes, moins bien pourvues en l'occurrence sur le plan technique.

Se faisant à ce propos l'écho des réclanations multipliées tout à la fois par les services régionaux de télédiffusion et par le syndicat des professionnels électroniciens de la Côte-d'Azur, il s'inquiète auprès de lui d'un tel état de fait et de l'importance des délais dans lesquels une solution pourra y être apportée au moyen de la télédistribution par câbles ou par le biais de l'émission des images de télévision à partir de satellites.

Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer la nature des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour remédier à cette situation intolérable pour un grand nombre de téléspectateurs et ce, tant sur le plan juridique, en exigeant du pays voisin le respect des accords internationaux, que sur le plan technique, en augmentant la puissance des émetteurs servant à diffuser sur cette partie de notre territoire national les programmes de nos chaînes de télévision.

Question n° 398. — M. Jean Royer rappelle à M. le ministre de l'industrie et de la recherche la crise qui, paradoxalement, depuis plusieurs années, marque l'évolution de nos industries du bois et de l'ameublement.

Bien que la France dispose du premier patrimoine forestier d'Europe, le déficit de la balance commerciale de la filière bois n'a cessé de s'alourdir atteignant près de 15 milliards en 1982 tandis que, de nombreuses entreprises ayant cessé leur activité, près de 25 000 emplois ont été supprimés.

Cette crise industrielle frappe en particulier l'entreprise Doubinski à Saint-Pierre-des-Corps. Groupant un effectif de 432 personnes, cette usine menacée de fermeture à bref délai pourrait cependant poursuivre ces activités avec un effectif restreint, dans un cadre juridique nouveau et selon un plan de production révisé en fonction des créneaux commerciaux existants.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre dans l'immédiat et à terme afin de redresser la situation de l'entreprise Doubinski avec l'appui des banques, des personnels et des collectivités locales et, plus généralement, afin de mettre en application un plan de relance des industries du bois et de l'ameublement de notre pays mis ainsi en position de mieux exploiter son riche patrimoine forestier ?

Question n° 403. — M. Jean Lacombe expose à M. le ministre de l'industrie et de la recherche que le plan de restructuration de l'industrie chimique, nécessaire pour regrouper nos forces et ainsi reconquérir le marché intérieur, pose de sérieux problèmes suivant les régions et les sites retenus ou pas.

Si les organisations syndicales et les élus ont été largement écoutés par ses prédécesseurs ou leurs représentants, rien ne permet de dire aujourd'hui quelles sont les intentions de son ministère.

Au contraire, des ateliers sont fermés, des usines sont arrêtées par des directions qui l'avaient prévu depuis quelques années, au nom de son ministère. C'est le cas par exemple de l'usine Cofaz-Eaux Blanches, à Sète, qui fabrique des ammonitrates nécessaires aux engrais utilisés dans le Midi, seule usine sur la façade méditerranéenne avec celle de la G.E.S.A. dans une commune voisine.

D'après toujours les mêmes directions, les conclusions du plan de restructuration sont prêtes.

En conséquence, il lui demande :

1. Où en est l'élaboration de ce plan ?
2. De ne point conclure sans que la représentation nationale (et les conseils régionaux lorsqu'ils en ont manifesté l'intention) ne soit associée aux décisions définitives.

Question n° 408. — M. Paul Mercieca appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur le plan de restructuration annoncé par le groupe S.K.F. (compagnie d'applications mécaniques) qui prévoit la fermeture de l'usine d'Ivry-sur-Seine à la fin de l'année 1983.

Ce projet entraînerait la suppression de 600 emplois productifs dans cette ville de la région parisienne déjà lourdement frappée par la désindustrialisation. Plus généralement, il mettrait en cause l'avenir de la fabrication française de roulements indispensables à de grandes industries comme l'automobile et la machine-outil.

Cette menace extrêmement préoccupante appelle une intervention positive des pouvoirs publics, conforme à l'objectif gouvernemental de relance de la production nationale.

En conséquence, et considérant qu'en aucun cas les fonds publics ne devraient être utilisés au financement des licenciements, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour permettre le maintien de la fabrication des roulements à Ivry et assurer l'avenir de cette production nationale.

Question n° 393. — M. Jean Narquin expose à M. le ministre de l'industrie et de la recherche que les Ardoisières de l'Anjou sont touchées par une réduction d'activité qui met en cause l'avenir de cette branche industrielle et le maintien de l'emploi.

Plusieurs centaines de licenciements sont maintenant programmés. Ce dossier a été présenté au Premier ministre, au ministre de l'industrie et au ministre du travail qui se sont engagés à suivre — suivant leurs responsabilités propres — des mesures économiques et sociales destinées à maintenir l'activité et à préserver les emplois.

Or, la situation paraît s'aggraver dangereusement sans que le Gouvernement ait présenté une politique d'ensemble de l'industrie ardoisière ni fait connaître sa position sur les mesures urgentes qui ont été élaborées par les partenaires économiques et sociaux.

Ces mesures prioritaires établiraient un contingentement des importations de l'ardoise espagnole, relanceraient le bâtiment, en particulier les pavillons individuels, prescriraient l'utilisation de l'ardoise française sur les bâtiments bénéficiant de financements publics, réserveraient des crédits à taux réduits pour les stocks, allégeraient les charges des industries minières. Ces mesures seraient complétées et soutenues par une grande campagne nationale d'information en faveur de l'ardoise.

Cette politique économique offensive permettrait de limiter les réductions d'emplois. Celles qui s'avèreraient néanmoins indispensables devraient être précédées par un aménagement de la durée du travail, des actions de réadaptation et de formation par les organismes officiels avant que n'interviennent les retraites anticipées et les préretraites dont il convient de fixer rapidement les conditions de prise en charge.

L'industrie ardoisière étant un élément important de l'équilibre économique et social de l'Anjou, il lui demande que le Gouvernement expose maintenant ses projets de façon précise.

Question n° 400. — M. Jacques Dominati appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur les conditions d'occupation de l'immeuble situé au 20, rue Béranger à Paris 3^e qui sont extrêmement préoccupantes. Cet immeuble, qui appartient à la République démocratique du Congo, est occupé par quelque 150 ressortissants de cet Etat qui vivent entassés dans 43 chambres. La structure de cet immeuble ayant été jugée alarmante, une procédure entamée en juillet 1976 a abouti à un arrêté préfectoral pris le 28 octobre 1982, interdisant les locaux à l'habitation de jour comme de nuit. Néanmoins, cet immeuble continue d'être investi et constitue une menace pour l'ordre public et la sécurité de la population.

De plus, les conditions de vie des occupants sont un défi permanent à l'hygiène et à la salubrité. Les installations et égoulements sanitaires n'existant plus, la cour et le hall d'entrée en font office. Tout cela favorisant la pullulation de rats énormes. Enfin, les habitants du quartier, constitués en association de défense, expriment leur colère et leur indignation devant un état de fait qui s'aggrave de jour en jour. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation qui ne peut durer sans engendrer le pire.

Question n° 399. — M. Emmanuel Hamel rappelle à l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation les tempêtes de neige de novembre et décembre 1982 sur l'Ouest lyonnais et les dommages qu'elles causèrent à des dizaines de milliers de familles, d'entreprises industrielles, agricoles et commerciales et à de nombreuses collectivités publiques.

L'Ouest lyonnais vient à nouveau d'être frappé par de graves inondations sur le canton de Givors ayant causé de très importants dommages, notamment sur le territoire des communes de Givors, Grigny, Montagny, etc. L'arrêté de déclaration de l'état de calamité pour les dernières inondations précitées n'a pas encore été publié, bien qu'il ait été demandé dès le lendemain des inondations par le préfet du Rhône. Les familles et entreprises sinistrées par les crues du Gier, du Mornantet et du Garon attendent avec anxiété le témoignage de la solidarité nationale et les mesures d'indemnisation à prendre à leur égard.

Il lui demande :

- 1° Le bilan de l'indemnisation des sinistres des tempêtes de neige de l'hiver dans l'Ouest lyonnais ;
- 2° La date de publication de l'arrêté de déclaration de calamité naturelle à la suite des inondations précitées ;
- 3° Quelle va être l'action des pouvoirs publics pour organiser la prévention des crues des trois rivières précitées.

Question n° 404. — M. Guy-Michel Chauveau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la détermination des cotisations sociales agricoles.

Le revenu cadastral, qui a longtemps été le principal élément retenu pour l'assiette, n'a pas reflété l'évolution et la diversité des productions de l'agriculture française.

Ce revenu cadastral reflète plus en effet la potentialité des exploitations que les capacités contributives effectives des exploitants, très variables selon la situation de l'exploitation ou le dynamisme de l'agriculteur.

L'année dernière, l'introduction de 50 p. 100 du R. B. E. (résultat brut d'exploitation) a permis de réduire certaines disparités.

En attendant la mise en place d'un système fondé sur le revenu réel des agriculteurs, quelles dispositions entend-il prendre pour le calcul de l'assiette -- en lui intégrant par exemple un pourcentage du R. N. E. (revenu net d'exploitation) ?

Il lui demande quelles modalités il envisage d'appliquer pour que soit poursuivi l'effort de modulation entrepris les deux précédentes années.

Question n° 402. — M. Noël Ravassard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'insuffisance des moyens financiers consentis pour l'enseignement agricole public.

S'il se réjouit d'apprendre qu'un complément de crédits de dix millions de francs a été attribué, apparemment sur les fonds propres du budget du ministère de l'agriculture, au titre de 1983, au bénéfice de l'enseignement agricole privé, il s'étonnerait de constater qu'un effort au moins équivalent ne soit pas consenti en faveur de l'enseignement agricole public.

Il lui expose, à titre d'exemple, le cas du lycée agricole de Cibeins qui, après avoir procédé, entre 1966 et 1968, à la réalisation d'une tranche de travaux, a dû différer la deuxième tranche.

En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour abonder, en 1983, les crédits de fonctionnement et d'investissement des établissements d'enseignement agricole publics, en particulier ceux qui pourront être attribués au lycée agricole de Cibeins.

Question n° 401. — M. Joseph Pinard demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, si, alors que vient d'avoir lieu la journée du souvenir consacrée aux déportés et tandis que nous venons de célébrer le 8 Mai, rétabli fête nationale conformément aux engagements du Président de la République, il peut faire le point sur l'action qu'il avait promis d'engager au plan national avec un relais dans chaque département au titre des commissions de l'information historique pour la paix.

Question n° 407. — M. Louis Odru attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur le rôle des banques nationalisées dans le financement de l'appareil productif national.

Depuis deux ans, ces banques poursuivent une stratégie de développement de leur réseau international qu'elles présentent comme une contribution au dynamisme de l'industrie et du système financier français.

Or, il apparaît qu'elles continuent d'obéir à leur propre logique de profit, finançant des industries concurrentes à l'étranger et aidant les entreprises françaises à exporter leurs capitaux.

Cette stratégie n'est pas sans risque pour leur propre résultat et contribue à détériorer notre balance des paiements.

Par ailleurs, leurs comportements vont le plus souvent dans le sens de la montée du dollar et de l'affaiblissement du franc.

Enfin, ces mêmes banques demeurent toujours aussi réticentes pour financer les activités productives en France.

En conséquence, il lui demande :

- 1° De prendre les mesures nécessaires afin d'infléchir cette stratégie qui ne répond pas à l'intérêt national ;
- 2° Et s'il estime opportun d'engager une vaste concertation sur les objectifs poursuivis par les banques nationalisées à l'occasion de l'élaboration des contrats de plan entre l'Etat et ces banques.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1458, sur l'Exposition universelle de 1989 (rapport n° 1504 de M. Georges Sarre, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 20 mai 1983, à quatre heures.)

Le Directeur du service du compte rendu
stenographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la 2^e séance du 16 mai 1983.

CODE DU SERVICE NATIONAL

Page 1103, 2^e colonne :

Supprimer les troisième et quatrième alinéas du paragraphe VIII.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Antoine Gissinger a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier l'ensemble des anciens agents des houillères de bassin ayant fait l'objet d'une mesure de conversion, des dispositions de l'article 11 de la loi de finances rectificative n° 73-1128 du 21 décembre 1973 (n° 1183).

M. Bernard Derosier a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Bernard Derosier et plusieurs de ses collègues tendant à interdire aux femmes enceintes de travailler plus de huit heures (n° 1189).

M. Freddy Deschaux-Beaume a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Alain Hauteœur et plusieurs de ses collègues tendant à mensualiser le paiement des commissions dues aux voyageurs, représentants et placiers (n° 1190).

M. Pierre Bas a été nommé rapporteur de la proposition de loi de MM. Jacques Médecin et Pierre Bas relative à l'exercice de la profession de chiropracteur (n° 1192).

M. Hyacinthe Santoni a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson relative au droit du conjoint divorcé à une pension de réversion (n° 1251).

Mme Hélène Missoffe a été nommée rapporteur de la proposition de loi de M. André Audinot tendant à élargir les conditions d'application de l'article 4 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1957 aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement privé (n° 1253).

Mme Marie-Josèphe Sublet, (aide sociale et santé) ; MM. Rodolphe Pesce (culture et environnement) et Augustin Bonrepeux (enseignement) ont été nommés rapporteurs pour avis de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter

la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (n° 1480), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Roland Bernard a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre (n° 1510).

M. Pierre Raynal a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention pour la formation militaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République islamique de Mauritanie (ensemble un échange de lettres) (n° 1511).

Mme Véronique Neiertz a été nommée rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (n° 1512).

M. Georges Bustin a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Marckolsheim et Sasbach (ensemble une annexe) (n° 1513).

Mme Paulette Nevoux a été nommée rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (n° 1514).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 24 mai 1983, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

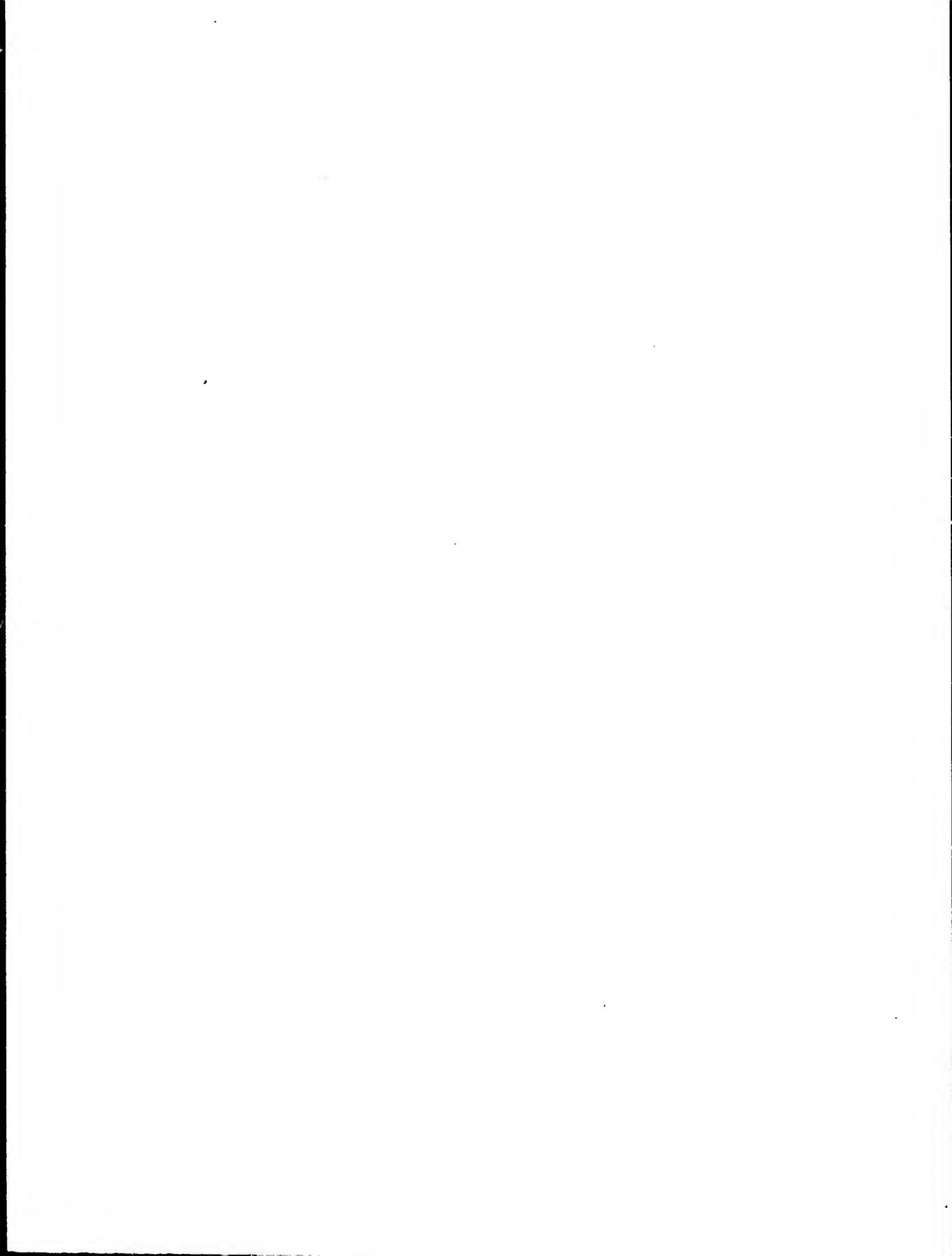
Organisme extraparlémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
(1 poste à pourvoir.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat **M. Hervé Vouillot**.

Cette candidature a été affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 20 mai 1983.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.



ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Jeudi 19 Mai 1983.

SCRUTIN (N° 465)

Sur l'article premier du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988. Est approuvé le document annexé à la loi, qui détermine les équipements des forces armées et les prévisions de dépenses correspondantes.)

Nombre des votants	483
Nombre des suffrages exprimés	439
Majorité absolue	220
Pour l'adoption	289
Contre	150

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM. Adevah-Pocuf. Alaïze. Alfonsi. Anciant. André. Audinot. Aumont. Badet. Balligand. Bally. Bapt (Gérard). Bardin. Bartolone. Bassinat. Bateux. Battist. Baylet. Bayou. Beaufils. Beaufort. Bêche. Becc. Bédoussac. Beix (Roland). Bellon (André). Belorgey. Beltrame. Benedetti. Benetière. Bérégovny (Michel). Bernard (Jean). Bernard (Pierre). Bernard (Roland). Berson (Michel). Bortile. Besson (Louis). Billardon. Billon (Alain). Bladt (Paul). Bockel (Jean-Marie). Bois. Bonnemaison. Bonnet (Alain). Bonrepaux. Borel. Boucheron (Charente). Boucheron (Île-et-Vilaine). Bourget. Bourguignon. Braine. Briand.	Brune (Alain). Brunet (André). Cabé. Mme Cacheux. Cambolive. Cartelet. Cartraud. Cassaing. Castor. Cathala. Caumont (da). Césaire. Mme Chaigneau. Chanfrait. Chapuis. Charpentier. Charzat. Chauhard. Chauveau. Chénard. Chevallier. Chouat (Didier). Coffineau. Colin (Georges). Coilomh (Gérard). Colonna. Mme Commergnat. Couqueberg. Darriot. Dassonville. Defontaine. Dehoux. Delanoë. Delehedde. Derisle. Denvers. Derosier. Deschaux-Beaume. Desgranges. Dessein. Destrade. Dhaille. Dollo. Douyère. Drouin. Dubedout. Dumas (Roland). Dumont (Jean-Louis). Dupilet. Duprat. Mme Dupuy. Duraffour. Durbec.	Durieux (Jean-Paul). Duroure. Durupt. Escutia. Esmonin. Estier. Evin. Faugaret. Faure (Maurice). Mme Flévat. Fleury. Floch (Jacques). Florian. Fontaine. Forgues. Fornu. Fourré. Mme Frachon. Frèche. Gabarrou. Gaillard. Gallet (Jean). Garmendia. Garrousta. Mme Gaspard. Gatel. Germon. Giolitti. Giovannelli. Gourmelon. Goux (Christian). Gouze (Hubert). Gouzes (Gérard). Grézar. Guldoul. Guyard. Haesebroeck. Mme Halimi. Hamei. Hauteœur. Haye (Kieber). Hory. Houteer. Huguet. Huyghues des Etages Ibancs. Istace. Mme Jacq (Marie). Jagoret. Jalton. Join. Joseph.
--	---	---

Jospin. Josselin. Journé. Joxe. Julien. Juventin. Kucheida. Labazée. Lahorde. Lacombe (Jean). Lagorce (Pierre). Laignel. Lambert. Lareng (Louis). Lassale. Laurent (André). Laurisergues. Lavédrine. Le Baill. Le Coadic. L. Drian. Le Foll. Le Franc. Le Gara. Lejeune (André). Leonel. Le Pensec. Loncle. Lotte. Luisi. Madrelia (Bernard). Mahéas. Malandain. Maugras. Maury. Marchand. Mas (Roger). Masse (Marius). Massion (Marc). Mellick. Menge. Métais. Metzinger. Michel (Claude). Michel (Henri).	Michel (Jean-Pierre). Mitterrand (Gilbert). Mocœur. Mme Mora (Christiane). Moreau (Paul). Mortelette. Moulinet. Natiez. Mme Netertz. Mme Nevoux. Notebart. Oehler. Otm. ta. Ortet. Mme Osselin. Mme Patrat. Patriat (François). Pen (Albert). Pénicaut. Perrier. Pesce. Peuziat. Phillibert. Pidjot. Pierret. Pignion. Pinard. Pistre. Planhou. Poignant. Popere. Porthault. Pouchon. Prat. Provost (Pierre). Proveux (Jean). Mme Provost (Ellane). Queyranne. Quilès. Ravassard. Raymond. Renault. Richard (Alain).
---	--

Ont voté contre :

MM. Alphandery. Ansqer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Bachelet. Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergelin. Bigeard. Birraux. Blanc (Jacques). Bonnat (Christian). Bourg-Broc. Bouvard. Brisi (Benjamin). Brisee (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavallé.	Chaban-Delmas. Charlé. Charles. Chasseguet. Chirac. Clément. Colnat. Cornette. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Daillet. Dassault. Debré. Diatre. Delfosse. Deniau. Deprez. Desanlis. Dominati. Dousset. Durand (Adrien). Durr. Esdraa. Falala. Fèvre. Fillon (François). Fosse (Roger).	Fouchier. Foyer. Frédérie-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gaslines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gengenwin. Gissinger. Goasduff. Godéfroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (Charles). Haby (René). Hamelin. Harcourt (François d'). Mme Hauteclouque (de). Inchauspé. Julia (Didier).
---	--	--

Knsperelt	Mesmin	Richard (Lucien)
Koehl	Messnier	Rigaud
Krieg	Mestre	Rocca Serra (de)
Labbé	Micoux	Rosinat
La Combe (René)	Millon (Charles)	Sablé
Lafleur	Miossec	Saotoul
Lardien	Mme Missoffe	Sautier
Lauriol	Mme Moreau	Séguin
Mme Lecuir	(Louise)	Seintger
Leotard	Narquin	Séison
Lestas	Noir	Sprauer
Ligot	Nungesser	Stasi
Lipkowski (de)	Ornano (Michel d')	Stirn
Madelin (Alain)	Perbet	Tibert
Marcellin	Pericard	Toubon
Marcus	Pernin	Traochant
Marette	Perrut	Valle's
Masson Jean-Louis	Petit (Camille)	Vivien (Robert-André)
Mathieu (Gilbert)	Peuffitte	Vuillaume
Mauger	Pinte	Wagner
Muséou du Gasset	Pons	Weisenhorn
Mavoud	Preaumont (de)	Wolff (Claude)
Medecin	Proriot	
Mehaignerie	Raynal	

Se sont abstenus volontairement :

MM.	Garcin	Mercieca
Ansart	Mme Goeuriot	Montdargent
Asensl	Hage	Moutoussamy
Balmigère	Hermier	Niles
Barthe	Mme Horvath	Odru
Bocquet (Alain)	Mme Jacquaint	Porrell
Bustin	Jans	Renard
Brunhes (Jacques)	Jarosz	Rieubon
Chomat (Paul)	Jourdan	Rimbault
Combastell	Lajoine	Roger (Emile)
Couillet	Legrand (Joseph)	Soury
Ducloné	Le Meur	Tourné
Duroméa	Maisonnat	Vial-Massat
Dutard	Marchais	Zarka
Mme Fraysse-Cazalis	Mazoin	
Freiaut		

N'ont pas pris part au vote :

M. Branger, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Royer, Salmon, Sergheraert.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Massot, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (286) :

Pour : 283 ;

Contre : 1 : Mme Lecuir ;

Non-votants : 2 : MM. Massot, président de séance, et Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

Groupe R. P. R. (83) :

Contre : 87 ;

Non-votant : 1 : M. Salmon.

Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 2 : MM. Hamel, Zeller ;

Contre : 62.

Groupe communiste (44) :

Abstentions volontaires : 44.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4 : MM. André, Audinot, Fontaine, Juventin ;

Non-votants : 5 : M. Branger, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Royer, Sergheraert.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

M. François d'Harcourt et Mme Lecuir, portés comme ayant voté « contre », ainsi que M. Royer, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 466)

Sur l'ensemble du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1964-1968.

Nombre des votants	483
Nombre des suffrages exprimés	482
Majorité absolue	242

Pour l'adoption	330
Contre	152

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Chevallier	Hage
Adevah-Pœuf	Chomat (Paul)	Mme Halimi
Alaïce	Chout (Didier)	Hamel
Alfonst	Coffinzeu	Hauteœur
Anciant	Collo (Georges)	Haye (Kléber)
Ansart	Collomb (Gérard)	Hermier
Asensl	Colonna	Mme Horvath
Aumont	Coimbastell	Hiory
Badet	Mme Commergnat	Houteer
Balligand	Couillet	Huguet
Ball	Couqueberg	Huyghues
Balmigère	Dariot	des Etages
Bapt (Gérard)	Dassonville	Ibanès
Bardin	Defontaine	Istace
Barthe	Déhoux	Mme Jacq (Marie)
Bartolone	Delanoë	Mme Jacquatol
Bassinet	Delebedde	Jagoret
Bateux	Delisle	Jalton
Battist	Denvers	Jans
Baylet	Derosier	Jarosz
Bavou	Deschaux-Beaume	Join
Beaufils	Desgranges	Joseph
Beaufort	Dessen	Josphi
Béche	Destrade	Josse'n
Becq	Dhaille	Jouruan
Bédoussac	Doilo	Journel
Belx (Roland)	Douyera	Joxe
Bellen (André)	Drulin	Jullen
Belorgey	Dubedout	Juventin
Beltrame	Ducoché	Kuehels
Benedetti	Dumas (Roland)	Labazée
Benetière	Dumont (Jean-Louis)	Laborde
Bérégovoy (Michel)	Dupilet	Lacombe (Jean)
Bernard (Jean)	Duprat	Lagorce (Pierre)
Bernard (Pierre)	Mme Dupuy	Laignel
Bernard (Roland)	Duraffour	Lajolide
Berson (Michel)	Durbec	Lambert
Bertile	Durieux (Jean-Paul)	Lareux (Louis)
Besson (Louis)	Duroméa	Lassale
Billardon	Duroure	Laurent (André)
Billon (Alain)	Durupt	Laurissergues
Bladt (Paul)	Dutard	Lavadrine
Bockel (Jean-Marie)	Escutia	Le Bail
Bocquet (Alain)	Esmonin	Le Coëdic
Bols	Estier	Mme Lecuir
Bonnemaison	Evia	Le Drian
Bonnet (Alain)	Faugaret	Le Foll
Bonrepaux	Faure (Maurice)	Lefranc
Borel	Mme Flévet	Le Gars
Boucheron	Fleury	Legrand (Joseph)
(Charles)	Floch (Jacques)	Lejeune (André)
Boucheron	Florlan	Le Meur
(Ille-et-Vilaine)	Forgues	Leonetti
Bourget	Fornl	Le Pensec
Bourgignon	Fourt	Lonicé
Braine	Mme Frachon	Lotte
Briand	Mme Fraysse-Cazalis	Luisi
Bruno (Alain)	Frèche	Madrille (Bernard)
Brunet (André)	Frelaut	Mahéas
Brunhes (Jacques)	Gabarrou	Maisonnat
Bustio	Gallard	Malandain
Cabé	Gallé (Jean)	Malgras
Mme Cacheux	Garcin	Malvy
Cambolive	Garmendia	Marchais
Cartelet	Garroute	Marchand
Cartraud	Mme Gaspard	Mas Roger
Cassaigne	Gaté	Maase (Marius)
Castor	Germon	Massion (Marc)
Cathala	Giolitti	Mazoin
Caumont (de)	Giovannelli	Mellick
Césaire	Mme Goeuriot	Menga
Mme Chaigneau	Gourmelon	Mercieca
Chanfrault	Goux (Christian)	Metais
Chapula	Gouze (Hubert)	Metzinger
Charpentier	Gouze (Gerard)	Michel (Claude)
Charzat	Gréard	Michel (Henri)
Chaubard	Guidoni	Michel (Jean-Pierre)
Chauveau	Guyard	Mitrand (Gilbert)
Chénard	Haesebroeck	Mocour

Montdargent.
Mme Mora
(Christiane).
Moreau (Paul).
Mortelette.
Moulinet.
Natzel.
Mme Nelertz.
Mme Nevoux.
Nilès.
Notebart.
Odru.
Oehler.
Olméa.
Ortel.
Mme Ossella.
Mme Patrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaud.
Perrier.
Pesce.
Peuzlat.
Phillibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pinard.
Pistre.
Planchou.
Poignant.
Popereu.
Porelli.

Portheault.
Pourchon.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Prouvost
(Eliane).
Queyranne.
Quiles.
Ravassard.
R. vmond.
Renard.
Renault.
Richard (Alain).
Rleubon.
Rig.l
Rimbault.
Robin.
Rodet.
Roger (Emile).
Roger-Machart.
Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrot.
Sapin.
Sarre (Georges).
Schifflier.
Schreiner.
Sénès.

Sergent.
Mme Steard.
Mme Soum.
Soury.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddel.
Tavernier.
Teisseire.
Testu.
Théaudin.
Tinseau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepled (Guy).
Valroff.
Venain.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Willquin.
Worms.
Zark.
Zeller.
Zuccarelli.

Santon.
Sautler.
Séguin.
Seltlinger.
Solisson.
Sprauer.

S'asi.
Stirn.
Tibert.
Toubon.
Trauchant.
Valleix.

Vivien (Robert-
André).
Vulllaume
Wagner
Weisenhorn.
Wolff (Claude).

Ont voté contre :

MM.
Alphandéry.
André.
Ansquer.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Bachelet.
Barnier.
Barre.
Barrot.
Bas (Pierre).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Bégault.
Benouville (de).
Bergelin.
Bigéard.
Birraux.
Blanc (Jacques).
Bonnet (Christian).
Bourg-Broc.
Bouvard.
Branger.
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Caro.
Cavaillé.
Chaban-Delmas.
Charlé.
Charles.
Chasseguet.
Chirac.
Clément.
Coïntat.
Cornette.
Corréze.
Cousté.
Couve de Murville.
Daillet.
Dassault.
Debré.
Delatre.
Delfosse.
Denaux.

Deprez.
Desailis.
Dominati.
Dousset.
Durand (Adrien).
Durr.
Esbras.
Falala.
Fèvre.
Fillon (François).
Fontaine.
Fossé (Roger).
Fouchier.
Foyer.
Frédéric D.
Fuchs.
Calley (Robert).
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gengenwin.
Gissingier.
Coasduff.
Godefroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet.
Grussenmayer.
Guichard.
Haby (Charles).
Haby (René).
Hamelin.
Mme Harcourt
(Florence d').
Mme Huteclocque
(de).
Inchauspé.
Julia (Didier).
Kasperit.
Koehl.
Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Lafleur.

Lancien.
Lauriol.
Leotard.
Lestas.
Ligo.
Lipkowski (de).
Madelin (Alain).
Marcellin.
Marcus.
Marette.
Masson (Jean-Louis).
Machreau (Gilbert).
M'uger.
Maujolan du Gasset.
Mayoud.
Medecin.
Méhaignerle.
Mesmin.
Messmer.
Mestre.
Micaux.
Millon (Charles).
Miossec.
Mme Missoffe.
Mme Moreau
(Louise).
Narquain.
Noir.
Nungesser.
Ornano (Michel d').
Perbet.
Péricard.
Pernin.
Ferrut.
Pelt (Camille).
Peyrefitte.
Pinte.
Pons.
Précaumont (de).
Proriot.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigau.
Rocca Serra (de).
Rosslact.
Sablé.

S'est abstenu volontairement :

M. Moutoussamy.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Audinot, Harcourt (François d'), Hunault, Royer, Salmon et Sergheraert.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et Massot, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (236) :

Pour : 284 ;
Non-votants : 2 : MM. Massot (président de séance), Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R. P. R. (88) :

Contre : 87 ;
Non-votant : 1 : M. Salmon.

Groupe U. D. F. (64) :

Pour : 2 : MM. Hamel, Zeller ;
Contre : 61 ;
Non-votant : 1 : M. Harcourt (François d').

Groupe communiste (44) :

Pour : 43 ;
Abstention volontaire : 1 : M. Moutoussamy.

Non-inscrits (9) :

Pour : 1 : M. Juventin ;
Contre : 4 : MM. André, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d') ;
Non-votants : 4 : MM. Audinot, Hunault, Royer, Sergheraert.

Mises au point au sujet de votes.

MM. François d'Harcourt et Royer, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin (n° 461) sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Gantier au projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989 (*Journal officiel*, Débats A. N., du 19 mai 1983, page 1183), M. Juventin, porté comme « ayant voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

A la suite du scrutin (n° 462) sur la question préalable opposée par M. Labbé au projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989 (*Journal officiel*, Débats A. N., du 19 mai 1983, page 1184), MM. Audinot, Branger, Fontaine et Sergheraert, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour » ; M. Juventin, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

A la suite du scrutin (n° 463) sur l'amendement n° 63 de M. Weisenhorn après l'article premier du projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989 (un projet de loi de programmation financière fixant le montant des dépenses prévues à la réalisation de l'Exposition sera déposé avant le 31 décembre 1983) (*Journal officiel*, Débats A. N. du 19 mai 1983, page 1212), M. Juventin, porté comme « ayant voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du jeudi 19 mai 1983.**

1^{re} séance : page 1215 ; 2^e séance : page 1245.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18.	
Codes.	Titres.				France.
Assemblée nationale :					
Débats :					Téléphone } Renseignements : 575-62-31
03	Compte rendu.....	91	361	Administration : 578-61-39	
33	Questions	91	361	TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS	
Documents :				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projet de lois de finances.	
07	Série ordinaire	306	946		
27	Série budgétaire	110	224		
Sénat :					
08	Débats	110	270		
09	Documents	506	914		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)